

1. CONSEIL D'ETAT

Finances publiques

Observations générales

De l'année 2007, les observateurs retiendront que l'Etat de Genève a présenté le meilleur résultat financier de son histoire. L'ampleur du redressement des finances publiques genevoises a en effet pris un tour spectaculaire, avec une amélioration du résultat de plus d'un milliard de francs en trois ans.

Le seul énoncé des faits indique que ceux-ci ont un caractère absolument exceptionnel et que, en conséquence, un tel miracle financier n'est malheureusement pas destiné à devenir la norme au cours des prochaines années. Les comptes 2007 sont en effet le produit de la conjonction de trois facteurs :

- Le résultat de quatre années d'efforts pour maîtriser la croissance des charges en misant sur des gains d'efficacité, sans supprimer des prestations ni prêter leur qualité.
- Une hausse spectaculaire et absolument sans précédent des recettes fiscales entre 2004 et 2007, conséquence d'une phase de croissance d'une exceptionnelle vigueur.
- Une information financière qui prend en compte avec retard la croissance enregistrée, conséquence du choix effectué par le canton de Genève en 2001 de présenter des estimations des recettes fiscales dans ces comptes, pour respecter strictement le principe d'échéance. Le compte 2007 se caractérise donc par l'enregistrement de corrections des estimations figurant dans les comptes des années antérieures, ceci pour plusieurs centaines de millions de francs.

Le Conseil d'Etat n'entend donc aucunement se prévaloir de ces résultats exceptionnels pour faire le bilan de son action durant l'année 2007. Il se prévaut en revanche d'une bonne maîtrise des charges avec un écart très acceptable entre le budget et les comptes, incluant l'octroi d'une pleine compensation de l'indexation et un changement de méthode pour les rappels de caisses de pension, accepté en cours d'exercice par la Commission des finances.

Le premier et le deuxième plan de mesures du Conseil d'Etat, publiés respectivement le 30 mars et le 14 septembre 2006, ont déployé de nouveaux effets. Pour l'année 2007, les objectifs de réduction des charges

étaient chiffrés à 97,6 millions supplémentaires. A fin janvier 2008, le total atteint était de 76,7 millions (soit 78,6% de la somme attendue), l'effet de certaines mesures ayant été décalé dans le temps. Les effets financiers (hors transferts d'actifs) attendus pour la période 2006-2011 représentent un gain net total de 197 millions.

Le Conseil d'Etat constate que le retour à l'équilibre du compte de fonctionnement est nettement plus rapide qu'il ne l'avait prévu et s'en réjouit; à la lumière des résultats des exercices 2006 et 2007, cet objectif a aujourd'hui été atteint. L'ampleur de la marge montre clairement que ce retour à l'équilibre est aujourd'hui structurel, à savoir qu'en année de croissance moyenne, l'Etat de Genève est en mesure de dégager un excédent de revenus, même modestes.

Le Conseil d'Etat est toutefois conscient de la fragilité de cet équilibre, dans un canton où les citoyens sont prompts à accepter de nouvelles prestations et des baisses d'impôts. La consolidation de l'équilibre du compte de fonctionnement exigera beaucoup d'efforts du Conseil d'Etat et beaucoup de sagesse du parlement et du peuple genevois au cours de la prochaine décennie. Ce d'autant plus que, pour les années à venir, les économistes annoncent un net ralentissement de la croissance en Suisse.

C'est dans ce contexte moins favorable seulement que nous pourrions vérifier la capacité des pouvoirs exécutif et législatif à adopter une politique prudente, grâce à laquelle les chiffres noirs seront la règle et les déficits l'exception. Le retour annoncé à des taux de croissance plus habituels - donc plus faibles - en Suisse ne permet pas, en effet, de tablez durablement sur des progressions spectaculaires de la manne fiscale. A fortiori, si l'on devait se diriger vers une véritable récession, l'excédent de revenus fondrait aussi rapidement qu'il est apparu, la forte volatilité genevoise étant désormais un phénomène bien connu.

L'assainissement des finances publiques genevoises est loin d'être acquis. L'Etat de Genève supporte toujours le fardeau de sa dette, qui lui interdit au cours de ces prochaines années de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. L'autofinancement durable des investissements est en effet la condition sine qua non d'une stabilisation de la dette. Or, cet autofinancement n'est pas un acquis, même si l'objectif a été atteint en 2006 et en 2007.

Réduction de la dette grâce aux transferts d'actifs

L'an dernier, l'autofinancement des investissements et des montants décaissés pour la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE a permis d'allouer entièrement au remboursement de la dette - et pas seulement à sa stabilisation, comme initialement prévu - l'impact des lois de transferts d'actifs approuvée par le peuple le 17 juin 2007. Pour mémoire, le but de ces transferts d'actifs était de transférer la propriété des installations de production aux établissements publics autonomes qui les utilisent. Le souverain a donc soutenu la voie d'une gestion dynamique des établissements autonomes pour améliorer le service public, démarche que d'aucuns ont faussement tenté de faire passer pour une privatisation.

Un montant de 157 millions de francs a été versé à l'Etat le 1^{er} juillet 2007 au titre du transfert d'actifs de l'Aéroport international de Genève (AIG). S'agissant des TPG, un versement de 37 millions a été effectué en fin d'année. Pour ce qui est des SIG, un groupe de travail «Etat de Genève-SIG» a travaillé au cours du 2^{ème} semestre 2007 à la mise en oeuvre du transfert d'actifs. Des problématiques importantes de terrains et de concessions ont ainsi pu être résolues dans l'intervalle. Le paiement de 397 millions de francs a été effectué en janvier 2008.

Au 31 décembre 2007, la dette s'établissait à 12,257 milliards de francs, soit 914 millions de moins qu'au 31 décembre 2006 et 449 de moins qu'au début de la législature.

Une volonté réformatrice

Aux yeux du Conseil d'Etat, l'excellence de la performance financière du canton de Genève est finalement moins significative de son action que le nombre et l'importance des réformes qui ont été entreprises ou menées à bien pendant l'année 2007. Après des années d'immobilisme, ces réformes ont été décidées par le Conseil d'Etat, cas échéant par le Grand Conseil et le peuple genevois. Elles forment le noyau dur de la gestion gouvernementale, non seulement au cours de l'année écoulée, mais également pour l'ensemble de la législature.

Une partie de ces réformes ont naturellement pour but de rendre les services publics plus efficaces, d'améliorer leur productivité et donc de faire un meilleur usage des deniers publics. D'autres réformes, sans doute plus fondamentales encore, doivent permettre d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et de donner aux contribuables de notre canton une qualité de service public à la hauteur des contributions dont ils s'acquittent. Cette amélioration constante est capitale pour bonifier les conditions-cadres de l'économie genevoise. Notre canton pourra ainsi maintenir et accroître sa compétitivité, dans un monde globalisé où les métropoles se livrent en permanence une lutte sans merci pour attirer à elles les activités les plus rémunératrices.

Plus fondamentalement, les habitantes et habitants de Genève, comme les entreprises, attendent une améliora-

tion des services publics, qu'il s'agisse du système de formation, de la présence des forces de l'ordre sur le terrain, de l'offre de places dans des établissements médicaux-sociaux ou des conditions d'hébergement aux HUG. Chacun sait d'autre part que le réseau de transports publics souffre de vingt ans de retard par rapport à celui de Zurich et que ce retard doit être comblé d'ici dix ans, pour assurer à la fois une mobilité raisonnable dans l'agglomération et une amélioration de la qualité de l'air. Enfin, l'offre très insuffisante de logements est un élément qui pénalise durement la population de notre canton aussi bien que ceux qui, nombreux, souhaitent s'y établir.

Parmi les jalons importants sur la voie de ces réformes visant à accroître à la fois l'efficacité des politiques publiques et l'efficacité des services publics, il vaut la peine de mentionner les points suivants, réalisée en 2007 :

- Introduction progressive dès janvier du revenu déterminant unique visant à garantir une plus grande équité et une rationalisation dans l'octroi des diverses prestations sociales.
- L'acceptation par le peuple le 16 décembre de la nouvelle loi sur le chômage permettra une approche active et dynamique, privilégiant l'acquisition d'un revenu par le travail plutôt que par une rente d'assistance publique.
- L'adoption le 23 mars par le Grand Conseil d'une nouvelle législation introduisant la possibilité de licencier sans complication excessive un-e employé-e lorsque ses prestations sont insuffisantes. Cette possibilité est assortie de fortes mesures d'accompagnement en cas de suppression de postes pour des raisons économiques et d'un programme de lutte contre le harcèlement au travail.
- Le 24 mai, approbation à l'unanimité par le Grand Conseil de la loi sur la construction de logements d'utilité publique, ouvrant le chemin à la constitution d'un parc pérenne de logements sociaux tout en favorisant la mixité sociale dans les zones de développement. En juillet, dépôt du projet de loi permettant d'accroître la hauteur des immeubles d'habitation.
- Au mois de mai, mise en oeuvre du masterplan visant la création d'un site capable d'accueillir 40'000 emplois et 9'000 logements dans la zone Praille-Acacias-Vernets.
- Le 5 décembre, signature de la charte d'engagement du projet d'agglomération, remis à la Confédération, qui fonde le développement de la coopération transfrontalière pour les prochaines années et ouvre notamment la voie à un cofinancement des infrastructures de transport destinées aux habitants du bassin franco-valdo-genevois.
- Le 1^{er} décembre, création du service du commerce par la fusion des autorisations et patentes et de l'inspection du commerce, pour améliorer l'efficacité

et la cohérence de l'ensemble des prestations destinées aux commerçants.

- Le 29 août, dépôt par le Conseil d'Etat du projet de loi sur l'université, qui renforce à la fois l'autonomie de l'institution et le pilotage des autorités politiques, permettant à l'université de remplir ses missions de service public tout en resserrant l'intervention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat sur l'essentiel.
- A la rentrée scolaire, mise en place du nouveau dispositif d'évaluation chiffrée des élèves et modification du règlement, suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative 121. Parallèlement, développement du réseau d'enseignement prioritaire en vue de préserver l'égalité des chances des élèves.
- Le 13 juin, dépôt du projet de loi relatif à la mise en place d'un réseau de soins, améliorant la coordination des prestations aux personnes dont l'état de santé ou de dépendance exige de l'aide ou des soins et favorisant le maintien à domicile de ces personnes.
- Durant l'été, élaboration de mandats ou contrats de prestations entre l'Etat et, respectivement, l'Hospice général, les institutions d'aide et de soins à domicile et les Hôpitaux universitaires de Genève.
- Tout au long de l'année, poursuite du développement soutenu du réseau de tramways; inauguration du tronçon Cornavin-Les Avanchets; construction de la section Lancy entre le Bachet et Pont-Rouge; obtention d'une participation de la Confédération pour le tram Cornavin-Onex-Bernex.

Transfert de charges entre les communes et l'Etat

Les négociations entre l'Etat et les communes ont pris un tour décisif au premier semestre 2007 et ont conduit à un accord conclu le 21 juin 2007. Une première étape déterminante d'une répartition plus équilibrée des charges et des compétences entre le canton et les communes a ainsi été franchie. Globalement, le transfert de charges influencera positivement le budget de l'Etat d'une soixantaine de millions de francs, compensant ainsi en partie les nouvelles charges induites par la péréquation au niveau fédéral.

Le gouvernement a dès lors lancé le processus législatif conduisant à la mise en oeuvre du transfert de certaines charges et compétences de l'Etat aux communes. A cette fin, il a soumis au Grand Conseil une série de projets de loi, touchant à des domaines aussi divers que le parascolaire, les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée, le financement du Fonds d'équipement communal (FEC), les compétences opérationnelles des communes en matière de sécurité civile ou la signalisation routière verticale. Ces lois ont été adoptées par le Grand Conseil le 30 novembre 2007 et il faut souligner ici la rapidité dont il a fait montre pour traiter cet objet.

L'accord passé avec les communes a une durée limitée; il constitue un préalable à la réorganisation cohérente des rapports entre les entités concernées, assortie d'une refonte du système de péréquation financière, pour laquelle l'Etat a fait des propositions qui sont actuellement étudiées au sein de l'Association des communes genevoises.

Transparence et amélioration des outils d'aide à la décision

L'année 2007 a été marquée par la mise en oeuvre du nouveau système de comptabilité financière intégrée et les travaux préparatoires à l'application, dès le 1^{er} janvier 2008, des normes comptables internationales IPSAS. L'adoption de ces normes permet de présenter des états financiers plus proches de la réalité économique. Au niveau du compte de fonctionnement, cela se traduit par l'introduction des subventions non monétaires, qui permettent de mettre en lumière les aides de l'Etat fournies par exemple sous forme de mise à disposition de locaux. Les normes IPSAS contraignent à une séparation plus stricte des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Au niveau du bilan, elles se traduisent par une valorisation des actifs - en particulier des biens immobiliers - plus conforme à la réalité. Ainsi le bilan donnera-t-il une image nettement plus fidèle de la situation patrimoniale de l'Etat que l'ancien modèle comptable des collectivités publiques.

Il est à relever que le nouveau modèle des comptes des collectivités publiques suisses, adopté le 25 janvier par la Conférence suisse des directeurs des finances, bien que moins contraignant que les normes IPSAS, est entièrement compatible avec celles-ci et s'en inspire largement.

Le règlement sur les investissements, adopté par le Conseil d'Etat le 22 novembre 2006, améliore également singulièrement la visibilité du budget d'investissement, et par là-même le contrôle de l'exécutif et du législatif sur les dépenses futures. Le règlement a été appliqué pour la première fois en 2007 lors de l'élaboration du budget 2008. Ainsi, tous les investissements nouveaux sont présentés sous la forme de crédits d'ouvrage, les investissements de renouvellement faisant quant à eux l'objet de crédits de programme quadriennaux. Les deux types d'investissement se traduisent dans des projets de loi soumis au Grand Conseil.

Toujours en matière d'amélioration du cadre de gestion, l'Etat de Genève dispose depuis 2007 de possibilités accrues pour suivre l'évolution du compte par rapport au budget, mois par mois. Le Conseil d'Etat peut ainsi prendre ses décisions quant à la planification future et à l'élaboration du projet de budget sur des bases actualisées, ce qui est particulièrement important en matière d'estimation fiscale.

Les résultats à mi-parcours sont rendus publics par une projection de bouclage des comptes, basée sur l'ensemble des éléments connus à cette date. En 2007, ces résultats intermédiaires ont fait état de recettes

fiscales en nette amélioration par rapport au budget et d'une évolution contrôlée des charges, avec pour conséquence une amélioration de près de 400 millions par rapport au budget à la fin du mois de juin. De même, une mise à jour des évaluations fiscales est présentée à la commission des finances à la fin de ses travaux pour lui permettre d'intégrer les dernières données disponibles en matière fiscale. L'objectif est évidemment de rapprocher le plus possible les évaluations fiscales du budget avec celles contenues dans les comptes, pour réduire les écarts spectaculaires relevés ces dernières années.

Des règles claires pour les subventions

Autre chantier d'importance et exigeant de lourds efforts de mise en oeuvre, l'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) est désormais en bonne voie. La plupart des étapes recensées lors de l'entrée en vigueur de la loi sont désormais franchies. La loi s'applique de manière rigoureuse et uniforme dans l'ensemble des départements¹. Les modèles standards, tant des contrats de prestations que des lois de financement, sont uniformément utilisés et plusieurs de ceux-ci, parmi les plus importants, sont actuellement à l'étude devant le Grand Conseil. Les directives transversales d'application ont été élaborées et adoptées; elles concernent plus particulièrement les exigences posées aux entités subventionnées sur la présentation de leurs états financiers, le traitement réservé aux subventions non monétaires, qui doivent dorénavant être identifiées, et les règles en matière de restitution du montant non dépensé de la subvention (thésaurisation).

L'inventaire de l'ensemble des subventions, classées par indemnités, aides financières et prestations aux personnes physiques, est disponible et consultable sur le site Internet de l'Etat. Ce classement a été rendu possible grâce à la liste des indemnités que le Conseil d'Etat a arrêtée en février. Parallèlement, au mois de mai, le Conseil d'Etat validait la liste des politiques publiques qui permettront d'élaborer le futur budget par prestations; il en résulte que les projets de loi de financement peuvent désormais regrouper toutes les subventions appartenant à une même politique publique, et répondre ainsi à une demande récurrente du Grand Conseil.

Si le nombre de projets de loi est ainsi réduit, le nombre de contrats de prestations à ratifier reste quant à lui très important (environ 200). La loi sur les indemnités et les aides financières prévoyait un délai de mise en conformité à fin 2007. Compte tenu du volume de travail à effectuer, les députés de la commission des finances ont accepté une prorogation de ce délai. Fort de cet accord, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi modifiant la LIAF, en vue de proroger l'échéance à décembre 2009. Le règlement d'application de la LIAF a également subi une adaptation. Au vu de la pratique et de la complexité des dossiers, il a été décidé, dès janvier 2007, de sortir du champ

d'application de la loi les subventions d'investissement, de sorte à limiter ses effets aux indemnités et aides financières de fonctionnement.

L'application de la LIAF représente une étape importante dans la construction d'un budget par prestations. Après le dépôt du budget 2008, un prototype de budget distribué par politique publique a été élaboré, qui permettra aux collèges spécialisés compétents (voir ci-dessous) de mettre en oeuvre un budget par politique publique pour 2009, qui constituera une annexe au budget présenté, comme il l'est traditionnellement, par centre de responsabilité.

Contrôle et coordination renforcés

La mise en place du contrôle interne départemental s'est poursuivie pour avancer pas à pas vers l'objectif fixé, soit un système de contrôle interne généralisé dans l'ensemble de l'Etat, qui demandera encore beaucoup d'efforts pour être entièrement performant, dans la mesure où il doit s'appuyer sur le concours de toute la chaîne hiérarchique.

C'est dans la perspective d'une clarification des rôles et d'une meilleure coordination interdépartementale, indispensable à la mise en place d'un système coordonné de contrôle interne, que le Conseil d'Etat a adopté un modèle d'organisation harmonisée des départements et de leurs organigrammes, réduisant à quatre le nombre de niveaux hiérarchiques au niveau opérationnel. Les structures des états-majors départementaux ont également été harmonisées.

Les organigrammes harmonisés mettent en évidence le rôle essentiel que jouent, pour l'ensemble des départements, les fonctions relatives aux ressources humaines, aux finances, aux systèmes d'information, à la logistique et au contrôle interne. Afin d'améliorer la cohérence de ces missions au sein de l'administration publique, des collèges spécialisés interdépartementaux ont été constitués pour chacun de ces cinq domaines.

S'agissant de la gestion prévisionnelle des risques, on relèvera qu'un chantier important a été ouvert, avec le lancement du processus de fusion des caisses publiques de prévoyance. Le 30 mai 2007, le Conseil d'Etat présentait son projet visant à fusionner les trois principales caisses de pension : la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration cantonale (CIA), la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux (CEH) et la caisse de prévoyance des fonctionnaires de la police et de la prison (CP).

L'objectif est, d'une part, de rechercher des synergies entre ces trois caisses dans leur administration pour assurer des coûts de fonctionnement aussi faibles que

¹ Le département de l'économie et de la santé (DES) a d'ores et déjà transmis au Grand Conseil les contrats de prestations établis selon la LIAF avec la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ainsi que les contrats de prestations avec les autres institutions d'aide et de soins à domicile; les contrats de prestations avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), avec les Cliniques Joli-Mont et Montana, avec la Fegems et avec l'Office de promotion des industries et technologies (OPI) ont été élaborés et seront prochainement remis au Parlement.

possible et, d'autre part, de renforcer la mutualisation des risques liés notamment à la longévité et à l'invalidité, entre les actuel-e-s assuré-e-s de la CIA et de la CEH. Rappelons que l'Etat accorde sa garantie à ces caisses de pensions. Un groupe de pilotage a été constitué pour conduire le processus, sous la présidence d'une délégation du Conseil d'Etat. Les travaux des différents sous-groupes, composés de représentants d'employés et d'employeurs qui siègent dans les comités des caisses, ont démarré au deuxième semestre 2007.

Enfin, la volonté d'améliorer le contrôle de l'action publique et de prévenir les risques s'est encore traduite par le dépôt, au mois d'octobre, d'un projet de loi du Conseil d'Etat visant à renforcer et à réorganiser l'ensemble du dispositif de contrôle et de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat.

Entrée en vigueur de la RPT

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a exigé un important travail d'adaptation de la part de l'administration cantonale. L'organisation interdépartementale de projet, constituée sous l'égide du département des finances pour préparer la mise en oeuvre, a poursuivi son action. Le Conseil d'Etat a bénéficié du soutien massif du Grand Conseil et l'a tenu régulièrement informé des progrès réalisés, notamment au travers de rapports, de dépôt de projets de lois visant à harmoniser les législations cantonale et fédérale et d'un séminaire d'information. Le Grand Conseil a ratifié l'adhésion du canton de Genève à l'accord-cadre intercantonal (ACI), préalable à la négociation de conventions entre cantons dans des domaines de tâches d'intérêt commun.

Le contrôle des données et des calculs publiés par la Confédération a fait l'objet d'une attention toute particulière. Lors d'une consultation des cantons, le Conseil d'Etat a fait part de son vif mécontentement au sujet des calculs définitifs des paiements de la RPT communiqués par le Département fédéral des finances (DFF). Non seulement les propositions faites par Genève en vue de rétablir une meilleure égalité de traitement entre les cantons n'ont pas été retenues, mais une analyse détaillée des chiffres reçus a mis en évidence des erreurs importantes dans les calculs de trois indicateurs relatifs aux paiements compensatoires annuels. Pour Genève, cette omission a des conséquences particulièrement importantes que l'administration cantonale évalue à plus de 8,3 millions de francs par an uniquement pour le premier indicateur, à quoi s'ajoute un montant à déterminer s'agissant des deux autres indicateurs. Le Conseil d'Etat a demandé que ces erreurs fassent l'objet d'une correction et sa position a été transmise au DFF, qui a reconnu le bienfondé des observations genevoises.

En l'état, l'impact de la RPT sur le budget voté 2008 se traduit par une charge nette de fonctionnement de 95,8 millions de francs, résultant d'un gain de 140,3 millions sur le désenchevêtrement des tâches et l'abandon des suppléments péréquatifs, et d'une facture nette de 236,1

millions liée au nouveau système de péréquation des ressources, de compensation des charges excessives et de compensation des cas de rigueur. L'impact au niveau du budget des investissements se monte à 7,7 millions.

Dans le cadre de la mise en place de la structure de suivi de la mise en oeuvre de la RPT pour la période quadriennale 2008-2011, le canton de Genève a obtenu d'être représenté dans le groupe technique assurance-qualité, qui réunit des représentants de la Confédération et des cantons en charge du contrôle de la saisie, de la vérification de plausibilité et de la rectification des données transmises par les cantons. Genève sera également représenté au sein de la Commission intercantonale pour les conventions (CIC).

Modernisation de la gestion des ressources humaines

L'action du Conseil d'Etat a permis de faire évoluer fondamentalement le cadre demeuré trop longtemps figé de la gestion des ressources humaines, grâce à la restauration d'un dialogue régulier avec les organisations représentant le personnel de l'Etat ainsi que les associations de cadres. D'importantes modifications législatives et réglementaires ont ainsi pu entrer en force tandis que, parallèlement, progressaient les travaux relatifs à la création d'un nouveau système de rémunération. Ce dernier prévoit, d'une part, le remplacement de la désuète prime de fidélité - peu adapté aux réalités actuelles du monde du travail - par un 13^e salaire versé dès l'engagement et, d'autre part, une modulation nouvelle des annuités.

Les objectifs de cette réforme sont de réduire l'écart trop important existant entre des salariés exerçant un travail identique et de mettre en place pour l'avenir un système n'entraînant pas une croissance des charges annuelle exagérée. Un certain nombre de modèles ont été étudiés en concertation avec les organisations représentatives du personnel, lors de rencontres régulières avec la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel.

Importantes modifications légales

Le 23 mars 2007, le Grand Conseil a adopté le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC). Son entrée en vigueur s'est effectuée le 31 mai. Les principales nouveautés concernent l'allègement de la procédure de fin des rapports de service pour motif fondé (insuffisance de prestations), la délégation de compétences en matière de nomination et résiliation, et une meilleure protection de la personnalité des collaborateurs-trices. Ces modifications ont induit une mise à jour réglementaire conséquente, qui se fait par étapes. Ont déjà abouti à ce jour les travaux relatifs à l'engagement du personnel dans la classe de fonction, à la réduction à deux ans de la période probatoire, au dispositif d'encadrement avec l'entretien de service et le reclassement.

Les partenaires sociaux ont été étroitement associés à ces travaux, dans le même esprit de concertation qui avait déjà prévalu lors de l'élaboration de la LPAC. Ce dialogue constructif se poursuit pour traiter de la délégation de compétences et du nouveau dispositif relatif à la protection de la personnalité, qui devraient être mis en pratique au plus tard à la fin du premier semestre 2008.

Simplification des fonctions

Il ne s'agit là que d'une étape d'un vaste plan d'action visant à doter l'Etat d'une gestion des ressources humaines moderne, dynamique et cohérente. En parallèle, des travaux importants ont été menés visant à la simplification drastique du nombre de fonctions à l'Etat par l'élaboration d'un répertoire des emplois de référence de l'Etat et des métiers qu'il recouvre (REPER). Les travaux ont permis d'identifier et de décrire vingt domaines fonctionnels ainsi que 87 emplois de référence, au sein desquels les quelque 2500 fonctions actuellement existantes ont été regroupées après leur analyse systématique.

Les travaux se poursuivent pour établir une liste des métiers, ces derniers devant être rattachés aux emplois de référence. Ces travaux sont la condition préalable à la mise en place d'un nouveau système d'évaluation des fonctions, l'actuel ayant clairement atteint ses limites.

Politique du logement

Dans le respect des engagements pris, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil, le 1^{er} mars 2007, un projet de loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). Ce projet, qui reprenait la substance du protocole d'accord sur le logement du 1^{er} décembre 2006, a été traité avec rapidité pour être approuvé à l'unanimité le 24 mai déjà par le parlement.

Pour mémoire, la LUP, entrée en vigueur le 31 juillet 2007, fixe un double objectif quantitatif ambitieux puisqu'il s'agit en dix ans de constituer un parc de logements d'utilité publique de 15% des logements locatifs. Pour parvenir à atteindre cet objectif, la loi prévoit un crédit d'investissement de 300 millions de francs pour cette période. La LUP a également modifié la loi générale sur les zones de développement en introduisant un article 4A nouveau qui fixe désormais les proportions de logements d'utilité publique qui doivent être réalisés.

Sans plus attendre, l'administration des deux départements les plus directement concernés, soit le DCTI et le DT, a mis en place un important programme pour assurer la mise en oeuvre de la loi. Pour ce faire, il est nécessaire de déployer des efforts importants aussi bien à l'interne, par exemple pour mettre en place de nouveaux instruments permettant de suivre l'évolution du parc de LUP, qu'à l'externe, que ce soit pour sensibiliser et informer les partenaires ou favoriser la mise à disposition de terrains pour des projets constructifs.

Pour ce qui est de l'information, il est à noter que l'ensemble des communes ont été contactées. Des échanges plus particuliers ont d'ores et déjà eu lieu.

Dans un autre domaine, une réflexion a été menée en collaboration avec les Fondations immobilières de droit public et avec les professionnels de la construction afin de trouver des pistes permettant de réduire sensiblement les coûts du logement d'utilité publique. Un objectif volontariste d'une économie de 20% a été assigné afin d'utiliser au mieux les moyens à disposition (30 mios/an).

S'agissant de la mise à disposition de terrains, il convient de souligner des avancées significatives dans certains projets importants. C'est ainsi que trois plans directeurs de quartier ont été adoptés par le Conseil d'Etat en 2007 pour les périmètres dits de la Chapelle-les-Sciers, les Marbriers ainsi que pour les Vergers. Le Conseil d'Etat a également adopté seize plans localisés de quartier, dont quatorze PLQ comprenant de l'habitat, pour un total d'environ 1900 logements. De manière plus générale, il sera relevé que le projet de modification de zone pour les Communaux d'Ambilly a été mis en consultation technique.

Enfin, les études dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets ont été conduites avec diligence. Le projet de modification des zones pourrait être introduit formellement cette année encore. Il s'agit là de potentiels de logements importants s'élevant à plusieurs milliers d'unités. Finalement, dans un souci de concrétiser cette volonté de réaliser et d'entreprendre, le Conseil d'Etat suit avec attention le déploiement d'une politique foncière plus active.

Ces actions, complétées par diverses mesures incitatives, devraient finir par porter leurs fruits, même si le cycle d'un projet en matière de logement est assez long.

Lutte contre le chômage, dialogue social et promotion de l'emploi

Pour la première fois depuis plusieurs décennies, le taux de chômage a baissé en 2007 plus rapidement à Genève que dans le reste du pays. Voilà les premiers fruits des efforts conduits par le Conseil d'Etat dans ce qui reste l'une des priorités majeures de la législature. Une priorité soutenue par le souverain et par une large majorité politique, puisque la nouvelle loi sur le chômage, dont les principes étaient détaillés dans le rapport annuel 2006, a obtenu en votation populaire 68,5% de votes favorables.

Le Conseil d'Etat et les services concernés ont mis à profit l'année 2007 pour préparer l'entrée en vigueur rapide de cette nouvelle loi. Dès le 1^{er} février 2008, l'ensemble des nouveaux dispositifs, en particulier le volet concernant les emplois de solidarité, seront à la disposition des demandeurs d'emploi. Un système dont la réussite sur le terrain dépendra des mêmes facteurs qui ont permis son succès politique, à savoir la volonté partagée de tous les acteurs, en particulier les partenaires sociaux, de renouveler radicalement la réponse institutionnelle au drame du chômage.

Accord entre partenaires sociaux dans le secteur du bâtiment

L'année 2007 avait pourtant mis le partenariat social suisse à rude épreuve. Durant de nombreux mois, l'important secteur du bâtiment a été privé de convention nationale. Une situation périlleuse dans un pays dont la paix sociale constitue un facteur de succès crucial. A Genève, sous l'égide du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), syndicats et employeurs ont repris le chemin de la négociation et abouti, le 9 novembre, à un accord qui a permis d'épargner à notre canton des grèves durables et coûteuses. Le canton reste toutefois préoccupé par la dégradation, au plan national, des relations entre partenaires sociaux.

Libre circulation des personnes

Notre canton héberge un marché de l'emploi très dynamique, dû en particulier à sa forte implication dans l'économie européenne et mondiale. Cela suppose aussi une attention particulière au maintien des conditions-cadres qui favorisent la création d'emplois. Parmi ces conditions, les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE) permettent aux entreprises établies sur notre territoire de disposer à la fois de marchés importants et de vastes zones de recrutement pour des emplois à forte valeur ajoutée.

A ce titre, l'accord sur la libre circulation des personnes est entré le 1^{er} juin 2007 dans sa troisième et dernière phase. Concrètement, il n'y a depuis cette date plus de contingents sur les permis de travail pour les ressortissants de quinze Etats membres de l'UE (Suède, Finlande, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Hollande, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, France, Portugal, Espagne, Italie et Grèce) et ceux de l'Association européenne de libre-échange (AELE: Islande, Norvège et Liechtenstein). Le Conseil d'Etat a choisi de mettre en oeuvre cette libre circulation de manière progressive dès le 1^{er} janvier 2007, de manière à éviter un effet d'appel brutal au milieu de l'année. Parallèlement, la fusion en 2006 de l'office cantonal de l'inspection des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main-d'oeuvre étrangère (OME) a permis de faire face à cette évolution dans les meilleures conditions.

Lutte contre le travail au noir

Le Conseil d'Etat s'est préparé à renforcer son action en matière de lutte contre le travail au noir, en vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN). Une instance cantonale de lutte contre le travail au noir au sein de l'OCIRT a amélioré en 2007 déjà l'échange d'informations avec les services (OCIRT, OCAI, OCE, Hospice général) pour combattre des abus en matière d'assurance chômage, d'assurance invalidité, d'aide sociale et de législation sur le travail. Plusieurs sanctions ont été prononcées dans chacun de ces domaines. A titre d'exemple, suite à une dénonciation pénale par l'Etat de Genève, le Ministère public a condamné un employeur à une peine privative de liberté

de six mois avec sursis et délai d'épreuve de cinq ans, à une peine pécuniaire de 180 jours-amende à 120 francs/jour, à une amende de 8'000 francs et au paiement des frais de procédure.

La lutte contre le travail au noir figure parmi les priorités du département de la solidarité et de l'emploi pour l'année 2008. Elle participe de la volonté du Conseil d'Etat, exprimée lors du discours de Saint-Pierre, de restaurer l'autorité de l'Etat. Elle illustre aussi la conviction que l'Etat ne peut tolérer des abus qui mettent en péril la crédibilité de tout l'édifice social.

L'aéroport, poumon de l'économie genevoise

Parmi les facteurs qui permettent à Genève de créer de l'emploi à forte valeur ajoutée, l'Aéroport International de Genève (AIG) occupe une place de choix. Cette infrastructure fondamentale garantit à notre canton une desserte de qualité vers l'ensemble des grands centres économiques du monde. De nouvelles destinations complètent chaque année la toile de l'AIG. Parmi les lignes ouvertes en 2007, on relèvera en particulier une nouvelle liaison avec New-York (aéroport de Newark) grâce à la compagnie Qatar Airways, qui a choisi Genève comme escale pour quatre vols hebdomadaires entre Doha et New York.

En 2007, l'AIG a battu une nouvelle fois ses records de fréquentation, dépassant la barre symbolique des dix millions de passagers. Mais la croissance importante du trafic aérien, qui dynamise l'économie de la région, nécessite également d'importants investissements pour adapter la capacité d'accueil de l'aérogare. Or l'AIG avait pris en la matière un sérieux retard au cours des dernières années, freiné notamment par un litige portant sur la construction d'un terminal exclusivement destiné au service low-cost. L'AIG a finalement opté pour une nouvelle stratégie qui lui a permis de résoudre rapidement ce litige début 2006 et de commencer dès l'été 2007 déjà les travaux d'extension de l'aérogare.

La votation populaire de juin 2007, qui a permis à l'AIG d'acquérir la propriété des actifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission, lui donne aujourd'hui les moyens politiques et financiers de planifier son évolution à plus long terme. Car si les travaux actuellement en cours permettront de rattraper le retard pris dans la première moitié de la décennie, des réflexions plus ambitieuses devront être engagées dès 2008 pour garantir la pérennité de notre aéroport.

Cette pérennité dépend aussi, et de manière importante, de la compétitivité de l'AIG en comparaison internationale. Dans la concurrence que se livrent les compagnies d'aviation et dans leur lutte acharnée contre les coûts, le prix des redevances aéroportuaires joue un rôle essentiel. Pénalisés par des coûts élevés en matière de contrôle aérien et de maintenance, liés notamment au niveau des salaires en Suisse, l'AIG parvient à rester compétitif grâce à la stratégie de redevances passagers modérées. Depuis

une dizaine d'années en effet, le tarif de ces redevances est resté stable (19 francs). Une légère augmentation a dû être décidée pour le 1^{er} février 2008 (20.50 francs) en raison des nouvelles exigences fédérales en matière de sécurité. A ce titre, les gains de productivité obtenus dès l'exercice 2006 au sein de l'AIG et confirmés en 2007 doivent lui permettre d'assurer à moyen et long terme une desserte aérienne de qualité, essentielle au bon fonctionnement d'une économie mondialisée.

Maintien d'un cadre favorable pour l'économie et la santé

Efficience, clarification et simplification sont les concepts qui guident l'ensemble des actions menées par le département de l'économie et de la santé (DES) en son sein comme dans ses actions envers l'extérieur.

L'application de la LIAF, la gestion par objectifs, ainsi que la mise sur pied du projet visant à établir la cartographie des risques, constituent la traduction opérationnelle de ces concepts; leurs réalisations doivent en effet permettre au département de piloter de manière efficace et efficiente les missions qui lui permettent de garantir le maintien d'un cadre favorable pour l'économie et la santé.

Favoriser le développement économique de notre région

Les efforts du DES pour maintenir un cadre favorable pour le développement économique de notre canton se sont poursuivis avec succès en 2007. L'implantation de nombreuses sociétés - telles qu'Essent Trading, OLAM, Integra LifeSciences Corporation ou Alibaba.com, pour n'en citer que quelques unes - témoigne de l'attractivité de Genève et de ses atouts. Cette attractivité ne souffrira d'ailleurs plus à l'avenir d'une distorsion concurrentielle majeure avec nos voisins du bassin lémanique puisque le Département fédéral de l'économie a adopté en fin d'année dernière une nouvelle ordonnance délimitant les zones économiques bénéficiant d'allègements fiscaux fédéraux à des territoires abritant 10% de la population suisse, ce qui exclut les districts lémaniques.

En 2007, les entreprises genevoises ont par ailleurs bénéficié d'une large présentation des activités de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE). Cette action - qui sera reconduite en 2008 vu le succès rencontré - a été l'occasion de rappeler aux acteurs du tissu économique genevois le dispositif existant, en matière d'aides et de soutiens. Ce dispositif s'est d'ailleurs renforcé grâce à l'intégration de la FAE à la Coopérative romande de cautionnement (CRC-PME) qui permet à notre canton de disposer d'un outil de cautionnement puissant et autonome en faveur des PME (Genève dispose ainsi d'une compétence décisionnelle pouvant aller jusqu'à 150'000 francs), tout en étant rattaché au financement fédéral.

Enfin, la création du service du commerce participe également au maintien d'un cadre favorable à l'économie. En effet, depuis le 1^{er} décembre 2007, ce service consti-

tue non seulement l'interlocuteur unique pour les professionnels du commerce genevois, mais surtout la seule porte d'entrée pour toutes les démarches à effectuer par les acteurs de la vie économique et du commerce du canton. Cela représente une avancée non négligeable en termes d'efficience, de clarification et de simplification.

Renforcer la promotion et le conseil en matière de développement durable auprès des acteurs privés et publics

L'objectif principal de l'Agenda 21 de notre canton est l'intégration du développement durable dans les activités quotidiennes des entreprises publiques, privées et de la société civile. L'année 2007 a été l'occasion de définir les futures actions à développer en faveur des entreprises privées qui s'investissent, ou souhaitent le faire, dans l'économie du développement durable, ainsi qu'en faveur de l'administration cantonale où il s'agit d'intégrer les principes du développement durable dans le cadre de la politique d'achat.

L'année 2007 a également connu quelques réalisations remarquables. Les succès rencontrés par des actions telles que la 6^{ème} édition de la Fête du développement durable qui a attiré près de 20'000 visiteurs au Jardin botanique (avec un taux de satisfaction de plus de 90%) ou la présentation des fiches pour une consommation responsable à Planète Charmilles, témoignent de l'engouement et de la sensibilité des Genevois en la matière, et de leur intérêt à disposer davantage d'informations et d'exemples de bonnes pratiques. Le département s'est par ailleurs associé l'année dernière à une initiative de la ville d'Onex qui a lancé le défi à une vingtaine de ménages pilotes d'adopter pendant trois mois des comportements éco-responsables.

La sensibilisation au développement durable passe également par des projets concrets au sein des écoles. A cet effet, un guide méthodologique présenté sous la forme d'un site Internet a été réalisé. Sept établissements pilotes (quatre écoles primaires, un cycle d'orientation, et deux collèges-écoles de commerce) se sont d'ores et déjà lancés afin de mettre en place des plans d'actions; une formation visant à accompagner les enseignants dans ce processus est d'ailleurs possible. Enfin, une nouvelle formation continue sur la consommation responsable a été proposée au corps enseignant.

Organiser le réseau de soins et améliorer la qualité des soins

Le 28 juin 2007, le projet de loi-cadre sur le réseau de soins et le maintien à domicile des personnes (PL 10058) a été déposé au Grand Conseil. Véritable instrument de pilotage du système de soins cantonal, il vise à garantir la cohérence du dispositif d'accès aux soins, en valorisant les complémentarités des acteurs et des structures et en régulant leur interdépendance, tout en préservant leur autonomie. Parallèlement à cette démarche, le 20 septembre 2007, le Grand Conseil a été saisi du projet de loi contenant dix contrats de prestations entre l'Etat et les

institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile (PL 10064), conformément aux dispositions prévues par la LIAF. Le contrat de chaque institution définit clairement le statut juridique et les prestations attendues de l'institution, le profil des bénéficiaires de prestations, les objectifs et les indicateurs de performance fixés pour chaque type de prestations ainsi que le montant des indemnités annuelles proposées au Grand Conseil.

En matière d'accès aux soins, le département poursuit ses travaux relatifs à la planification hospitalière, en étroite collaboration avec l'Observatoire suisse de la santé, afin de mettre à disposition de la population genevoise des prestations qui répondent à ses besoins et qui tiennent compte de l'évolution des techniques médicales, de la diminution des durées d'hospitalisation et de l'évolution de la démographie.

Dans le domaine de la collaboration régionale, notre canton a connu de nouveaux développements en 2007. Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont signé plusieurs conventions, notamment avec le Tessin (pour l'hépatologie, la chirurgie hépatique et des greffes du foie, les soins intensifs, la chirurgie de la main et l'informatique), avec l'Hôpital du Jura (pour la chirurgie orthopédique), avec l'Hôpital neuchâtelois (pour l'immuno-allergologie, les soins intensifs, la médecine nucléaire, la chirurgie et l'orthopédie pédiatrique) et avec le réseau hospitalier fribourgeois (pour les soins intensifs et la chirurgie thoracique). Au-delà des conventions élaborées en matière de coopération internationale, une nouvelle collaboration dans le domaine de la chirurgie a été établie entre les HUG et les Hospices civils de Lyon. En matière de médecine de pointe, deux nouveaux centres universitaires romands ont été créés autour de la neurochirurgie et de la médecine légale.

Les HUG ont par ailleurs poursuivi leurs efforts pour s'adapter à un environnement complexe et en profonde mutation (perspectives économiques, planification sanitaire fédérale, augmentation de la demande en soins, etc.). A travers l'opération d'efficacité «Victoria» lancée en juin 2006, les HUG entendent revoir leur fonctionnement tout en préservant la qualité et la sécurité des soins, de l'enseignement et de la recherche.

Promotion de la santé et prévention

Le département a défini, en 2007, les trois axes prioritaires sur lesquels il entend mener une action soutenue : retarder l'âge de la première consommation d'alcool chez les jeunes, promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière et lutter contre la dépression. La démarche générale du plan cantonal et ses trois objectifs prioritaires ont été présentés lors d'un colloque organisé le 23 novembre 2007. Cette manifestation a accueilli 170 acteurs de différents milieux qui ont d'ores et déjà signifié leur intérêt à collaborer de manière active avec le département.

Par ailleurs, depuis le printemps 2007, le premier vaccin contre l'infection HPV - efficace à près de 100% contre presque tous les cancers du col de l'utérus - est recom-

mandé pour toutes les jeunes filles entre 11 et 19 ans par la commission fédérale des vaccinations. La vaccination complète nécessite trois injections. Ce vaccin n'est cependant pas remboursé par les caisses maladies. Malgré son coût élevé (217 francs par dose), des négociations avec le producteur ont permis d'obtenir un prix préférentiel et de lancer, en collaboration avec le service de santé de la jeunesse, un programme de vaccination pour les jeunes filles en classe de 7^{ème} année. Fin 2007, plus de 1'200 Genevoises ont ainsi pu bénéficier de ce projet. Grâce au soutien des médecins du canton, le programme sera prochainement élargi à l'ensemble de jeunes filles de 11 à 19 ans. Dès janvier 2008, ce vaccin sera remboursé dans le cadre de l'assurance obligatoire de soins. L'action pionnière du département a probablement contribué de manière déterminante à cette décision.

Enseignement et formation

Instruction publique : qualité accrue des prestations

Dès 2006, le département de l'instruction publique (DIP) s'est fermement et concrètement engagé dans d'importants travaux en vue d'atteindre l'objectif d'efficacité fixé par le Conseil d'Etat. Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement, le DIP poursuit activement une vaste réorganisation de ses structures, ainsi qu'une redéfinition des processus et des ressources nécessaires afin d'augmenter l'efficacité et d'améliorer sa capacité de pilotage.

L'année 2007 a vu se conclure un certain nombre de mandats décidés et initiés en 2006 :

- la mise en place de l'organigramme harmonisé du DIP avec cinq directions ou services transversaux (contrôle interne, finances et ressources humaines - logistique et système d'information - Service Ecoles Médias). Le nouvel organigramme vise à mieux distinguer les acteurs fournissant des prestations publiques, de moyens et de pilotage;
- la poursuite et la mise en oeuvre des plans de mesure (centralisation de la fonction «finances» et du service de la paie et réallocation des postes «prestations de moyens» en faveur des postes prestations publiques, entre autres) ;
- le déploiement de la gestion intégrée des ressources humaines (personnel enseignant et non enseignant) sous l'égide de la direction des ressources humaines du DIP, accompagné de l'implémentation de SIRH;
- la mise en place d'une unité de coordination des projets;
- le Conseil d'Etat a adopté, le 4 avril 2007, les nouvelles dispositions du règlement de l'enseignement primaire qui découlent de l'acceptation le 24 septembre 2006, par 76% des votants, de l'initiative populaire «Pour le maintien des notes à l'école

primaire» (IN 121) modifiant la loi sur l'instruction publique;

- grâce au rattachement du service du fonds cantonal d'art contemporain au service des affaires culturelles, ce dernier est devenu le moteur du projet de réorganisation du domaine culture au sein du département. Le rapprochement avec les degrés d'enseignement est amorcé (création d'un groupe de travail «école et culture»). Par ailleurs, malgré l'annonce unilatérale du projet de transfert des charges du domaine culturel de l'Etat à la Ville de Genève, le Conseil d'Etat a initié de nombreux rassemblements des artistes et acteurs culturels (RAAC). Cette démarche a permis de créer un groupe de travail avec la Ville et les communes chargées de traiter la question du transfert de charges. En outre, des réunions régulières de concertation regroupant canton et communes ont permis de mieux coordonner les efforts des collectivités publiques actives dans le domaine culturel.

Réorganisations sectorielles

A la finalisation du redéploiement des fonctions de support s'est ajoutée la consolidation d'importantes réorganisations et améliorations sectorielles. Ces travaux s'appuient sur la volonté du département d'accroître l'autonomie des établissements scolaires, soutenue entre autres par la mise en place des conseils d'établissements. Ces changements répondent aussi à la logique d'harmonisation intercantonale des systèmes éducatifs.

Enseignement primaire

L'accord conclu en 2006 avec les partenaires pour la mise en place de directeurs d'établissements et de conseils d'établissements dans les écoles primaires, afin de remplacer les inspecteurs, les responsables d'école et les maîtres principaux, a permis de lancer le processus de recrutement. Pour doter chaque établissement d'une direction spécifique à la rentrée scolaire 2008, la direction générale de l'enseignement primaire a publié, à large échelle, un appel d'offres le 23 novembre 2007. Plus de 260 candidatures ont été recensées. Les personnes retenues seront officiellement désignées par le Conseil d'Etat en avril 2008 avant de suivre avant l'été et leur entrée en fonction, une première série de modules de formation de niveau universitaire.

L'extension du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) s'est poursuivie en 2007. Le REP fait partie intégrante de la réorganisation de l'enseignement primaire dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté. Six établissements scolaires ont rejoint le REP en 2007.

Cycle d'orientation

La nécessaire réorganisation de l'enseignement et des modalités de regroupement des élèves au cycle d'orientation a suscité les initiatives 134 et 138. Allant dans un sens diamétralement opposé au projet envisagé dès 2006, plusieurs scénarios concernant des contre-projets aux deux initiatives ont été élaborés. Ils prennent en

compte les dix-huit propositions consensuelles émises par quatre partis politiques sur ce que devrait être le cycle d'orientation.

Après arbitrage, un contre-projet a été présenté puis accepté par le Conseil d'Etat à l'unanimité. Cet objet a été renvoyé par le Grand Conseil à la Commission de l'enseignement et de l'éducation qui travaille sur le sujet et procède à des auditions depuis sa séance de rentrée.

Secondaire post-obligatoire

L'organisation plus rationnelle de l'offre de formation de l'enseignement secondaire post-obligatoire a permis la définition de sept «pôles» de formation professionnelle. Dès la rentrée du mois d'août 2007, trois nouveaux centres de formation professionnelle (Construction, Service Hôtellerie-Restaurant et Technique) ont accueilli des élèves. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2007, le CEFOPS a été intégré à l'enseignement secondaire post-obligatoire.

Les offices

L'office de la jeunesse a créé le secrétariat à la formation scolaire spéciale afin d'assurer la reprise des prestations de pédagogie spécialisée jusque-là assumées par l'office cantonal de l'assurance invalidité. Par ailleurs, l'évaluation des lieux de placement a fait l'objet d'une réorganisation afin de mieux répondre aux demandes et activités de surveillance dans le domaine de la petite enfance et de l'adoption.

Les soins offerts par la clinique dentaire de la jeunesse sont dorénavant réservés aux enfants de familles à revenus modestes sur tout le territoire genevois. Les foyers pour jeunes de l'Hospice général ont été intégrés à la Fondation officielle de la jeunesse. Enfin, l'organisation des structures et des activités d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée ont été fortement consolidés.

L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a travaillé essentiellement sur deux dossiers. Il s'agit d'une part des projets de loi sur la formation professionnelle et sur l'information, l'orientation scolaire et professionnelle qui ont été adoptés par le Grand Conseil le 15 juin 2007 et, d'autre part, du dispositif Réussir+ qui a permis de diminuer le nombre de résiliations de contrat d'apprentissage de première année de 9,3% par rapport à 2006. Parallèlement, le taux d'échec aux examens du CFC a reculé de 3,3%.

A fin 2007, onze filières de formation initiale en deux ans sont proposées à Genève et concernent 193 personnes en formation, soit une augmentation de 45% par rapport à 2006. 4'521 chèques annuels de formation ont été délivrés en 2007, en augmentation de 12% par rapport à 2006.

La HES-SO

Concernant la HES-SO, l'intégration de la haute école de musique (HEM) dans le dispositif genevois se poursuit. Un projet de loi visant la création d'une fondation de droit

public à laquelle serait confiée l'exploitation des filières HEM des actuelles fondations, soit le Conservatoire de musique de Genève et l'Institut Jacques-Dalcroze, a été transmis au Grand Conseil en décembre 2007 (PL 10172). La nouvelle fondation de droit public regroupera les filières conduisant à un «Bachelor of Arts HES-SO».

Par ailleurs, en septembre 2007, un groupe d'experts reconnus de l'ingénierie et de l'architecture a rendu un rapport sur l'orientation possible du projet de rapprochement des écoles d'ingénieurs. En novembre 2007, le chef de projet chargé de coordonner la réunion de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et l'Ecole d'ingénieurs de Lullier en une seule école pour l'ingénierie et l'architecture genevoises est entré en fonction. En décembre 2007, une synthèse des réactions de l'ensemble du personnel des deux écoles au document des experts a été présentée lors d'une séance plénière demandée par le conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique.

Université et instituts universitaires

Le Conseil d'Etat a fait part en mai 2007 de son plein soutien au Conseil fédéral quant à la fusion des instituts universitaires du développement (IUED) et de hautes études internationales (IUHEI). Le gouvernement a aussi approuvé les statuts et la composition du conseil

de la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement. L'Institut de hautes études internationales et du développement est né le 1^{er} janvier 2008.

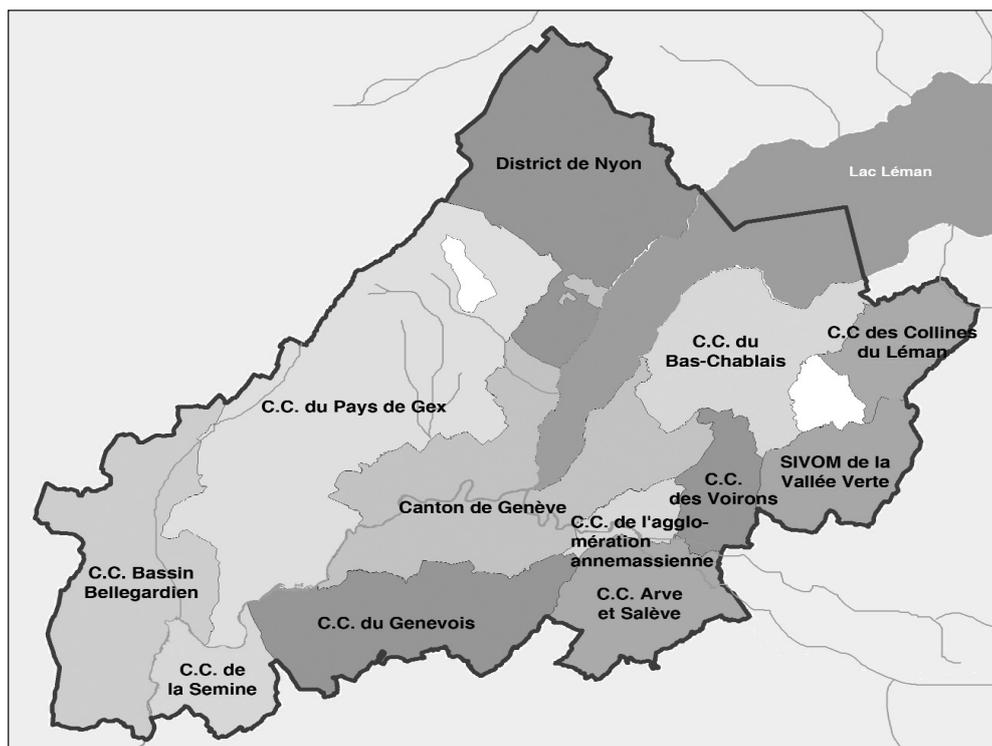
Fin novembre 2006, Monsieur Thierry Béguin, ancien conseiller d'Etat neuchâtelois, a terminé l'enquête générale que lui avait demandée le Conseil d'Etat et rendu son rapport final sur l'Université. Dans ce document, il émet dix recommandations.

Sur cette base, le DIP a ouvert une large consultation sur l'avant-projet de loi sur l'Université de Genève, remis par la commission externe, présidée par Madame Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération. Le rectorat a procédé à une consultation interne à l'université. La commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi sur l'université a rendu son rapport au Conseil d'Etat le 30 mars 2007. Le 29 août 2007, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi, qui est aujourd'hui en mains de la commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil.

L'élaboration de la convention d'objectifs, première pierre à l'édifice du projet de loi sur l'université a débuté durant le dernier trimestre 2007 (délégation conjointe DIP-Université).

Mettre en oeuvre un projet d'agglomération

Le Projet d'agglomération en mains de la Confédération



Les partenaires du projet d'agglomération (PA) sont, pour la France, les communautés de communes réunies au sein de l'Association régionale de coopération (ARC), les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain, la région Rhône-Alpes et l'Etat. Pour la Suisse, ce sont les cantons de Genève et de Vaud, la Région et la Ville de Nyon, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG).

L'élaboration du projet d'organisation concertée de l'agglomération franco-valdo-genevoise (1900 km², 204 communes réparties sur deux pays et deux cantons) a franchi fin 2007 une étape décisive. Initié en 2005, signé le 5 décembre 2007 à la salle de l'Alabama par ses partenaires, le PA a été remis dans la foulée par le Conseil d'Etat à la Confédération, avec, à la clé, un cofinancement d'infrastructures de transport à même de structurer à long terme le cadre de vie d'une population d'un million d'habitants.

La charte d'engagement de 80 pages transmise à Berne est accompagnée de propositions de mesures destinées à rapprocher les habitants de leur emploi, favoriser les transports publics et la mobilité douce, et préserver les paysages et les espaces ruraux. Ces projets, qui tendent à une cohérence entre mobilité, urbanisation et impact sur l'environnement, répondent aux exigences et aux critères fixés par la Confédération.

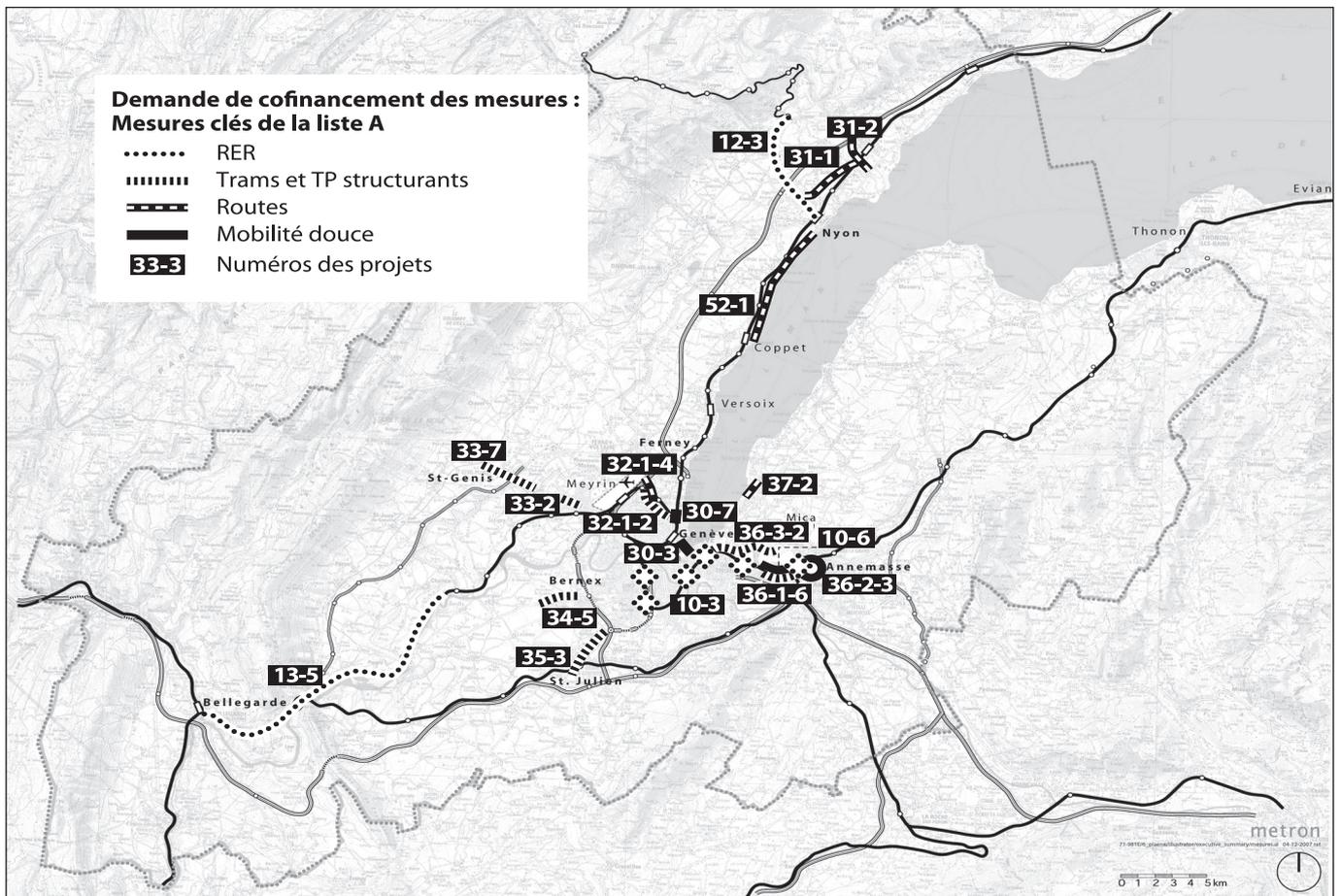
Le PA sollicite ainsi divers soutiens financiers pour les quinze ans à venir (liste A). Pour être intégrée au premier train d'investissements de la Confédération, une série de chantiers doit être prêts à démarrer avant fin 2014. Le financement de l'extension du tram Cornavin-Meyrin-Cern jusqu'à Meyrin, puis Saint-Genis-Pouilly, celui du tram Nations-Grand-Saconnex et du tram Cornavin-Onex-Bernex, ainsi que le réaménagement des interfaces

de la ligne du CEVA figurent dans cette première tranche, ainsi le développement des transports collectifs sur l'axe Eaux-Vives-MICA ou l'extension du tram de Moillesullaz jusqu'au centre-ville d'Annemasse.

Le dossier remis à Berne comprend également des objectifs d'organisation spatiale et de création de services liés à l'équilibre économique et social du bassin, au logement, à la santé, à la formation et à la culture. A terme, tous les dossiers structurants ayant un impact régional seront englobés au PA.

A l'origine des propositions contenues dans le PA figurent les instances représentatives des différentes autorités suisses et françaises concernées, les instances transfrontalières, ainsi que les représentants de la société civile. Le PA est le fruit d'une démarche résolument participative. Pas moins de 260 propositions ont été recensées dont un grand nombre ont été retenues dans le document transmis à Berne.

L'élaboration du PA, intégré cette année au Comité régional franco-genevois, a donc aujourd'hui déjà contribué sensiblement à rapprocher les nombreux acteurs concernés. La démarche participative a ainsi permis aux partenaires français, genevois et vaudois de convenir d'une répartition des nouveaux besoins en matière de logements: tendre vers un 50% sur sol genevois et 50%



sur sol français et vaudois. Dans un autre registre, la réflexion commune sur la préservation des espaces agricoles est lancée. Qui plus est, si le projet d'agglomération permet de surpasser les frontières politiques, il favorise également la transversalité au sein de l'administration cantonale, l'un des objectifs majeurs d'amélioration du fonctionnement de cette dernière, annoncé lors du discours de Saint-Pierre.

En 2008, les partenaires auront pour missions d'approfondir et coordonner les politiques de services, de mener les études de planification des infrastructures, et de développer la démarche de participation et de communication.

Collaboration transfrontalière accrue pour un environnement de qualité

Annoncée comme prioritaire par le Conseil d'Etat lors du discours de Saint-Pierre, la réalisation à l'échelle régionale de programmes destinés à préserver durablement l'environnement et la qualité de vie des habitants du bassin s'est matérialisée depuis dans toute une série de domaines.

Le dérèglement climatique et la raréfaction des énergies fossiles constituent deux enjeux majeurs auxquels la société doit faire face. Afin de relever ce défi, le canton de Genève a décidé en février 2007 d'adopter le principe de la «société à 2000 watts» dans sa nouvelle conception générale de l'énergie. Cette vision préconise de réduire massivement la consommation énergétique globale, sans pour autant diminuer le confort des individus. Le moyen pour y parvenir passe principalement par une amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que par la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

La mise en oeuvre de cette conception, qui fixe à chaque législature les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la politique énergétique cantonale, implique l'élaboration d'un plan directeur, qui organise les actions à mener par le canton. Ce programme relevant du Conseil d'Etat se basera sur l'expérience du précédent plan directeur et des enseignements tirés de son évaluation. Il s'articulera autour de programmes d'actions ayant pour mission de réduire la consommation énergétique et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

En matière de préservation de la qualité de l'air, le Conseil d'Etat a modifié en 2006 le règlement relatif à la restriction temporaire de la circulation motorisée en cas de pollution de l'air pour permettre l'introduction du trafic alterné lorsque la concentration de particules fines (PM10) excède des valeurs potentiellement dangereuses pour la santé. Aujourd'hui, Genève adhère au «Concept intercantonal d'information et d'intervention PM10», qui prévoit notamment des limitations de vitesse sur les autoroutes et l'interdiction des feux en plein air en cas de pics de pollution aux PM10. Un plan d'information coordonné avec celui des autorités de France voisine et du canton de Vaud a été mis en place.

Parallèlement à la poursuite des actions des contrats de rivière transfrontaliers - destinés à assainir et revitaliser les cours d'eau du bassin genevois qui, à l'exception de la Seymaz et du Rhône, prennent tous leur source en France - la station d'épuration (STEP) de Bois-de-Bay et son réseau de raccordement des eaux usées ont commencé en mai 2006 à sortir de terre. A fin 2007, le gros oeuvre est achevé à 80%. Les futurs ouvrages permettront de soulager l'Allondon, qui reçoit actuellement les effluents de deux stations d'épuration obsolètes situées sur territoire français, et de supprimer la STEP du Nant-d'Avril, également obsolète.

Enfin, l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du bassin transfrontalier est le devenir des espaces agricoles. Un diagnostic sur ce thème a été abouti fin 2006 grâce à un projet Interreg. Outre les questions liées à la structure des exploitations, les résultats permettront d'approfondir celles liées à la multifonctionnalité de ces espaces (paysage, détente, biodiversité, production d'énergie, etc.).

Déontologie de la police et du personnel pénitentiaire

Par application de l'art. 38 al. 5 de la loi sur la police, le Commissariat à la déontologie de la police et du personnel pénitentiaire a rendu son rapport au Conseil d'Etat pour l'année 2007 quant à son activité et aux recommandations qu'il a formulées. Ce Commissariat a vu sa composition et ses compétences étendues par le nouvel article 38 de la loi sur la police, entré en vigueur le 2 avril 2007.

Il a examiné 1'051 rapports de police faisant mention d'actes de contrainte. L'office pénitentiaire lui a communiqué 104 rapports d'intervention. Le Commissariat à la déontologie a adressé au département des institutions ses avis concernant notamment: la rédaction des constats de lésions traumatiques relatant des allégations d'actes de violence policière, l'usage des menottes, la nécessité que la présence de toute personne contre son gré dans les locaux de la police soit portée sur un registre et la nécessaire refonte du concept IGS.

Le Commissariat s'est déterminé de manière critique quant aux allégations de violences policières recueillies par l'«Avis d'experts mandatés par le Bureau du Grand Conseil concernant la pétition des détenus de Champ-Dollon de mars 2006» daté du 18 avril 2007, relevant que la confidentialité des sources empêchait de vérifier la réalité des allégations et créait l'idée invérifiable que la violence est une pratique ordinaire dans la police genevoise. Il reste que le Commissariat est critique, voire dubitatif quant à l'efficacité de son action. Il perçoit une grande attente du public, mais est conscient des limites de ses interventions.

2. CHANCELLERIE D'ETAT

Coordination et organisation des fonctions transversales - rôle du collège des secrétaires généraux

Les bases légales du rôle de coordination et d'harmonisation des fonctions transversales dévolu au collège des secrétaires généraux sont prévues à l'article 33 al. 2 du règlement pour l'organisation du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève (B 1 15.03) ainsi qu'à l'article 5 al.1 du règlement sur les secrétaires généraux de département et du collège des secrétaires généraux (B 4 05.14). Ce dernier précise que le collège des secrétaires généraux a pour mission de coordonner et d'harmoniser la gestion des fonctions transversales de l'administration cantonale et d'édicter les directives nécessaires à cet effet.

S'appuyant sur ces dispositions, le collège des secrétaires généraux a remis le 29 novembre 2006 un rapport au Conseil d'Etat quant au rôle transversal que pourrait jouer ce collège et à la réorganisation du collège liée à ce rôle. Un rapport complémentaire a été remis au Conseil d'Etat en date du 19 avril 2007. Le Conseil d'Etat a approuvé par arrêté du 13 juin 2007 les propositions relatives à l'organisation des fonctions transversales contenues dans ces rapports.

Cinq collèges spécialisés au sein du collège des secrétaires généraux ont donc été créés, correspondant aux fonctions «ressources humaines», «finances», «systèmes d'information», «contrôle interne» et «logistique». Parallèlement, cinq délégations réunissant les responsables départementaux de ces cinq fonctions ont été mises sur pied. La délégation du Conseil d'Etat aux ressources et aux finances constitue la clef de voûte de ce dispositif. Les délégations du collège des secrétaires généraux et les collèges spécialisés s'inscrivent dans le prolongement de cette délégation du gouvernement.

Cette nouvelle organisation est entrée en fonction courant 2007. Durant cette même année, les délégations et les collèges se sont réunis à plusieurs reprises.

Le Conseil d'Etat a également approuvé, par arrêté du 20 juin 2007, la proposition d'organisation harmonisée des départements (organigrammes). En lien avec cette proposition, les travaux conduits depuis la fin du mois d'août 2007 au sein du collège des secrétaires généraux ainsi qu'en Chancellerie ont abouti en fin d'année 2007 à la

création d'organigrammes standardisés qui seront utilisés dans l'annuaire officiel 2008.

Préparation de Telecom World 2009

En 2007, sous la conduite du chancelier d'Etat, qui préside le groupe de liaison entre l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autorités genevoises, la Chancellerie a lancé le processus de préparation de la manifestation ITU Telecom World 2009, en développant notamment un concept d'accueil novateur, en collaboration avec Geneva Palexpo et Genève Tourisme. Ce concept, orienté marketing, permettra aux entreprises intéressées de devenir partenaires de l'accueil des participants à Telecom et de gagner de la visibilité auprès de ce public particulier, tout en contribuant au financement du projet. Il s'agit là d'un exemple de partenariat public-privé (PPP) qui, s'il donne satisfaction, sera appelé à se répéter.

Les différents groupes de travail préparatoires d'ITU Telecom - hébergement, communication et transports - ont travaillé tout au long de l'année. Ces groupes réunissent notamment des représentants de l'Etat, de la Mission suisse auprès des organisations intergouvernementales à Genève, de Geneva Palexpo, de Genève Tourisme, des hôteliers genevois, vaudois et hauts-savoyards, de la centrale officielle de réservation, de la Télévision suisse romande et de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Les participants à ces séances ont établi les mécanismes qui permettront de réguler le marché hôtelier durant ITU Telecom, en écartant les intermédiaires indelicats, et garantiront aux participants un accès large au parc hôtelier à des prix intéressants. Ils ont également abordé la question de l'implication de la population locale dans la manifestation. Diverses idées à ce sujet sont actuellement à l'étude. Enfin, la présence genevoise aux manifestations régionales ITU Telecom Africa et ITU Telecom Asia a été planifiée.

Le succès de l'édition 2009 d'ITU Telecom World est crucial pour Genève. De lui dépend notamment le choix de la ville hôte des éditions futures de cet événement de portée mondiale, ainsi que les retombées économiques importantes qui en découlent. L'accueil d'ITU Telecom World 2009 et la mise en place du nouveau concept d'accueil seront réalisés dans le cadre des économies budgétaires décidées par le Conseil d'Etat.

Plans de mesures et gestion des ressources

La diminution de 5% des effectifs décidée par le Conseil d'Etat a fait l'objet d'une planification visant à atteindre l'objectif dans le délai fixé, soit fin 2009.

Avant de repourvoir un poste devenu vacant, totalement suite à un départ ou partiellement suite à une diminution du taux d'activité, la Chancellerie effectue une analyse systématique du besoin. L'organisation des services ainsi que les procédures sont régulièrement examinées dans une recherche constante de la meilleure efficacité possible, tout en maintenant des prestations conformes aux missions de la Chancellerie.

Cette approche a permis des simplifications s'agissant des méthodes de travail et des prestations délivrées, notamment dans les domaines du protocole et de la communication, grâce auxquelles il a été possible de répartir les tâches différemment et de renoncer à repourvoir des postes.

La Chancellerie a ainsi réalisé avec une année d'avance sur sa planification la diminution de 5% de ses effectifs, ainsi que de la masse salariale s'y rapportant, ce dès le budget 2008.

Les travaux du groupe efficacité se poursuivent, notamment pour continuer à appliquer strictement les plans de mesures du Conseil d'Etat et rechercher de nouvelles pistes d'économies. Il sera cependant extrêmement difficile, voire impossible, d'aller plus loin dans la réduction des effectifs sans mettre en péril le fonctionnement de la Chancellerie dans sa mission d'état-major du gouvernement.

Selon la méthode des engagements financiers, appliquée par la Chancellerie depuis plusieurs années, chaque dépense est examinée sous l'angle de l'opportunité et de la couverture budgétaire; le montant correspondant est engagé.

Des appels d'offres sont effectués afin de s'assurer les meilleures conditions du marché.

Grâce à une gestion rigoureuse de ses ressources, la Chancellerie a atteint pleinement les objectifs des mesures P1 et P2 qui la concernent et a réalisé des économies d'autre ordre qui lui permettent de présenter des comptes 2007 positifs.

Dépouillements centralisés

En 2007, trois dépouillements centralisés ont été organisés par la Chancellerie d'Etat à Uni Mail, avec la collaboration du Service des votations et élections (ci-après SVE), du Centre des technologies de l'information (ci-après CTI) et de la Haute école de gestion de Genève (ci-après HEG). Ces opérations ont porté sur les élections municipales (conseillers municipaux) le 25 mars,

les élections administratives (conseillers administratifs, maires et adjoints) le 29 avril et les élections des députés genevois aux Chambres fédérales (conseillers nationaux et conseillers aux Etats) le 21 octobre. Ces opérations ont mobilisé environ 830 personnes le dimanche et, pour l'élection des conseils municipaux, également le lundi suivant l'opération électorale.

La préparation de ce type d'opération débute un an à l'avance et nécessite une approche pluridisciplinaire impliquant trois départements (DCTI, DI et DIP) et la Chancellerie d'Etat. L'encadrement des jurés est assuré par des membres de la fonction publique, mais nombre d'entre eux sont extérieurs à l'administration cantonale et assurent ce rôle essentiellement par intérêt pour la vie publique et institutionnelle du canton.

Ces opérations nécessitent une infrastructure importante, dont, notamment, une douzaine de serveurs, quelques 200 PC, quinze imprimantes, dix écrans plasma, un projecteur grand écran, deux plateaux de télévision. Lors des élections aux Chambres fédérales il a été fait appel, pour la première fois en Suisse, à la technologie de cryptographie quantique pour sécuriser la transmission des données entre Uni Mail et le centre de calcul du CTI.

Grâce à un travail de préparation intense, des tests complets et détaillés ainsi qu'une organisation rodée, ces trois opérations se sont déroulées de manière exemplaire. L'élection des conseils municipaux a été marquée par une contestation portant sur quelques bulletins nuls par un parti politique. Tant le Tribunal administratif que le Tribunal fédéral ont rejeté ce recours donnant ainsi une légitimité accrue à l'organisation du Dépouillement centralisé mis en place par la Chancellerie d'Etat.

Les élections administratives ont vu pour la première fois depuis plusieurs décennies une élection nécessiter un second tour. En effet, dans deux communes, Onex et Vernier, le troisième siège du Conseil administratif n'a pas pu être attribué, car seulement deux candidats avaient rempli la condition de la majorité qualifiée d'un tiers des suffrages exprimés.

Il convient de noter que durant la seule journée de l'élection, le site officiel Internet de l'Etat de Genève reçoit plus d'interrogations que pendant tout un mois en charge normale.

Prestation de serment des conseillers administratifs, maires et adjoints

La Chancellerie a organisé, avec l'appui de plus de vingt partenaires, la cérémonie de prestation de serment des 135 conseillers administratifs, maires et adjoints des 45 communes genevoises à la cathédrale Saint-Pierre, en présence du Conseil d'Etat. Plus de 220 personnes ont contribué à la réussite de cette manifestation. Les magis-

trats qui ont prêté serment ont été élus lors des élections administratives du 29 avril 2007.

Plus de 2'000 personnes ont été invitées à participer à cet évènement, qui était par ailleurs ouvert au public. Cette cérémonie d'assermentation a eu lieu le 29 mai 2007.

La Feuille d'Avis officielle (FAO) N° 61 du 1^{er} juin 2007 a publié le discours prononcé par le conseiller d'Etat en charge des communes.

Conseil juridique et législation

La direction des affaires juridiques, sur la base de son expérience en matière de contrôle et d'élaboration des projets d'actes normatifs (lois et règlements), mais également de son activité de correction des erreurs affectant des textes législatifs, a élaboré et publié des directives de rédaction législative, qui sont depuis le mois de janvier 2007 à disposition de l'ensemble des acteurs du processus législatif tant sur Intranet que sur Internet (www.ge.ch/legislation/documents/doc/directives-2007-01.pdf). Ces directives se veulent d'abord un guide pratique ainsi qu'un recueil de solutions aux questions les plus fréquentes en matière de rédaction ou de suivi de projets de loi ou de règlement.

Au fil des ans, la production normative des autorités cantonales s'est en effet régulièrement et constamment accrue et diversifiée. Chaque année, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat adoptent plusieurs centaines d'actes normatifs, la plupart venant s'insérer dans les actes publiés au recueil systématique de la législation genevoise, qui comporte actuellement plus de 860 textes. L'évolution des méthodes de travail, les nouvelles procédures administratives et législatives, la multiplication des acteurs du processus législatif, ainsi que l'introduction et la généralisation de nouvelles technologies, y compris dans le domaine juridique, ont par ailleurs rendu nécessaire l'adaptation des outils à disposition des acteurs du processus législatif, en particulier pour les personnes chargées d'élaborer des textes normatifs. C'est dans cette perspective notamment qu'ont été élaborés des modèles de saisie dont les directives de rédaction législative permettent aussi d'optimiser l'utilisation. En replaçant en outre dans le contexte législatif du canton de Genève les solutions préconisées, les directives se veulent aussi un outil d'harmonisation du droit et de prévention d'erreurs affectant la prévisibilité et la lisibilité de celui-ci.

La direction des affaires juridiques de la Chancellerie a également organisé et animé plusieurs séminaires juridiques (méthode et rédaction législatives) de deux jours, destinés aux différents acteurs du processus législatif au sein de l'Etat, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat. Ces séminaires ont pour but à la fois d'exercer les principes préconisés par les directives de rédaction législative, mais aussi de contribuer à améliorer qualitativement les projets des textes de loi ou de règlements soumis au Conseil d'Etat ainsi que la procédure préalable à l'adoption de ceux-ci, de même que leur suivi devant les instances législatives. Cette

formation dispensée par les collaboratrices et collaborateurs de la direction des affaires juridiques et du service de la législation permet en outre aux participants de se former autour de leurs besoins concrets liés à un environnement de travail spécifique. Désormais, deux séminaires de deux jours sont inscrits au programme annuel de formation à disposition du personnel de l'Etat.

Dans l'optique de la poursuite de la réduction et de la maîtrise des coûts liés aux publications à caractère officiel, le service de la législation a récemment acquis de nouveaux moyens de production et développé des logiciels spécifiques permettant d'optimiser le traitement de ses bases de données juridiques relatives à la législation genevoise, en limitant strictement l'impression des textes législatifs du recueil systématique et du recueil chronologique officiel aux seules commandes préalables.

Ces mêmes outils permettent en outre de renforcer et de développer l'offre de la législation électronique, considérablement élargie au cours des dernières années, tant par le biais du site Internet de la législation (www.ge.ch/legislation), que par le développement, la diffusion et la mise en réseau interne de l'Etat du système d'information sur la législation (SIL) qui permet d'offrir à chaque collaborateur de l'Etat, qu'il soit juriste ou non, une bibliothèque électronique juridique comportant des milliers de références, non seulement au droit genevois, mais aussi au droit fédéral, au droit des cantons latins, à la doctrine et à la jurisprudence du Tribunal fédéral ou de certains tribunaux supérieurs (reproduction notamment des arrêts du Tribunal fédéral depuis 1980), le tout doté d'un moteur de recherche transversal alliant rapidité et efficacité. Le SIL est du reste également produit sous forme de DVD, auquel sont abonnés plusieurs centaines de clients à Genève et en Suisse romande.

Afin d'accroître la transparence et la publicité du droit, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont renforcé leur offre de nouvelles prestations accessibles depuis le site Internet de la législation, qui comprend de nombreuses pages supplémentaires, régulièrement actualisées, destinées à suivre et faire connaître au plus grand nombre les derniers développements législatifs survenus à Genève. Tel est notamment le cas des informations regroupées dans les pages «*Modifications récentes*», «*Projets de loi*», «*Référendums*» ou «*Initiatives*», ainsi que la «*Foire aux questions*».

Dans une perspective de soutien à l'action gouvernementale et de transversalité appliquée, la direction des affaires juridiques a en outre rendu au cours de l'année 2007 de nombreux avis de droit ou rapports sur des questions de nature juridique transversale, que ce soit pour le compte du Conseil d'Etat, du collège des secrétaires généraux ou de divers départements. Appelée à participer ou à superviser différents projets de loi ayant un impact sur l'ensemble de l'action étatique, la direction des affaires juridiques a en outre contribué en 2007 à leur suivi sur le plan législatif, en participant aux travaux parlementaires, et en fournissant notamment toute l'assistance demandée par les commissions concernées en vue du traitement

desdits projets, notamment le PL 9870 relatif à la protection des données ou le PL 9936 d'application de la loi fédérale sur le partenariat enregistré.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

En plus de ses activités classiques (séjours de chefs d'Etat et de gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie d'ambassadeurs, réceptions ad hoc), le service du protocole de la Chancellerie d'Etat a géré des manifestations d'envergure telles que la première visite à Genève du nouveau secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon, la visite de la présidente du Chili, Madame Michelle Bachelet, la réception donnée à l'occasion de la session principale du Conseil économique et social de l'ONU et du Global Compact Leaders Summit, la visite confédérale du gouvernement genevois à Appenzell Rhodes Extérieures, le lancement du Forum humanitaire mondial, ainsi que les prestations de serment des corps de police et des surveillant-e-s et gardien-n-e-s de prison.

Le service du protocole a également été fortement mobilisé dans le cadre de l'organisation de la prestation de serment des nouveaux conseillers administratifs, maires et adjoints, et de la sortie annuelle du Conseil fédéral. En outre, il a organisé le voyage ministériel du président du Conseil d'Etat et du chancelier d'Etat à Kigali (Rwanda) dans le cadre d'un sommet de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Enfin, le service du protocole a reçu les ambassadeurs en poste à Berne, dont la traditionnelle sortie a eu lieu en 2007 à Genève, canton d'origine de la présidente de la Confédération.

Il a par ailleurs maintenu sa tradition d'accueil de hautes personnalités arrivant sur territoire genevois, tel le roi Abdallah d'Arabie Saoudite.

Dans le cadre de la politique d'accueil des organisations non-gouvernementales (ONG), le service du protocole a favorisé le démarrage des travaux du Conseil des droits de l'homme en aidant les ONG actives dans ce domaine à faire face aux implications découlant du remplacement de l'ancienne Commission des droits de l'homme par le Conseil du même nom, d'une part, et en facilitant l'installation à Genève de nouvelles ONG attirées par le rayonnement nouveau du Conseil, d'autre part.

Par ailleurs, le service du protocole a examiné une trentaine de demandes d'implantation, de transfert ou de développement d'ONG à Genève, une vingtaine de demandes de recherche de locaux, cinq demandes de gratuité de locaux et une trentaine de demandes de soutien financier en faveur de projets ponctuels. Une collaboration plus étroite avec l'office de la promotion économique a aussi permis de faciliter l'installation d'ONG d'ampleur, telle que l'Association internationale des hôtels et des restaurants, qui fédère sept millions d'entreprises.

Statistiques

Repas organisés (39):

Repas offerts aux ambassadeurs (16), repas offerts à diverses personnalités (12), rencontres de travail (11)

Réceptions organisées (27):

Vin d'honneur (27)

Invitations traitées (676):

Comité d'honneur (36), invitations au CE (443), invitations au CE et à la présidence du GC (156), invitations au CE et au bureau du GC (18), liste de présence (23)

Visites de courtoisie (51):

Visites d'ambassadeurs (37), de consuls (4) et de personnalités diverses (10)

Vin de l'Etat (32) + 1 visite confédérale

(Genève à Appenzell)

6. DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nouvelle organisation de l'état-major du département

L'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre du projet ORFEM (ORganisation des Fonctions d'Etat-Major) qui a notamment abouti au regroupement de l'ensemble des fonctions de soutien - Finances, Ressources humaines, Organisation et systèmes d'information, Logistique - au sein d'une direction de support, composée de quatre entités en charge de gérer de manière efficiente l'ensemble des ressources du département.

Dans le domaine des finances, un accent particulier a été mis sur la nouvelle gestion des investissements qui déploiera ses effets dès 2008. Les principaux résultats obtenus sont l'élaboration de crédits de programme: conformément au nouveau règlement, adopté fin 2006 pour remplacer l'ancienne loi budgétaire annuelle (LBA), tout investissement fait désormais l'objet d'une loi sous forme soit d'un crédit de programme pour le renouvellement d'actifs existants ou de dépenses liées, soit d'un crédit d'ouvrage ou d'acquisition pour les nouvelles dépenses. Dans ce cadre, un train de 16 crédits de programme pluriannuels, couvrant les besoins de l'ensemble de l'administration jusqu'en 2010, a été élaboré pour la première fois et voté en même temps que le budget 2008.

Par ailleurs, des travaux ont été menés pour préparer la mise en place des normes IPSAS relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que pour élaborer une nouvelle méthode d'amortissement. Un nouveau plan de compte (MCH2), compatible avec le nouveau modèle standard qui vient d'être adopté par la Confédération et les cantons, a également été mis en œuvre lors de la préparation du budget des investissements. Enfin, une nouvelle commission interdépartementale (COPIN) a été constituée afin d'examiner systématiquement les nouveaux projets, sur la base de critères d'analyse uniformes, et de proposer au Conseil d'Etat des priorités en matière d'investissements futurs.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique, qui vise à la fois à professionnaliser et à rendre plus transparente la gestion des investissements, répond aux attentes exprimées par le parlement en la matière.

Dans le secteur des **ressources humaines**, la priorité a été donnée au développement du programme de gestion des compétences et à la mobilité du personnel. Les

efforts de réduction des effectifs ont été poursuivis et l'objectif de diminution de 5% sera atteint, voire dépassé, avec une année d'avance par rapport à la planification initiale.

Pour ce qui concerne **l'organisation et les systèmes d'information**, l'identification et la mise en perspective des différents projets a été réalisée, en fonction des priorités du département, afin d'améliorer la capacité des différentes directions du DCTI à délivrer leurs prestations en tirant un meilleur parti des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, une étude d'optimisation a été menée en vue de redéfinir les missions et d'améliorer le fonctionnement de **la division logistique** qui comporte six secteurs d'activités en charge des services généraux (réceptions, central téléphonique de l'Etat, messagerie et distribution du courrier, infrastructures et sécurité, micrographie et reprographie). Les résultats de cette démarche se traduiront, à partir de 2008, par l'externalisation de certaines prestations et par la réaffectation du personnel concerné à des tâches à plus haute valeur ajoutée.

Gestion du patrimoine financier

Optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG)

Le projet OLEG devra fournir à l'Etat de Genève une image de l'occupation des surfaces administratives de l'Etat: qui les occupe? pourquoi? à quel coût? etc. Sur la base de ce premier état des lieux et de la normalisation de l'occupation des surfaces administratives de l'Etat, seront établis des scénarii d'optimisation visant notamment les regroupements possibles et l'éventualité de la réalisation d'une cité administrative.

Ce projet se concentre sur le ¼ de la surface totale sous gestion (2,2 millions), mais il couvre 100% des surfaces administratives (500'000 m²) de l'Etat qui excluent la police, le judiciaire, les écoles et le médical.

Au-delà de l'optimisation de l'occupation des locaux administratifs, le projet OLEG a pour seconde mission de participer au plan de désendettement de l'Etat de Genève grâce à la valorisation financière des locaux libérés.

Opérations foncières

Le service des opérations foncières est responsable de la gestion de toutes les transactions foncières de l'Etat de

Genève, soit les aliénations, acquisitions et échanges de bien-fonds. Il est étroitement associé au traitement des opérations ouvrant la faculté d'exercice par l'Etat de son droit de préemption légal (zones de développement destinées au logement ou à l'industrie, immeubles classés, Fondation de valorisation des actifs de la BCGe).

Aliénations :

Poursuivant une politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu, au cours de l'exercice écoulé, divers objets pour un montant total de CHF 19'771'820.

Acquisitions :

Durant l'année 2007, différents immeubles ont été acquis, pour un montant total de CHF 22'945'000.

Il faut relever que, sur les quelques 300 dossiers de vente qui lui ont été soumis, y compris ceux de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, l'Etat n'a exercé que quatre fois le droit de préemption inscrit en sa faveur, toutes zones confondues. Les autres acquisitions se sont réalisées de gré à gré.

Autres activités :

Chargé de toutes les négociations dans le cadre d'acquisition liées à de gros projets, (trams, ouvrages de génie civil, renaturation), le service des opérations foncières a été actif dans les domaines suivants :

- TCMC (tram Cornavin-Meyrin-Cern);
- TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex);
- Traversée de Vézenaz;
- CEVA;
- Renaturation de la Seymaz et de l'Aire;
- OPB (lutte contre bruit).

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT), la principale activité a consisté à reprendre tout le traitement foncier de l'autoroute, puisque celle-ci doit être transférée à la Confédération.

Sécurité civile

Organisation de la protection civile dans le canton

Le projet de loi cantonale d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile (LaLPCi), ainsi que son règlement d'exécution élaboré par la Sécurité civile, a été réexaminé par le Conseil d'Etat qui l'a adopté.

Ce projet est désormais entre les mains du Grand Conseil.

Organisation des sapeurs-pompiers dans le canton

D'entente avec l'Association des communes genevoises, le chef du département a pris la décision d'étendre le concept d'intervention «Sapeurs-Pompiers XXI» à

l'ensemble du canton dès le mois de juin 2007. Cette nouvelle répartition des tâches permet désormais d'éviter des chevauchements inutiles lors d'interventions entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

L'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers a démontré que celles-ci ont la capacité d'intervenir avec un équipement de base conforme aux missions du nouveau concept.

Prévention incendie et sécurité

Dans la continuité de la création de la police du feu, née le 1^{er} janvier 2007 de la fusion entre l'Inspection cantonale du feu et le Service de sécurité et salubrité, le champ d'activités de la Sécurité civile s'est élargi avec notamment l'arrivée du secteur de la salubrité des bâtiments et celui des ascenseurs et appareils assimilés. Ce dernier représente 15'900 installations.

La police du feu a été fortement impliquée dans le développement de l'application «ramonage» du projet informatique «Portail énergie».

La police du feu a également poursuivi ses activités relatives aux manifestations éphémères en les préavisant et en les contrôlant. Ces manifestations sont en constante augmentation, de plus en plus importantes par la taille et de plus en plus complexes dans leur organisation.

Les instructeurs professionnels et les inspecteurs de la police du feu ont dispensé des cours de prévention et sécurité incendie destinés aux établissements publics, aux pensions, institutions et entreprises astreintes. Ces formations ont touché plus de 1'250 participants.

Le personnel du service formation de la sécurité civile a suivi et contrôlé des exercices d'évacuation des écoles primaires et secondaires, ainsi que, dans la mesure du possible, des établissements qui en faisaient la demande.

Durant l'année scolaire 2006-2007, le cours de prévention incendie dispensé dans le bus école a été donné à 268 classes, ce qui représente un total de 4'437 élèves.

Sport

Euro 2008

La préparation de l'accueil de l'EURO 2008 à Genève s'est intensifiée en 2007. Le 2 décembre 2007, le tirage au sort a désigné les équipes nationales du Portugal, de la République tchèque et de la Turquie pour venir s'affronter au Stade de Genève en juin prochain.

Les travaux récents ont permis de finaliser les plans pour les festivités qui coloreront les nuits genevoises du 6 au 29 juin 2008. Le programme de la soirée d'ouverture avec notamment la participation de Yannick Noah a été rendu public. Les sites de la plaine de Plainpalais, du Centre sportif du Bout-du-Monde et du Palladium ont été confirmés et leurs programmes élaborés. Le site de la

plaine de Plainpalais sera réalisé en partenariat avec l'UEFA, tandis que le Centre sportif du Bout-du-Monde accueillera un camping. Le Palladium devrait permettre à ceux qui souhaitent poursuivre la fête durant la nuit de trouver un lieu adapté à leurs besoins.

Le Stade de Genève et ses travaux nécessaires d'adaptation ont également demandé une attention soutenue. Un changement est notamment intervenu à la tête de la Fondation du Stade de Genève. Les travaux suivent leur cours et avancent selon la planification prévoyant une mise à disposition du Stade de Genève à l'UEFA début mai 2008.

Usage du territoire

Autorisations de construire LCI et LDTR

Des tableaux de bord désormais disponibles, il ressort que les délais nets moyens (déductions faites des jours nécessaires à la production de compléments par les requérants et jours ouvrables seuls pris en compte) d'instruction des demandes en autorisations de construire se situent entre 35 jours pour les demandes en procédure accélérée et 50 jours pour les demandes définitives. Sachant que la qualité des dossiers déposés a une incidence sensible sur les délais d'instruction, les conditions d'enregistrement sont appliquées de manière rigoureuse, ce qui répond à une demande légitime des instances de préavis.

Une collaboration étroite a été instaurée avec le département du territoire, dont dépendent un grand nombre d'instances de préavis, pour analyser de manière détaillée les circuits d'instruction des demandes en autorisation de construire, les améliorer et les simplifier, et s'assurer que les exigences formulées n'excèdent pas le cadre légal et réglementaire. Cette collaboration s'étend également aux milieux professionnels concernés, garantissant ainsi la prise en compte des observations de l'ensemble des intervenants.

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté une modification des dispositions légales relatives à la phase contentieuse des procédures. Les recours dirigés contre des décisions du département ne seront publiés qu'une fois, ce qui contribue à diminuer la durée des procédures judiciaires en la matière, sans porter atteinte aux droits des tiers.

La police des constructions a enregistré 3'451 demandes en autorisation de construire au total, réparties comme suit :

- 799 demandes définitives;
- 89 demandes préalables ou de renseignements;
- 173 demandes de démolition;
- 1'657 demandes en procédure accélérée;
- 307 demandes par avis de travaux;
- 426 demandes complémentaires.

Elle a notifié 3'087 décisions, soit :

- 598 autorisations de construire définitives;
- 35 autorisations de construire préalables;
- 36 autorisations de démolir;
- 1'570 autorisations en procédure accélérée;
- 307 autorisations par annonce de travaux;
- 401 autorisations de construire complémentaires.

Infractions

123 infractions aux législations et réglementations applicables en matière de construction ont été instruites et ont donné lieu à des mesures et/ou sanctions.

Sécurité des chantiers

La diminution des ressources de personnel a contraint à une réduction des contrôles sur place et à un renforcement des interventions en amont de l'ouverture des chantiers. 5'477 rendez-vous de conseil ont eu lieu et 4'414 chantiers en cours ont été contrôlés à l'occasion de 19'455 inspections.

581 ouvriers ont été formés.

Deux accidents mortels se sont hélas produits. Ils sont la conséquence d'erreurs humaines des victimes elles-mêmes, l'une d'entre elles étant pourtant un responsable de chantier expérimenté.

Logement

Mesures d'aide à la personne

L'augmentation du nombre de demandeurs de logements enregistrés à la direction du logement (DLO) et au secrétariat des Fondations immobilières de droit public, constatée depuis 2003, a continué en 2007. Le nombre de demandes inscrites est ainsi supérieure à 4'400 (+10% en une année).

Le nombre de bénéficiaires d'allocation de logement, soit 6'050 foyers au total, a légèrement progressé dans le secteur non subventionné, mais est resté stable dans le secteur subventionné. Il a été versé à ce titre un total de CHF 19'472'939.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de subventions personnalisées HM, constatée depuis plusieurs années consécutives, s'est légèrement tassé en 2007. Par contre, les montants alloués à cette prestation ont augmenté de manière significative pour atteindre CHF 6'094'347.

La diminution des montants perçus à titre de surtaxe, constatée depuis trois ans, se poursuit en 2007. La mise à jour actualisée de nombreux dossiers s'est maintenue en 2007.

Par ailleurs, le nombre de procédures judiciaires est resté stable. De nombreux locataires ont été reçus, ce qui a limité les incompréhensions liées aux décisions rendues

par la DLO. Le Tribunal administratif a largement confirmé ses jurisprudences antérieures, ainsi que plusieurs pratiques administratives de la direction du logement. Il est à relever que sur les 19 arrêts rendus dans ce domaine par le TA, 18 ont confirmé les décisions prises par la DLO.

Enfin, grâce à sa nouvelle organisation et aux tableaux de bords mis en place, la DLO peut indiquer pour la première fois le nombre important de décisions (467) sur réclamation rendues en une année.

Un effort très important est consenti pour les prestations d'aide à la personne. Plus de CHF 6'000'000 ont été versés au titre de subventions personnalisées pour des locataires occupant des immeubles soumis au régime de l'habitation mixte (HM). S'agissant des allocations logements, celles-ci ont concerné 6'050 foyers.

Génie civil

Construction des routes nationales

Les études des aménagements nouveaux que sont l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney, liée à la route des Nations, l'adaptation de la jonction de Perly et les compléments à la jonction de la Milice, se sont poursuivies en 2007.

Gros entretien des routes nationales

Les travaux de gros entretien du tronçon d'autoroute «Aéroport» (3,3 km de chaussées avec 14 ouvrages d'art) ont été menés à bien et terminés en octobre 2007 selon le programme prévu pour l'ensemble des interventions dans les domaines chaussées, ouvrages d'art et électromécanique, selon la gestion de l'entretien des routes nationales «UPLANS» imposée par l'office fédéral des routes. Les perturbations au trafic ont été gérées avec efficacité et à la satisfaction des usagers.

De plus, d'autres travaux de réhabilitation et de mise à niveau de diverses installations électromécaniques ont été réalisés.

Assainissement du bruit routier des routes nationales et cantonales

L'élaboration des projets d'assainissement s'est poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644, du 28 mars 2003, ouvrant un crédit de 85 millions, sur 11 ans, pour les études et les mesures d'assainissement.

A ce jour, 30 dossiers sont en cours d'étude, dont 7 ont reçu l'approbation des services compétents de la Confédération.

Les premières mesures d'assainissement ont été mises en place à la route du Camp et sur les routes de Vernier, de Saint-Julien et de Ferney (mesures de contrôle de la vitesse).

Construction des routes cantonales

La construction de l'itinéraire pour cycles et piétons entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le centre commercial de la Praille, incluant la construction de la passerelle des Sports a débuté en janvier 2007. La mise en place de la structure en bois de la passerelle a été effectuée entre les mois d'octobre et décembre 2007. L'ouvrage sera entièrement achevé en mai 2008.

Gros entretien des routes cantonales

Les importants travaux de gros entretien du tunnel de Ferney (OA 3501- RC7) se sont poursuivis durant l'année 2007. Ces travaux, effectués en coordination avec ceux menés par la direction de l'Aéroport international de Genève, qui a renouvelé en parallèle la dalle du tunnel sous la piste de l'aéroport, seront complètement achevés en avril 2008. Dès lors, les structures et les installations électromécaniques du tunnel correspondront aux derniers standards selon la réglementation fédérale en vigueur.

D'autre part, des travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu.

Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Les travaux, commencés en décembre 2005, de la 1^{ère} étape du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), soit le tronçon allant de la gare de Cornavin jusqu'aux Avanchets, se sont poursuivis durant toute l'année 2007. Le 8 décembre 2007, ce premier tronçon a pu être inauguré et mis en service.

En juin 2007 ont également débutés les travaux de la 2^{ème} étape du TCMC sur la route de Meyrin, en continuité de ceux réalisés entre la gare de Cornavin et les Avanchets.

Entretien courant et exploitation des routes nationales

En vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, qui prévoit que la Confédération aura la compétence exclusive en matière de routes nationales, celle-ci a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de l'entretien courant et du gros entretien non lié à des projets qui sera assurée par les cantons dans le cadre d'un accord de prestations. A cet effet, une convention relative à l'entretien des routes nationales de l'unité territoriale II, représentée par le service des routes du canton de Vaud, qui est l'exploitant de l'accord sur les prestations conclu avec l'Office fédéral des routes (OFROU) pour cette unité, a été signée entre les cantons de Fribourg, Vaud et Genève. Cette convention prévoit que chaque canton fournira, dans ses limites territoriales d'exploitation, les prestations prévues par l'accord précité qui sont financées en totalité par l'OFROU.

CEVA

Suite à la mise à l'enquête du projet CEVA à la fin 2006,

les séances de conciliation ont eu lieu dans le premier semestre 2007.

Les maîtres d'ouvrages ont parallèlement rédigé les prises de position portant d'une part sur les préavis cantonaux et fédéraux et d'autre part sur les oppositions. Ces prises de position ont été mises à disposition des opposants par l'Office fédéral des transports (OFT).

Par ailleurs, des séances de négociations entre les maîtres d'ouvrage et les opposants, particuliers, associations et communes, ont été organisées parallèlement.

La commission de sécurité CEVA a été mise en œuvre pendant l'année 2007. Elle se réunit en moyenne une fois par mois.

Les appels d'offres des travaux de gros œuvre génie civil ont été élaborés parallèlement aux études concernant les équipements et l'environnement. Le dossier de construction a été élaboré pour les ouvrages de génie civil.

La coordination s'est poursuivie avec les différents projets connexes, notamment les sociétés de valorisation SOVALP, SOVAGEV et SOVACB.

L'autorisation de construire devrait être délivrée par l'OFT dans le premier trimestre 2008.

Protection du patrimoine et des sites

Conservateur cantonal des monuments

L'instruction de quatorze dossiers de classement a été poursuivie ou reprise suite au changement de titulaire du poste. L'église du Sacré-Cœur à Plainpalais a fait l'objet d'un arrêté de classement le 26 septembre 2007. L'instruction des dossiers du domaine de Chapeaurouge à Russin, de l'ancienne propriété Boissier à Cologny, de la campagne Courtenod à Céligny, de la propriété Bodmer à Frontenex et de la villa Leclerc à Carouge est en voie d'achèvement. Les arrêtés pourront être pris dans le courant 2008.

Le conservateur est intervenu pour des conseils techniques, analyses de projets, suivis de chantiers et maintenance d'immeubles classés sur une trentaine de dossiers, notamment le presbytère de Céligny, l'église d'Hermance, l'immeuble Clarté, le temple de Chêne. Il a également géré douze dossiers de subventions fédérales représentant quelque CHF 390'000 et 28 de subventions cantonales s'élevant à CHF 575'000.

Le 15 décembre, le Grand Conseil a voté une modification de l'art. 22 LPMNS, proposée par la DPS, afin de corriger une anomalie du texte de loi qui excluait de fait un certain nombre d'objets de valeur patrimoniale mais non classés, de la possibilité de bénéficier d'une aide du canton à leur restauration.

Enfin, les journées européennes du patrimoine qui se sont tenues durant le weekend du 8-9 septembre, ont connu à Genève un succès sans précédent avec plus de 8'000 visiteurs.

Recensement du patrimoine bâti et des sites du canton de Genève

Le service des monuments et des sites (SMS) a réalisé plusieurs importants recensements du patrimoine bâti tels que l'étude historique et patrimoniale du secteur Praille-Acacias-Vernets, dans le cadre de la préparation du «masterplan» PAV, qui met en évidence l'intérêt architectural de plusieurs bâtiments industriels. De même, l'ensemble de la production genevoise du bureau des frères Honegger a été étudié. Les fiches ont été intégrées dans la base de données informatisées du service. Le SMS a été invité à présenter l'inventaire du patrimoine hydroélectrique du canton de Genève aux rencontres internationales sur le patrimoine industriel de l'hydraulique et de l'électricité organisées à Divonne-les-Bains en juin 2007.

Plans de sites

Le hameau de Chevrens (commune d'Anières) a été inclus dans une zone de hameau, adoptée le 12 septembre. En ville de Genève, au Petit-Saconnex, un plan de site a été adopté pour une partie du quartier du Mervelet (ACE du 28 mars 2007) et une étude de plan de site sur les quatre squares de Montchoisy a été conduite.

Inscriptions à l'inventaire

Une douzaine de procédures en vue d'inscrire à l'inventaire des bâtiments dignes de protection ont été ouvertes en 2007 et dix arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été pris, entre autres pour les immeubles suivants : l'ancien Hôtel du Rhône, les anciennes usines Laurens à la route de Chêne, le hameau des Poses-Basses à Jussy ou les dépendances du domaine du Grand Gara à Presinge.

Subventions à la restauration de bâtiments (LPMNS art. 42A et ss)

Près de quarante dossiers de demandes de subventions ont été adressés au département en 2007. 74 chantiers sont en cours. La commission d'attribution de la subvention s'est réunie dix fois ; elle a statué sur 26 cas. Le montant de la subvention engagé en 2007 est de CHF 892'000 et CHF 798'000 ont été payés pendant cette année.

Instruction de requêtes en autorisation de construire, conseils et suivis de chantiers

Le SMS a suivi l'instruction de plus de 1'500 dossiers (consultations, conseils, préavis, suivis de chantier), et recueilli les préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites et de celle du Vieux-Carouge, conformément aux dispositions légales.

Documentation, publications, communication, divers

Le service a participé à plusieurs concours d'architecture organisés par des communes (Meinier, Jussy, Perly-Certoux, Presinge), soit comme expert, soit comme membre du jury.

Il a collaboré avec les Archives de la construction moderne de l'EPFL à l'organisation à Genève de l'exposition consacrée aux architectes André et Francis Gaillard. En automne 2007, en partenariat avec le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) de l'UNESCO, il a organisé à Genève un important colloque qui a permis de débattre avec les plus grands spécialistes des options de restauration de l'immeuble Clarté de Le Corbusier. Afin de mieux informer le public, une rubrique présentant les plans en cours de procédure a été mise en place sur le site internet du patrimoine.

Service cantonal d'archéologie

Les fouilles des ruines du château de Rouelbeau, sur la commune de Meinier, se sont poursuivies avec le dégagement des vestiges de la bastide en bois du début du 14^e siècle. Au terme de ces recherches, c'est un patrimoine global regroupant les dimensions environnementale et culturelle qui sera présenté au public au sein d'un parcours didactique intégrant la «renaturation» de la Seymaz.

La mise à jour d'un bassin monumental ornant autrefois les jardins d'une vaste villa gallo-romaine localisée au centre du village de Vandoeuvres constitue une découverte majeure pour l'histoire genevoise: une grande partie des ruines d'un palais antique édifié au début de notre ère a ainsi été révélée.

Sur la commune de Satigny, à Chouilly, un établissement préhistorique datant du Néolithique a été mis au jour lors du chantier de construction du nouveau réservoir des SIG.

Ajoutons la reprise des travaux d'aménagement du site archéologique de l'église de Saint-Gervais, afin d'offrir au public une présentation de vestiges majeurs concernant l'histoire de cet important quartier de la rive droite.

Inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAHGe)

Le manuscrit de la première partie du prochain volume genevois de la série des monuments d'art et d'histoire de la Suisse a été soumis par l'équipe de l'IMAHGe à la commission scientifique cantonale qui en a validé le contenu.

Parallèlement, l'IMAHGe a réalisé plusieurs études à la demande des services de la direction du patrimoine et des sites. Il a également achevé le recensement du patrimoine industriel et celui des établissements publics et mené à bien des recherches ponctuelles sur plusieurs bâtiments, notamment en Vieille-Ville.

Plusieurs collaborateurs de l'IMAHGe ont participé aux Journées européennes du patrimoine. Ils ont donné des conférences et cours à l'Université, notamment dans le cadre de la formation continue, et dans diverses institutions genevoises. Ils ont publié plusieurs travaux dans des revues spécialisées. L'IMAHGe participe au groupe de réflexion mis en place par la Société d'histoire de l'art en Suisse dans le but d'améliorer la publication des inventaires au niveau national.

Bâtiment et équipement

Etat constructeur de bâtiments et équipements publics

La division des études et constructions, chargée des études et de la réalisation des bâtiments publics de l'Etat de Genève dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil a atteint les objectifs fixés pour 2007, à savoir :

Etudes achevées

Collège Frontenex
HEG Battelle
Hôpital des Enfants - 3^{ème} étape
EPI - Thônex II

Etudes en cours

Champ-Dollon - Curabilis
Bâtiment des lits 2
Parking OMC
Parking P+R Sécheron
Relogement des forains et des gens du voyage - La Bécassière

Constructions achevées

CO Seymaz
PO 3 pavillons provisoires
Champ-Dollon - La Brenaz
3 EMS
Maternité - étape 2.5

Constructions en cours

Collège Sismondi - 1^{ère} étape
CO Cayla - 2^{ème} étape (achevé en mars 2008)
PO Aimée Stitelmann (achevé en été 2008)
CO Drize
HUG - sécurité incendie bâtiments
4 EMS
Maternité - 3^{ème} étape
Réhabilitation du village d'Aigues-Vertes

Gestion immobilière du patrimoine privé de l'Etat

La division gérance et conciergerie est chargée de la gestion et de la mise en valeur du domaine privé de l'Etat de Genève dans l'attente de son affectation initialement prévue et destinée à un usage d'utilité publique, via:

- la location auprès de tiers par la conclusion de contrats de bail;

- l'octroi de droits de superficie aux Fondations immobilières de droit public et Coopératives d'habitation permettant la construction de logements;
- la mise à disposition de locaux pour des associations à but non lucratif;
- la délivrance d'autorisation d'utiliser le domaine public terrestre;
- la représentation de l'Etat en tant que propriétaire dans les syndicats d'amélioration foncière/agricole.

Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat

La mise à disposition des services de l'administration cantonale des locaux répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs, s'effectue soit dans les immeubles propriété de l'Etat, soit au travers de locations conclues auprès des régies de la place (env. 140'000 m²).

Les activités de soutien aux organisations internationales, gouvernementales ou organismes à buts sociaux sont réalisées par :

- la mise à disposition de terrains et locaux;
- l'octroi de droits de superficie;
- le soutien financier aux missions des pays moyennement avancés (PMA);
- la gestion de la Fondation du Centre International de Genève (FCIG).

La division est responsable du nettoyage quotidien d'environ 1,2 mios de m² et de l'entretien des espaces

verts au moyen du personnel du service de la conciergerie, représentant environ 195 postes, ainsi que de contrats conclus avec des entreprises privées de la branche du nettoyage.

Maintenance du parc immobilier de l'Etat (en propriété ou en location)

La division de la maintenance maintient, rénove, transforme et exploite le parc immobilier en propriété ou en location. Elle étudie, planifie, priorise, exécute tous les travaux à effectuer sur les bâtiments et les installations techniques. Elle gère les approvisionnements énergétiques, les contrats d'entretien et les installations de sécurité.

Cette activité a représenté pour 2007 :

- 450 chantiers planifiés (investissements annuels);
- 100 chantiers non planifiés (fonctionnement);
- 8'000 interventions de dépannages (fonctionnement);
- 7 chantiers en exécution liés aux projets de lois;
- 4'050 contrats d'entretien;
- 900 contrats énergies SIG (2'500 compteurs gaz-él.-eau);
- 70 requêtes en autorisation de construire;
- 100 dossiers de dépôts de plaintes;
- 50'000 m² de surfaces relevées par le BTOT pour SIBAT;
- 4'000 bons de commandes;
- 45'000 factures.

8. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ

L'action politique du département de l'économie et de la santé (DES) est définie par trois missions fondamentales :

- 1) préserver et développer les conditions-cadre de l'économie afin de favoriser une croissance durable;
- 2) organiser un système de santé cohérent, économique et efficient afin de garantir notamment l'accès à des soins de qualité pour tous, ainsi que mettre en œuvre le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention;
- 3) développer les synergies existantes et en créer de nouvelles, entre la santé et l'économie, notamment à travers le renforcement des clusters présents dans notre région.

Efficiency, clarification et simplification sont par ailleurs les concepts qui guident l'ensemble des actions qui sont menées au sein et par le DES.

Les priorités du DES

Les politiques publiques

Réseau de soins et maintien à domicile

Le 13 juin 2007, un projet de loi cadre sur le réseau de soins et le maintien à domicile des personnes (PL 10058) a été déposé au Parlement. Sept principes directeurs ont guidé les travaux d'élaboration du projet de loi :

- concevoir une loi-cadre sur le réseau de soins et le maintien à domicile qui prend appui sur la loi sur la santé;
- placer les personnes - quel que soit leur âge - au cœur du dispositif et prendre en compte la trajectoire et le parcours de vie des personnes plutôt que de baser les processus sur les institutions;
- formaliser le réseau de soins en reliant les structures de soins par des liens fonctionnels et formels pour assurer des prestations qui se complètent;
- introduire le processus d'accès aux soins qui comporte l'information à la population et aux bénéficiaires, l'évaluation des besoins et des degrés de dépendance des personnes, l'orientation des personnes vers le dispositif de soins le plus adapté à leurs besoins, le suivi et la réévaluation périodiques

de l'adéquation des besoins de la personne avec son dispositif de prise en charge;

- privilégier le maintien à domicile des personnes;
- ancrer le réseau de soins au maintien à domicile; la trajectoire de soins des individus se déroulant en général à domicile, ou en ambulatoire, ponctuée parfois par des épisodes d'hospitalisation;
- reconnaître le rôle des familles et des proches dans le maintien à domicile de leurs parents.

Ce projet de loi prévoit par ailleurs l'abrogation de la loi sur l'aide à domicile, du 16 février 1992 (K 1 05)¹, ainsi que de la loi sur les centres d'action sociale et de santé (LCASS), du 21 septembre 2001 (K 1 07)².

Santé

Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention

Le département a défini, en 2007, les trois axes prioritaires sur lesquels il entend mener une action soutenue en matière de promotion de la santé et de prévention : retarder l'âge de la première consommation d'alcool chez les jeunes, promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière et lutter contre la dépression. La démarche générale du plan cantonal et ses trois objectifs prioritaires ont été présentés lors d'un colloque organisé le 23 novembre 2007. Cette manifestation a accueilli 170 acteurs de différents milieux qui ont d'ores et déjà signifié leur intérêt à collaborer de manière active avec le département.

Vaccination contre le virus HPV, responsable du cancer du col de l'utérus

Depuis le printemps 2007, le premier vaccin contre l'infection HPV - efficace à près de 100% contre presque tous les cancers du col de l'utérus - est recommandé pour toutes les jeunes filles entre 11 et 19 ans par la commission fédérale des vaccinations. La vaccination complète nécessite trois injections. Ce vaccin n'était cependant pas remboursé par les caisses maladies. Malgré son coût élevé (CHF 217.- par dose), des négociations avec le producteur ont permis de l'obtenir à un prix préférentiel et de lancer, en collaboration avec le service de santé de la jeunesse, un programme de vaccination pour les jeunes filles en classe de 7^{ème} année. Fin 2007, plus de 1'200 genevoises ont ainsi pu bénéficier de ce projet. Avec l'aide des médecins du canton, le

¹ L'aide et les soins à domicile font désormais l'objet du projet de loi cadre.

² L'abrogation de la LCASS s'explique, entre autres, par les résultats de l'évaluation des effets de la loi sur les CASS communiqués par le Conseil d'Etat au Grand Conseil le 17 novembre 2004 (RD 553), et en raison du faible nombre de clients communs à l'Hospice général et à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

programme sera prochainement élargi à l'ensemble de jeunes filles de 11 à 19 ans. Depuis janvier 2008, ce vaccin est remboursé dans le cadre de l'assurance obligatoire de soins. L'action pionnière du département a probablement contribué de manière déterminante à cette décision.

Naissance du service de la consommation et des affaires vétérinaires

La discussion débutée en début d'année 2007 avec le département du territoire au sujet des affaires vétérinaires a débouché sur la décision du Conseil d'Etat de transférer au DES, pour le 1^{er} janvier 2008, l'office vétérinaire cantonal (OVC). Cela permet de réunir sous le même toit le contrôle des denrées alimentaires selon le concept «de l'étable à la table», dans un service dénommé, comme à Neuchâtel et dans le canton de Vaud, «service de la consommation et des affaires vétérinaires» (SCAV), et de rationaliser les tâches administratives y relatives. La gestion des activités strictement vétérinaires, notamment la protection des animaux de compagnie, continuera de relever de la responsabilité du vétérinaire cantonal. Toutefois, le domaine des autorisations d'expériences sur les animaux vivants a été rattaché directement à la direction générale de la santé. D'importants travaux ont été ouverts, qui se poursuivront en 2008, pour procéder à l'adaptation de la législation cantonale et pour tirer les bénéfices des synergies permises par cette fusion.

Hôpitaux universitaires de Genève

La collaboration régionale en matière de soins

Dans le domaine des soins et de la formation médicale, la collaboration régionale connaît de nouveaux développements entre Genève et les autres cantons. En 2007, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont signé plusieurs conventions, notamment avec :

- l'Ente Ospedaliero Cantonale (EOC) du Tessin pour l'hépatologie, la chirurgie hépatique et des greffes du foie, les soins intensifs, la chirurgie de la main et l'informatique;
- l'Hôpital du Jura pour la chirurgie orthopédique;
- l'Hôpital neuchâtelois pour l'immuno-allergologie, les soins intensifs, la médecine nucléaire, la chirurgie et l'orthopédie pédiatrique;
- le réseau hospitalier fribourgeois pour les soins intensifs et la chirurgie thoracique.

Au-delà des conventions élaborées en matière de coopération internationale, une nouvelle collaboration dans le domaine de la chirurgie a été établie entre les HUG et les Hospices civils de Lyon. En matière de médecine de pointe, deux nouveaux centres universitaires romands ont été créés en 2007 pour la neurochirurgie et la médecine légale. D'autres projets de collaboration, relatifs aux soins palliatifs et à la génétique médicale par exemple, sont en cours. L'Assemblée Vaud-Genève a également approuvé le concept d'un programme latin de don d'organes impliquant les principaux hôpitaux des cantons romands et du Tessin.

La diminution du nombre de journées d'hospitalisation inappropriées

Les HUG ont appliqué la mesure du premier plan du Conseil d'Etat qui vise à diminuer le nombre de journées d'hospitalisation inappropriées. Ainsi, s'inscrivant dans le cadre de l'opération «Victoria» et intégrés au budget 2007, des projets transversaux ont été initiés pour optimiser la gestion des blocs opératoires, limiter les reports d'opération, favoriser les itinéraires cliniques et créer un portail des lits.

Au 1^{er} janvier 2007, 2'134 lits étaient en service, 2'210 lits au 1^{er} janvier 2006. L'objectif 2007 était la fermeture de 95 lits. A l'exception de l'Hôpital de Loëx où, dès le 1^{er} janvier 2007, 26 lits vides depuis plusieurs mois ont été fermés, tous les services ayant fermé des lits l'ont fait en développant les soins ambulatoires: projet «Same Day, one Day» en chirurgie, consultation, hôpital de jour et lits de crise en psychiatrie gériatrique (CAPP) et gériatrie communautaire, équipe mobile en psychiatrie adulte, etc. Cette politique sera poursuivie en 2008. L'objectif est d'atteindre 1'900 lits d'ici 2010, conformément au rapport du Conseil d'Etat relatif à la planification hospitalière du système genevois de santé 2003 - 2010 dont le Grand Conseil a pris acte, en janvier 2004 (RD 483-A).

A noter que l'ouverture de 198 lits EMS entre avril et juin 2007 a facilité la fermeture de lits de fin de traitement, accueillant jusqu'alors des patients dont l'hospitalisation, au regard de la LAMal, n'est plus justifiée médicalement. Auparavant, 150 à 180 patients en moyenne restaient hospitalisés aux HUG en attente d'une place dans un établissement médico-social (EMS).

Economie

Nouvelles zones économiques en redéploiement : hypothèque levée sur l'Arc lémanique

Par arrêté du 28 novembre 2007, le Département fédéral de l'économie a limité les zones bénéficiant d'allègements fiscaux fédéraux à des territoires abritant 10% de la population suisse, tout en maintenant les zones actuelles (28% de la population suisse), pendant une période d'adaptation de 3 ans. Les districts lémaniques se trouvent exclus de cette période transitoire. Ainsi tombe une distorsion majeure de concurrence, qui rendait difficile la coopération régionale, valdo-genevoise en particulier. De nouveaux horizons s'ouvrent ainsi à la coopération économique régionale.

Développement de clusters technologiques régionaux et du soutien à l'innovation dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) de la Confédération

Bien qu'initialement non désignée en tant que territoire d'impact de la NPR, Genève a pu s'associer au programme pluriannuel (2008-2011) de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO) en ce qui concerne trois plateformes promotionnelles : BioAlps (Sciences de la vie, leadership : Vaud), Micronarc (Micro-nanotechnologies, leadership : Neuchâtel), et ITCluster (Technologies de l'information et de la communication, leadership : Genève).

Au terme de ce programme, la Confédération finance la moitié des coûts. Le même programme soutient l'action du Centre CIM de Suisse Occidentale (CCSO) en faveur de l'innovation technologique et de l'innovation d'affaires dans les PME. L'antenne genevoise du CCSO sera intégrée à l'Office pour la promotion des industries et des technologies (OPI) dès le 1^{er} janvier 2008 et mettra en œuvre ce programme d'accélération de l'innovation dans les entreprises genevoises.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : défense du développement économique

Le département est intervenu énergiquement dans le cadre du Projet d'agglomération signé le 5 décembre 2007, ainsi que dans celui de la Commission économie du Comité régional franco-genevois (CRFG), afin que des aires de développement suffisantes et appropriées soient inventoriées et retenues pour les diverses activités économiques du canton, y compris les activités industrielles et technologiques, ainsi que les activités commerciales. De ce fait, une nouvelle politique de pôles de développement économiques (PPDE) à l'échelle régionale a été définie, avec une première étude centrée sur le canton de Genève. Celle-ci a pour but d'identifier et de définir des zones de taille suffisante et suffisamment représentatives pour le développement économique à court, moyen et long terme. Celles-ci seront intégrées dans le futur Plan directeur cantonal.

Tourisme

La nouvelle loi sur le tourisme, diminuant le nombre de taxes et simplifiant leur perception, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Conformément à cette loi, la Fondation pour le tourisme a élaboré, en étroite collaboration avec Genève Tourisme et le Bureau des congrès, opérateur chargé de la promotion touristique et de l'accueil des hôtes, le concept touristique de Genève. Une étude sur l'organisation de Genève Tourisme et Bureau de congrès a également été effectuée en 2007 et conduira à une réorganisation de cet organisme en 2008.

L'organisation et la gestion du département

La gestion par objectifs

La gestion de nos ressources qu'elles soient humaines, financières ou informatiques imposent de savoir ce que l'on vise comme résultat. Il est donc indispensable de fixer des objectifs et, corollaire, de définir des indicateurs pour mesurer si les objectifs sont atteints. La gestion par objectifs du département est entrée dans son deuxième exercice en 2007. Les directions générales et les services - soutenus par le secrétariat général du DES - ont ainsi élaborés les objectifs opérationnels pour l'année 2008.

La mise en oeuvre de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

Conformément aux dispositions prévues par la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), le département a transmis au Grand Conseil en 2007 les contrats de

prestations avec la FSASD ainsi que les contrats de prestations avec les onze autres institutions d'aide et de soins à domicile.

Les contrats de prestations avec les HUG, avec les Cliniques Joli-Mont et Montana, avec la Fegems, ainsi qu'avec l'Office de promotion des industries et technologies ont été élaborés et seront prochainement soumis au Conseil d'Etat et ensuite au Parlement.

La gestion par projet

L'année 2007 a été l'occasion de procéder à une formation-action sur plusieurs jours d'une trentaine de collaborateurs du DES à la gestion par projet. L'objectif poursuivi est que ces derniers disposent d'une méthode de travail ainsi que d'un langage commun en termes de gestion par projet.

Les domaines d'action

Service cantonal du développement durable

Le développement durable s'est peu à peu imposé comme un enjeu majeur de nos sociétés. Il s'agit à présent de passer de la connaissance des enjeux à la mise en œuvre des actions permettant d'y répondre efficacement. En 2007, les actions liées à la consommation responsable, aux Agendas 21 communaux et à l'éducation au développement durable ont été poursuivies de manière active. Celles-ci peuvent être regroupées en fonction des différents publics visés :

Les villes et communes

Un effort particulier a été réalisé pour soutenir et inciter les actions des communes dans ce domaine. Le service cantonal du développement durable (SCDD) a privilégié les contacts directs avec les communes, notamment lors de séances organisées par les élus des conseils municipaux et administratifs.

Le canton s'est également associé à une initiative de la Ville d'Onex qui lance le défi à une vingtaine de ménages pilotes d'adopter pendant trois mois des comportements éco-responsables. Cette action doit se poursuivre durant l'année 2008.

La population

Les actions menées pour sensibiliser la population connaissent un réel engouement de la part du public qui est à la recherche d'informations et d'exemples de bonnes pratiques. C'est ainsi que les 9 et 10 juin 2007, la 6^{ème} édition de la Fête du développement durable a attiré près de 20'000 visiteurs au Jardin botanique. A cette occasion, le public a pu découvrir plus de 60 stands proposés par diverses entreprises, associations, groupes d'intérêts et collectivités locales. Une enquête a par ailleurs montré que plus de 90% des personnes interrogées se sont déclarées très satisfaites ou satisfaites de la manifestation.

Autre action particulièrement appréciée du public : la

publication des fiches pour une consommation responsable. Afin de compléter le guide paru en 2005, une nouvelle fiche abordant le domaine du multimédia a été publiée en janvier 2007. Stratégiquement, ce nouvel apport a permis de toucher un plus large public et de relancer la campagne d'information relative à ce projet. A cet effet, le SCDD est allé à la rencontre des consommateurs en tenant durant deux semaines un stand de sensibilisation à Planète Charmilles à l'occasion des dix ans du centre commercial.

Enfin, dans le but de toucher la population anglophone du canton, le guide pour une consommation responsable a été traduit en anglais. Ce dernier a été présenté à la communauté internationale à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement en juin 2007.

Les milieux éducatifs

L'éducation au développement durable passe également par des projets concrets au sein des écoles. Sous l'appellation «Agenda 21 d'établissements scolaires», un projet visant la mise en place de plans d'actions conformes aux principes du développement durable au sein des établissements scolaires a vu le jour. A cet effet, un guide méthodologique présenté sous la forme d'un site internet a été réalisé. Sept établissements-pilotes (quatre écoles primaires, un cycle d'orientation, et deux collèges-écoles de commerce) se sont d'ores et déjà lancés dans la démarche. Une formation visant à accompagner les enseignants dans ce processus est également proposée.

Les entreprises

L'année 2007 a été l'occasion de définir les futures actions à développer, en faveur des entreprises privées qui s'investissent, ou souhaitent le faire, dans l'économie du développement durable. En septembre 2007, une collaboration avec les élèves de la HEG a ainsi été mise sur pied pour que ces derniers se rendent dans de petites et moyennes entreprises pour les sensibiliser aux principes de base de l'écologie au travail.

Direction générale des CASS

Le processus de transformation des centres d'action sociale et de santé (CASS)

Conformément aux décisions du Conseil d'Etat et avec l'accord des communes concernées, les locaux des CASS ont été répartis entre l'Hospice général et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile. En 2007, une première étape a consisté à regrouper les collaborateurs de l'Hospice général du CASS de Veyrier au CASS de Carouge, du CASS de Plan-les-Ouates au CASS de Lancy, et les collaborateurs de la FSASD de l'antenne de la Débridée à Carouge au CASS des Allobroges à Carouge.

Les ressources des services d'accueil des CASS (postes et personnes) ont été transférées comme prévu, dès le 1^{er} janvier 2007, respectivement à l'Hospice général et à la FSASD. La fonction d'administrateur de CASS a été supprimée dès janvier 2007 : les postes et personnes ont été transférés respectivement à l'Hospice général et à la FSASD.

L'aide et les soins à domicile

Le plan de mobilité pour la Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Le plan de mobilité visant à optimiser le temps lié aux déplacements pour le réaffecter auprès des clients, diminuer le stress des collaborateurs et par voie de conséquence, l'absentéisme, promouvoir une image citoyenne de la FSASD en réduisant les émissions polluantes liées aux déplacements, s'est déployé en 2007 sur huit CASS (Saint-Jean/Charmilles, Pâquis, Grottes, Eaux-Vives, Jonction, Plainpalais-Acacias, Carouge et Champel).

Une étude, lancée en 2007, vise à mesurer l'impact de la mise en œuvre du plan de mobilité et de la formation à la prévention du surpoids sur la mobilité des collaborateurs, la qualité de vie perçue par les collaborateurs, divers paramètres de santé, les facteurs de risque à moyen et long termes. Cette étude est menée en collaboration avec le service d'enseignement thérapeutique pour maladies chroniques du département de médecine communautaire et de premier recours, et le service de cardiologie du département de médecine interne des HUG.

Analyse de l'utilisation du Resident Assessment Instrument (RAI-Domicile)

Les données recueillies par l'outil Rai-Domicile, déployé dans l'ensemble des CASS, permettent une évaluation des besoins requis par les bénéficiaires. Par exemple, une étude menée en 2007 s'est centrée sur les problèmes liés à l'incontinence urinaire. Ainsi, sur 3'532 clients inclus dans l'étude, 42% souffrent, à des degrés divers, d'une incontinence urinaire. L'étude met en évidence les facteurs de déclenchement ou d'aggravation de l'incontinence et émet un certain nombre de recommandations visant à améliorer, entre autres, les pratiques professionnelles et la formation des collaborateurs.

Projet d'évolution de l'organisation de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Plusieurs raisons ont amené la FSASD à définir un projet d'évolution de son organisation. Il s'agit, entre autres, de l'identification des profils de clients et de leur localisation dans le canton, du processus de transformation des CASS initié en 2006 et du développement de la politique de maintien à domicile décidé par le Conseil d'Etat.

La nouvelle organisation prévoit environ 21 lieux répartis dans canton (locaux des CASS actuels), dont quatre d'entre eux, appelés «centre de maintien à domicile» (CMD), auront une visibilité pour le public et dans lesquels seront déployés des soins ambulatoires.

Une décentralisation de la gestion, de l'administration et de l'accueil du public sera effectuée dans ces quatre CMD pour favoriser une direction locale plus proche des besoins spécifiques du quartier ou de la commune. Des réseaux locaux de partenariats seront mis en place avec les collaborateurs de l'aide et des soins à domicile.

Trois programmes pluridisciplinaires d'intervention seront organisés pour délivrer les prestations requises par les

cinq profils de clients identifiés : programmes de soins aux malades, de soutien aux aînés et d'appui aux familles. Approuvée par le Conseil de fondation de la FSASD en novembre 2007, cette nouvelle organisation prendra effet progressivement en 2008.

Les structures intermédiaires

Pour privilégier des prestations qui s'inscrivent dans une logique dépassant le choix entre domicile et institution, une réflexion plus approfondie sur les structures intermédiaires, leur nombre, leurs missions et leur rattachement, a été menée en 2007. Ces données relatives aux besoins futurs et aux différentes variantes de structures et de prestations permettront de déposer au Conseil d'Etat, en début d'année 2008, un rapport relatif à l'évolution des besoins des personnes âgées et à leur impact financier pour les années 2009 à 2012.

Préalablement à ces travaux, le département a arrêté, en mars 2007, une définition des prestations, des profils de clients et des principes généraux d'exploitation des foyers de jour.

Les établissements médico-sociaux

En cohérence avec la volonté du Conseil d'Etat de mettre en œuvre un réseau de soins qui garantisse l'égalité d'accès aux soins, le domaine de la surveillance des EMS a été transféré de la direction générale de la santé à la direction générale des CASS, dès le 1^{er} octobre 2007.

Au cours du dernier trimestre 2007, un point de situation exhaustif de tous les projets relatifs à la mise en œuvre du plan EMS 2010 a été effectué pour permettre au Conseil d'Etat de définir, en début d'année 2008, les priorités de constructions/rénovations des EMS pour les années 2009 à 2012.

Direction générale de la santé

Aide sanitaire d'urgence

Projet de loi sur l'aide médicale urgente

En décembre 2006, le département a souhaité élargir l'éventail des missions de la centrale sanitaire d'appels urgents 144 au profit de la population résidente et impliquer tous les professionnels de la santé qui opèrent dans le domaine pré-hospitalier.

A cet effet, une commission départementale, composée des principaux acteurs, a été constituée. Les travaux préliminaires utiles à la rédaction d'un projet de loi sur l'aide médicale urgente et son règlement d'application, appelés à remplacer les actuelles bases légales en vigueur sur les transports sanitaires urgents, sont terminés. La finalisation et le dépôt du projet de loi interviendront durant le premier semestre 2008.

Transports ambulanciers - Tarif unique

A l'initiative du département, les acteurs publics et privés œuvrant dans le domaine des transports sanitaires urgents se sont rencontrés avec une délégation de Santésuisse afin de définir un tarif unique entre les différents partenaires. Les travaux sont en voie de finalisation avec à la clé un tarif unique qui devrait être accepté

par tous les partenaires. Les compagnies d'assurances maladie auront le choix entre deux modes de fonctionnement, soit en «tiers payant», soit en «tiers garant». Une fois la convention signée par tous les partenaires, elle sera soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

Autorisation de pratique et attestation de pratiques complémentaires : simplification des procédures

Le département a mis en place une gestion des droits de pratique par voie électronique. Ce nouveau système a pour but de simplifier les procédures pour les partenaires de la santé. Pour bénéficier d'une autorisation de pratiquer leur activité sur Genève, les professionnels de santé peuvent télécharger un formulaire de demande personnalisé à leur profil sur internet. Ils peuvent le remplir et le soumettre électroniquement, ainsi que payer les émoluments relatifs à leur demande par carte de crédit sur internet. Un profil d'utilisateur leur est également attribué leur permettant de modifier leurs données. Enfin, toutes les données non confidentielles sont disponibles dans un annuaire électronique. La population peut ainsi consulter et visualiser sur une carte géographique les professionnels de santé qu'ils recherchent par spécialité et par lieu.

Traitement des plaintes à l'encontre des professionnels de la santé ou d'institutions de santé

La commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients - qui est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2006 - a pour mission de traiter des procédures disciplinaires à l'encontre des professionnels de la santé ou d'institutions de santé, suite à des plaintes ou à des dénonciations, ainsi que de veiller à la protection des personnes atteintes de troubles psychiques et de déficience mentale.

Dans le cadre de sa première mission, la commission de surveillance a fait face à un nombre de plaintes comparable à celui des autres années, étant précisé que pour la première fois elle a été en mesure - en accord avec les parties - d'adresser des litiges à l'instance de médiation.

Dans la mesure où des procédures sont encore pendantes devant les anciennes commissions de surveillance des professions de la santé et des activités médicales - qui ont été remplacées par la nouvelle commission de surveillance - un effort tout particulier a été consenti pour mettre un terme à ces affaires.

Enfin, la commission de surveillance - par l'intermédiaire de ses délégations - a statué dans le délai de trois jours ouvrables qui lui est imparti par la loi sur toutes les admissions non volontaires de patients à la clinique de Belle-Idée, ainsi que sur tous les recours contre de telles entrées, contre des refus de sortie et sur des demandes de levée de mesures de contrainte.

Contrôle du marché des médicaments

Ainsi que prévu par la législation cantonale, des autorisations de mise sur le marché ont été délivrées pour

certain types de médicaments fabriqués par les commerces de détail, cela afin de garantir la sécurité de ces produits. Il s'agit des spécialités de comptoir (médicaments «maison» préparés essentiellement par les pharmacies). Cette activité, demandant une expertise administrative de chaque préparation a demandé un travail considérable au niveau du service du pharmacien cantonal. Des règles ont été établies afin de garantir une égalité de traitement. Vu le nombre de demandes déposées, cette activité se poursuivra en 2008.

Inspection des institutions et commerces de gros de médicaments

En conformité avec la loi fédérale sur les produits thérapeutiques et la législation cantonale, des inspections spécifiques ont été conduites dans les pharmacies ayant demandé à être au bénéfice d'une autorisation leur permettant de fabriquer des médicaments en petites quantités. Des efforts ont été faits pour harmoniser au niveau romand tant la conduite des inspections que les exigences de qualité et de contrôle.

Inspection des produits chimiques

Bien qu'en vigueur depuis août 2005, la loi fédérale sur les produits chimiques, vu sa complexité, est toujours mal connue par beaucoup de professionnels. Pour cette raison, l'accent a été mis sur l'information (organisation de cours et de séminaires) et les inspections.

Le service du pharmacien cantonal a conduit le projet de mise en place du règlement cantonal d'application de l'ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), dont l'application dépend maintenant de différents services. Dans le cadre de l'ORRChim, il a participé à plusieurs campagnes nationales de contrôle, notamment concernant la conformité des lessives, des produits de nettoyage et de protection du bois, ainsi qu'à la campagne «pinceau vert» (avec d'autres services de l'Etat) pour la promotion de peintures contenant peu ou pas de solvants organiques.

Loi fédérale sur les professions médicales universitaires

La loi fédérale sur les professions médicales universitaires est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007. Elle a nécessité une révision en profondeur de la loi sanitaire cantonale concernant les aspects relatifs à l'exercice des professions. Un projet de modification de loi a été déposé en fin d'année. Il sera suivi, début 2008, par un projet d'adaptation de la réglementation en vigueur.

Contrôle des denrées alimentaires et objets usuels

L'activité du service de protection de la consommation (SPCo) a été axée sur la consolidation de la collaboration avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel, mise en place dès 2005, avec poursuite du développement de centres de compétence ou de domaines d'activité privilégiés : dosage des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, cosmétiques, allergènes, arômes, produits à base de plantes. Près de 6'000 échantillons ont été analysés, un chiffre comparable à celui de 2005,

mais plus faible que celui de 2006 (6484). Parmi les grandes campagnes menées, citons les analyses microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés dans les établissements publics, le dosage des arômes et des alcools supérieurs dans les spiritueux, la recherche des allergènes dans les pâtes alimentaires et les produits de boulangerie, le dosage des métaux lourds et de l'histamine dans les poissons, la recherche de mélamine et du formaldéhyde dans les objets en plastique, le dosage des antibiotiques dans les crevettes, les poissons et la viande de volaille ainsi qu'une activité importante dans le domaine des résidus de pesticides avec la mise en œuvre de plusieurs plans de contrôle (baies, salades, poivrons, fines herbes, fruits exotiques).

Inspections et contrôles d'hygiène

Près de 2'000 inspections d'hygiène (hors abattage) ont été effectuées en 2007, contre 2'158 en 2006, dans les entreprises fabriquant, traitant ou distribuant des denrées alimentaires. Cette légère diminution s'explique par le départ à la retraite au premier semestre d'un inspecteur de denrées alimentaires, depuis lors remplacé, et par le congé-maternité d'une contrôleuse. A noter que, malgré ces problèmes de personnel, le seuil d'une inspection tous les deux ans des établissements publics est en voie d'être atteint de manière globale. Le prochain objectif est une inspection tous les 18 mois en moyenne selon les recommandations de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse.

Domaine de l'expérimentation animale

Rattaché à la direction générale de la santé depuis le 1^{er} juin 2007, le domaine de l'expérimentation animale, dont l'activité principale consiste à évaluer la pertinence de l'utilisation d'animaux vivants dans les projets de recherche biologiques et médicaux, a vu sa procédure grandement simplifiée (transmission des requêtes par e-mail, un seul exemplaire au lieu de neuf) et raccourcie (de quelques jours à trois semaines au lieu de six à dix semaines). Les instituts universitaires représentent le 75% des demandes contre 25% pour les industries et laboratoires privés. L'étude approfondie de chaque requête a permis de diminuer significativement le nombre de rongeurs demandé par les chercheurs.

Direction générale des Hôpitaux universitaires de Genève

Le plan stratégique 2006 - 2010

Faisant suite à l'adoption, fin 2005, par le Conseil d'administration et les autorités, du deuxième plan stratégique fixant les enjeux et orientations à l'horizon 2010, les HUG ont poursuivi leurs efforts pour s'adapter à un environnement complexe et en profonde mutation. Ainsi, à travers l'opération d'efficience «Victoria» lancée en juin 2006, les HUG entendent :

- revoir leur fonctionnement tout en préservant la qualité et la sécurité des soins, de l'enseignement et de la recherche;

- impliquer tous les collaborateurs dans la recherche de l'efficacité;
- diffuser les bonnes pratiques et harmoniser la qualité des soins par les itinéraires cliniques;
- rechercher des synergies avec des partenaires externes du réseau de soins public et privé;
- développer une réflexion médico-économique autour de leurs activités et prestations;
- lutter contre le gaspillage et les dépenses inutiles.

Une centaine de mesures ont été proposées par les départements et services et inclus dans le budget 2007. Une dizaine de projets transversaux ont également été mis en œuvre. Pour suivre la mise en œuvre de cette démarche, deux types d'évaluation ont été élaborées : la méthodologie *feuille de route* implantée avec l'aide d'un consultant externe et les tableaux de bord développés en interne.

D'autres décisions politiques ont influé sur le fonctionnement des HUG, en particulier :

- l'introduction des APDRG (All Patient Diagnosis Related Groups) décidée par les autorités fédérales : dès le 1^{er} janvier 2007, cette facturation au forfait par pathologie s'applique à tous les séjours hospitaliers en services de soins somatiques aigus;
- l'application des mesures prises par le Conseil d'Etat, notamment diminuer le taux d'absentéisme, recentrer l'offre de formation continue sur le métier et créer des synergies en intégrant les services de formation de l'aide à domicile et des EMS au centre de formation des HUG.

Direction générale des affaires économiques

Promotion économique exogène : des implantations remarquables nourrissant la croissance qualitative

Le département a contribué à l'implantation de nombreuses sociétés, témoignant de l'attractivité du canton et de ses atouts. Il convient notamment de relever les installations suivantes :

- Alibaba.com, société d'origine chinoise et leader mondial du marché online pour le commerce international destiné aux PME, a installé en 2007 son premier bureau européen à Genève, afin de soutenir son expansion en Europe. Cette installation représente une concrétisation des efforts du département, afin d'attirer des entreprises chinoises et leur offrir une base européenne performante.
- Dans le secteur du négoce, le département a contribué à installer de nombreuses nouvelles sociétés, notamment les bases européennes d'OLAM, entreprise internationale leader dans le domaine de la logistique et du négoce des produits agricoles et des ingrédients alimentaires, et CHS, compagnie leader dans le domaine céréalier, alimentaire et énergétique. Une autre implantation

majeure a été celle d'Essent Trading, une des sociétés européennes les plus prestigieuses en matière de négoce de produits énergétiques.

- Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, il faut relever l'arrivée de Diebold, classée parmi les leaders mondiaux en matière de systèmes libre-service intégrés de distribution, de services et de sécurisation, qui a établi son siège EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) à Genève.
- Integra LifeSciences Corporation, leader mondial dans les technologies médicales (neurochirurgie et chirurgie orthopédique), a ouvert une filiale à Genève, renforçant ainsi le pôle des sciences de la vie de la Lake Geneva Region.

Promotion économique endogène : Fondation d'aide aux entreprises et nouveaux outils de communication

En matière de promotion économique endogène, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a été intégrée à la Coopérative romande de cautionnement (CRC-PME), en qualité d'antenne cantonale de proximité avec compétence décisionnelle pouvant aller jusqu'à CHF 150'000. La CRC-PME bénéficie du statut d'organisme de cautionnement actif au niveau supracantonal et a été reconnue par le Seco le 28 juin 2007, en application de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME, du 6 octobre 2006. Cette intégration permet à notre canton de disposer d'un outil de cautionnement puissant et autonome en faveur des PME, tout en étant rattaché au financement fédéral. Par ailleurs, la présentation des activités de la FAE aux entreprises genevoises a permis également de leur communiquer tout le dispositif d'aide aux entreprises du canton, ainsi que la nouvelle formule de la revue «Créateurs». Cet événement a rencontré un grand succès et sera réédité en 2008, parallèlement aux «Petits-déjeuners des PME et des start-ups». L'ensemble de ces événements associe des partenaires tels que les Chambres de commerce, Genilem, l'Office de la promotion industrielle, etc.

Création du Service du commerce

Né de la fusion de l'Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) et du Service des autorisations et patentes (SAP), le Service du commerce (SCom) est devenu, depuis le 1^{er} décembre 2007, l'interlocuteur unique pour les professionnels du commerce genevois. Ce nouveau service regroupe, en un guichet unique, l'ensemble des prestations ayant trait aux activités commerciales, délivrées jusqu'à présent par l'OCIC et le SAP. Il devient ainsi la seule porte d'entrée pour toutes les démarches à effectuer par les acteurs de la vie économique et du commerce genevois. La création du SCom va également favoriser la simplification des procédures administratives, contribuant ainsi à améliorer les conditions-cadre de l'économie locale. Le service compte les trois domaines d'activités suivant : autorisations, inspectorat du commerce et métrologie.

Loi sur les taxis et limousines : préparation d'une nouvelle loi, claire et opérationnelle

Un rapport du Conseil d'Etat sur l'application de la loi sur les taxis et limousines, dans les deux ans qui ont suivi son entrée en vigueur, a été transmis au Grand Conseil en juillet 2007. Soucieux de donner rapidement suite aux décisions prises par le Conseil d'Etat relativement à la nécessaire révision de la loi en question, le département a sollicité le Conseil stratégique de la promotion économique (CSPE) afin que la problématique du transport professionnel de personnes au moyen de véhicules automobiles sur le canton de Genève soit étudiée et que des propositions pour améliorer la qualité de cette prestation au quotidien soient émises. La teneur des rapports rendus par le CSPE en septembre et novembre 2007 a

fait l'objet d'une information au Conseil d'Etat en janvier 2008, préalablement à une procédure de consultation élargie à l'ensemble des organismes et services acteurs et/ou consommateurs de la prestation considérée.

Conclusion

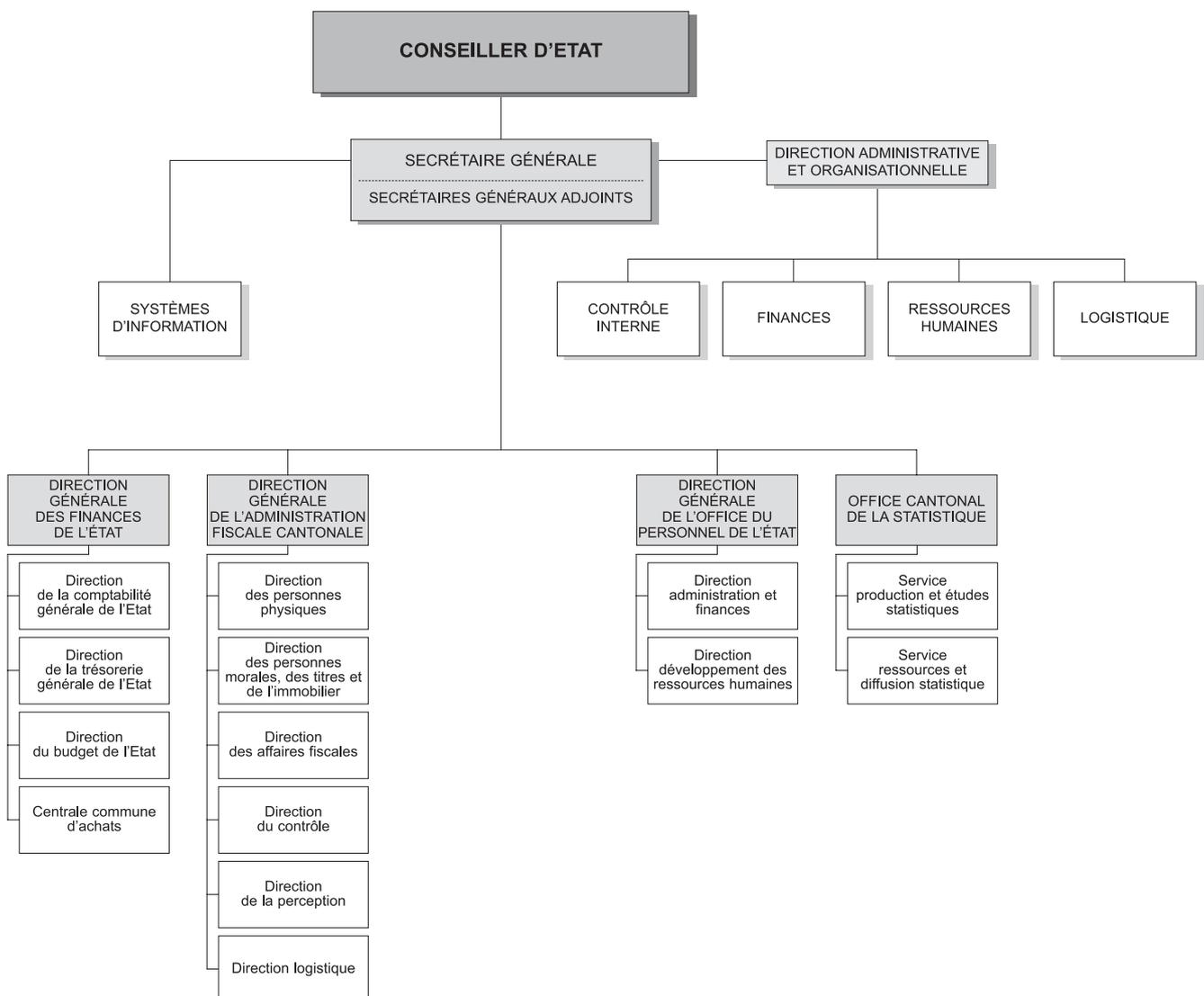
L'action politique du département de l'économie et de la santé est déterminante pour le développement non seulement de notre canton, mais également de notre région. Les missions fondamentales qui guident les activités de ses services sont orientées vers une vision régionale dynamique et de développement durable, deux composantes essentielles pour construire la Genève de demain.

3. DÉPARTEMENT DES FINANCES

Organisation du département

Durant l'année 2007, le département des finances (ci-après: DF) a achevé la mise en place de sa nouvelle organisation. Les objectifs définis en début de législature sont atteints; hormis quelques ajustements restant à effectuer, l'organisation des grandes directions générales

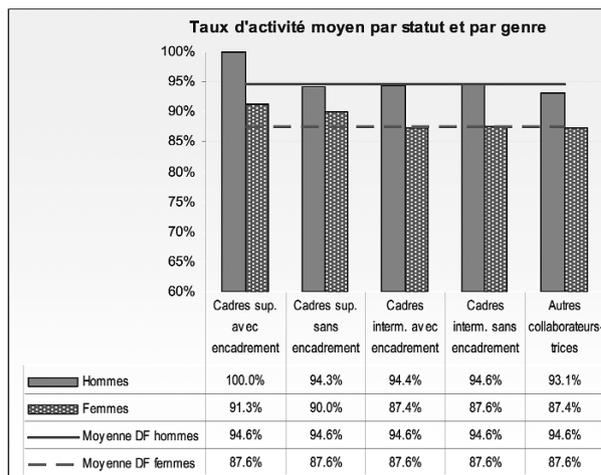
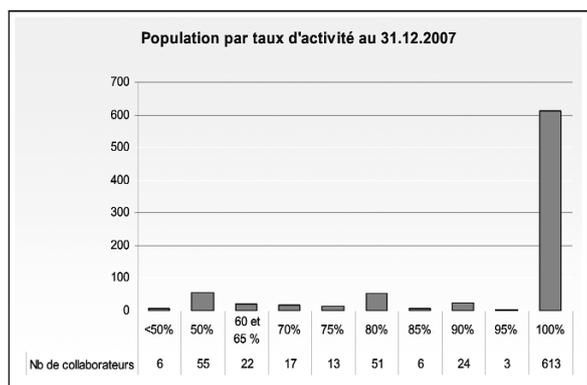
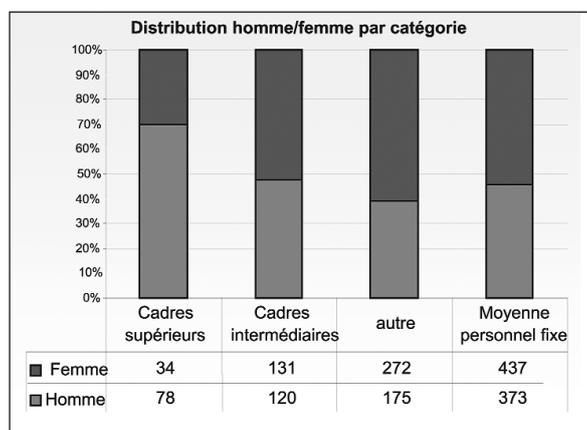
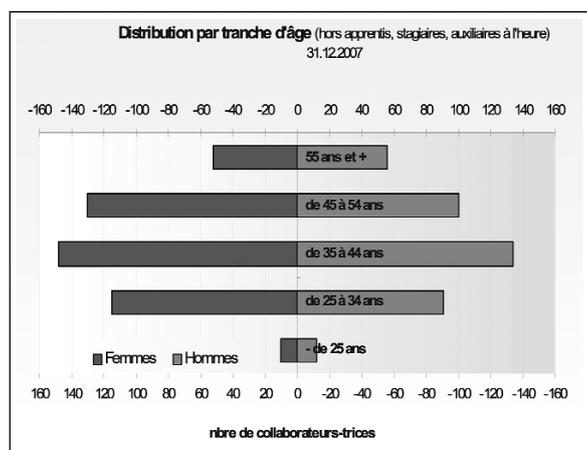
est désormais consolidée. Les principes définis par le Conseil d'Etat en vue de standardiser et de simplifier les organigrammes de l'Etat ont été intégrés dans l'ensemble des réflexions menées au sein du département des finances. L'organigramme général étant désormais clarifié, les deux prochaines années permettront de concrétiser l'application de ces principes au niveau le plus fin, soit à l'échelle des unités organisationnelles.



Gains d'efficience au niveau des effectifs

Dans le cadre du plan de réduction de 5% des charges en quatre ans décidé par le Conseil d'Etat, le DF poursuit ses efforts. Selon la planification établie, l'objectif de réduction de 39,35 postes (équivalents temps-plein) sera atteint à fin 2009. Au 31 décembre 2007, le département enregistrait une avance de 7,05 postes sur l'objectif planifié. Parallèlement, l'évolution des prestations et des compétences nécessaires a induit des nouveaux besoins en termes d'engagements de personnel, qui ont été satisfaits par des réallocations.

Composition et répartition des effectifs :



Au 31 décembre 2007, le DF employait 810 personnes (équivalent à 745,3 postes à plein-temps), dont 54% de femmes et 46% d'hommes. La tranche d'âge «35-44 ans» est majoritairement représentée. Les cadres supérieurs (cl. 23 et +) sont en majorité des hommes, tandis que les cadres intermédiaires (cl. 14 à 22) sont principalement des femmes. La répartition par taux d'activité fait apparaître que 197 personnes (soit 24%) sont employées à des taux de travail inférieurs à 100%. Le mi-temps (50%) et le 80% sont les nettes préférences d'une population par ailleurs majoritairement féminine. Le taux d'activité moyen au DF se situe à 91%.

Etat-major du département

L'état-major du DF, à savoir le **secrétariat général**, a été remanié en profondeur durant l'année 2006 et les grandes lignes de ces réajustements ont été décrites en détail dans le précédent rapport de gestion. Aucune nouvelle modification importante dans l'organisation du secrétariat général n'est intervenue courant 2007.

Pour mémoire, le secrétariat général fait en sorte que les choix politiques et les priorités stratégiques fixés par le conseiller d'Etat soient traduits en actes. Il prépare les dossiers que traite le Conseil d'Etat et est également en charge du suivi des dossiers du Grand Conseil qui se rapportent au DF, en particulier de ceux qui sont débattus au sein des commissions parlementaires idoines. Il gère les relations du département avec les médias et, plus généralement, supervise tout ce qui relève de l'information et de la communication départementale. Il représente en outre le département dans différentes commissions ou groupes de travail, et est impliqué dans les collaborations transversales au sein de l'Etat.

La secrétaire générale et les secrétaires-adjoint-e-s assurent le lien permanent et la bonne coordination entre le niveau stratégique et politique, d'une part, et la partie opérationnelle du département, de l'autre, dont la responsabilité incombe aux directions. Chaque secrétaire adjoint-e est en charge d'un domaine d'activité spécifique (finances, personnel, fiscalité, communication). Le département des finances assure également au niveau de son état-major le suivi général des plans de mesures du Conseil d'Etat.

En 2007, le secrétariat général du DF s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre des collèges spécialisés, en charge de la coordination des grandes fonctions

communes à toute l'administration (finances, logistique, ressources humaines, contrôle interne). Ces nouvelles instances résultent d'une même vision de l'organisation que celle qui a présidé aux réformes internes au DF. Dans ce cadre, le secrétariat général pilote la coordination interdépartementale du contrôle interne.

Le secrétariat général est renforcé par une **direction administrative et organisationnelle** (DAO), qui apporte un appui technique sur le plan des ressources humaines, du budget départemental et de l'organisation générale. Elle permet au conseiller d'Etat d'assurer le rôle de surveillance de l'administration que lui confère l'administration. Par le biais du contrôle interne départemental, cette direction assure également la cohérence d'ensemble des règles et procédures internes (voir ci-dessous, sous «contrôle interne»). A noter qu'en 2007, le secteur logistique, qui faisait partie de cette direction (service du courrier notamment), a été transféré à l'Administration fiscale (voir ci-dessous, sous «directions opérationnelles»). Les activités logistiques restantes (en particulier les huissiers de l'Hôtel des finances) seront réorientées en 2008. La coordination logistique demeure toutefois du ressort du secrétariat général, par le biais de la DAO.

L'**unité des systèmes d'information** (USI) intervient pour sa part dans l'ensemble des processus informatiques inhérents au département, en étroite collaboration avec les directions concernées. Cette entité est le lien de contact unique du DCTI, respectant ainsi des pratiques et procédures unifiées au sein de l'administration.

Directions opérationnelles

L'année 2006 avait vu le DF clarifier son organisation autour de trois grandes directions générales, auxquelles s'ajoute l'office cantonal de la statistique. Les ajustements complémentaires intervenus en 2007 traduisent la volonté de regrouper les pôles de décision d'une manière plus cohérente et, ce faisant, d'accroître l'efficacité et l'efficacité du pilotage de l'action publique ainsi que, in fine, celle des prestations rendues.

L'**Administration fiscale cantonale** (AFC) a opéré plusieurs réaménagements, qui visent à renforcer sa cohérence générale et celle de sa structure de direction, de même qu'à accroître la capacité de production et d'analyse inhérente au secteur fiscal. C'est ainsi que deux directions spécifiques ont été créées, en plus des directions des personnes physiques, des personnes morales, de la perception et du contrôle. Il s'agit de la direction des affaires fiscales et de la direction logistique.

La **direction des affaires fiscales** a été créée en vue de faire face aux demandes toujours plus nombreuses des mandataires, des entreprises de la place ou de celles qui désirent s'implanter à Genève, dans des domaines spécifiques tels que les statuts fiscaux, les allègements fiscaux, les restructurations, etc. De surcroît, la direction générale a été consolidée par la venue d'un expert en charge des questions de politique fiscale.

La **direction logistique** intègre désormais le centre de numérisation, l'accueil, la centrale d'appel des impôts, le service du courrier, le suivi budgétaire des charges de l'AFC, ainsi que le contrôle interne. Le **centre de numérisation**, dont la mise en place concrète s'opère début 2008, permettra à terme de traiter de manière informatique l'ensemble des pièces inhérentes à chaque dossier de taxation, ce qui induira d'importants gains de productivité.

Le **service immobilier** poursuit son action depuis 2006 au sein de la direction des personnes morales, des titres et de l'immobilier. Dans ce cadre, il a effectué un rattrapage important de son retard en 2007. Tout le retard devrait être absorbé en 2008.

La **direction de l'ESIF** (enregistrement des successions et des impôts fonciers) a été supprimée de l'organigramme; les services qui la composaient ont tous été intégrés dans les différentes directions actuelles de l'AFC. Les **services de l'enregistrement et des successions** ont fusionné et ont été attribués à la **direction du contrôle**. Il en va de même du **secteur des estimations immobilières et inventaires successorales**.

A relever encore qu'un nouveau **directeur du contrôle** prendra ses fonctions au printemps 2008; il aura notamment pour tâche de conduire la réorganisation et l'optimisation des activités de contrôle et de vérification.

L'organisation de l'**office du personnel de l'Etat** (OPE) a également été remaniée afin de la simplifier et de la rendre mieux à même de relever les défis liés à la modernisation de la politique du personnel de l'Etat.

Une **direction administrative et financière** a été créée au sein de l'OPE. Elle regroupe le secteur administratif, le secteur des paies, le secteur des assurances, les finances et le budget du personnel de l'Etat et le contrôle de gestion. Cette direction intègre également les collaborateurs-trices du système d'information des ressources humaines (SIRH), dès lors que la maîtrise de ce dernier est désormais assurée au sein de l'OPE (la direction du projet et son pilotage technique étant placés sous la responsabilité de l'unité des systèmes d'information).

Parallèlement, une **direction du développement des ressources humaines** a été constituée. Elle regroupe le secteur développement des ressources humaines, celui de la formation, celui des apprenant-e-s et de celui de la santé du personnel. Cette organisation permettra une meilleure synergie entre ces différents secteurs et améliorera la capacité de l'OPE à s'impliquer dans le développement des compétences des collaborateurs-trices de l'Etat et la nouvelle politique en matière de ressources humaines.

De son côté, la **Direction générale des finances de l'Etat** (DGFE) a aussi achevé son processus de restructuration. Son organisation est consolidée autour des directions en charge de la comptabilité de l'Etat, de la

trésorerie générale et du budget. Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, la **centrale commune d'achats** (CCA) a été intégrée à la DGFE, dont elle constitue désormais une direction. L'organisation générale de la DGFE devrait être finalisée dans le courant de l'année 2008 avec l'aboutissement du projet de centralisation de la fonction finances au sein de l'Etat, sans que soient modifiés les deux premiers niveaux de l'organigramme.

Contrôle interne et gestion des risques

La mise en place du contrôle interne se poursuit au sein du DF, même si elle a été ralentie pendant l'année 2007 - la responsable du contrôle interne départemental ayant été amenée à prendre en charge la direction financière du département *ad interim*. Le retard devrait toutefois être résorbé en 2008. Un second poste de chargé-e de contrôle interne a été créé en cours d'année aux côtés de la responsable, en vue de renforcer cette action. Chaque direction générale a en outre désigné, dans son organisation, un-e chargé-e du suivi d'application des mesures de contrôle, ce qui permet la mise en place d'un réseau départemental actif.

En 2007, les travaux ont en particulier porté sur les thèmes suivants :

- Poursuite de l'identification des risques et de leurs causes, de la détermination de leur probabilité et de leur impact potentiel.
- Directives : introduction d'un modèle unifié, définition d'un plan de classement, élaboration d'une directive d'élaboration des directives.
- Suivi des recommandations ICF en coordination avec les directions et points de situation réguliers.
- Définition de nouveaux formulaires qui viendront alimenter à court terme une base de données des compétences financières, en vue de mieux formaliser celles-ci dans des domaines tels que l'engagement de l'Etat de Genève, les autorisations d'opérations ou de paiement ou les habilitations dans l'application CFI.
- Réforme des centres de responsabilités du département et mise en œuvre du principe de l'engagement obligatoire des dépenses supérieures à mille francs.

Le contrôle interne départemental a encore participé à la mise en œuvre du questionnaire d'auto-évaluation dans chaque direction, en vue d'identifier les forces et faiblesses en matière de contrôle interne. Des disparités ont été identifiées entre directions et/ou services. Un planning a été mis en place, intégrant les actions à entreprendre et leur état d'avancement.

Systemes d'information

Le département des finances a été impliqué dans les projets informatiques suivants :

- refonte des outils informatiques de l'Administration fiscale cantonale (AFC);
- système d'information des ressources humaines (SIRH);
- caisse centralisée.

S'agissant de la **refonte des outils informatiques** de l'AFC, l'année 2007 a été marquée par la mise en production de la nouvelle version de l'application de perception fiscale, qui permet de suivre précisément l'ensemble des comptes des contribuables pour tous les types d'impôts perçus. Après la refonte (en cours) des modules de taxation des impôts non périodiques, l'AFC disposera d'une application unique pour toute la perception. D'autre part, l'application informatique a été adaptée pour permettre la mensualisation de l'impôt fédéral direct, introduite à la fin de l'année. D'autres chantiers concernant l'AFC ont connu des avancées significatives, comme les automatisations de procédures (CD-Rom de taxation de l'impôt à la source), la création du centre de numérisation mentionné plus haut et le début de la refonte des outils relatifs à l'impôt à la source et à l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers.

Le **nouveau système d'information des ressources humaines** (SIRH) est entré en production en janvier 2007. La première étape a permis d'effectuer toutes les paies de l'administration sur un seul outil. La deuxième étape, portant sur la gestion des absences, s'est achevée en milieu d'année 2007: un module permet désormais de suivre les absences en temps réel et de valoriser le stock de congés non pris, pour répondre aux exigences comptables imposées par les normes IPSAS. La troisième étape, menée en parallèle, concerne la gestion des postes. Elle aboutira à la mise à disposition d'un module permettant de disposer en temps réel d'une vision fine et précise de l'ensemble des postes occupés, engagés ou disponibles dans toute l'administration. Sa mise en production est planifiée pour le deuxième trimestre 2008.

La **caisse centralisée de l'Etat** a fait l'objet d'un crédit d'investissement voté en mars 2006 par le Grand Conseil. Elle vise à centraliser les flux de liquidités pour obtenir une optimisation de ces flux et des coûts financiers. Bien que l'ensemble du concept repose sur la comptabilité financière intégrée (CFI), un certain nombre d'évolutions informatiques ont été implémentées pour prendre en compte notamment le trafic des paiements des entités autonomes. La plateforme intègre les différents mouvements de liquidités (décaissement / encaissement) des entités autonomes, tout en centralisant ces liquidités sur le compte de l'Etat de Genève. Un système d'«e-banking» permet à chaque entité autonome de connaître en temps réel sa position financière vis-à-vis de l'Etat de Genève (voir aussi ci-dessous, sous «Gestion de la dette et des liquidités»).

D'autre part, le travail visant à accoître les **synergies entre les diverses applications informatiques** s'est poursuivi. L'exercice 2007 a été marqué par le début des échanges de données entre le SIRH et la CFI. Grâce à cette ouverture, le processus d'élaboration du budget 2008 a pu s'appuyer sur une prévision des charges de personnel plus fiable et plus interactive. L'extension et le renforcement de telles synergies constituera une priorité pour l'année 2008. On signalera encore que la **comptabilité financière intégrée** (CFI) a connu des adaptations techniques, afin de prendre en compte les normes IPSAS dès le 1^{er} janvier 2008, et que le DF a initié un travail de cartographie et d'inventaire des applications actives dans les domaines placés sous sa responsabilité.

Domaine financier

Dans le cadre de sa mission, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été intégrée aux travaux de la délégation du Conseil d'Etat aux finances et ressources. Elle a en outre été mandatée pour installer et présider le collège spécialisé relatif aux finances, qui réunit les responsables financiers de tous les départements.

En application d'une mesure décidée par le Conseil d'Etat, la DGFE a procédé à la première étape de la centralisation de la fonction finances de l'Etat. Concernant le volet de la facturation des fournisseurs, tous les départements ont déjà rejoint cette nouvelle organisation, à l'exception du DCTI. Les modalités de centralisation des investissements seront définies en 2008. Une deuxième étape, consistant à gérer le volet des relations avec les débiteurs de l'Etat, est prévue dès la deuxième moitié de 2008.

Gestion de la dette et des liquidités

Au 31 décembre 2007, l'endettement du canton de Genève se situait à 12,26 milliards de francs, en recul de près d'un milliard par rapport à fin 2006. La bonne maîtrise des charges de l'Etat, conjuguée aux effets positifs de la conjoncture sur les recettes fiscales expliquent principalement cette évolution. Il convient également de mentionner l'effet des transferts d'actifs de l'Aéroport international de Genève et des Transports publics genevois. En ligne avec la politique définie par le Conseil d'Etat en matière de gestion de la dette, la trésorerie générale a maintenu un taux moyen des intérêts passifs à 2,9%, niveau voisin de l'objectif initialement fixé (2,8%) et ce, en dépit de la hausse rapide des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Les opérations de financement réalisées essentiellement à long terme ont permis de consolider le profil des échéances et de maintenir un niveau de sécurité appréciable. En outre, la bonne gestion des liquidités a permis de diminuer le recours à l'emprunt.

Gestion de la dette	Objectif 2007 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2007
Taux moyen de la dette	max. 2,8%	2,9%
% emprunts à taux variable	max. 30%	23%
% emprunts à court terme	max. 25%	18%

Conformément aux mesures du Conseil d'Etat, la trésorerie a maintenu et consolidé la gestion des liquidités en flux tendu, au travers de la caisse centralisée. Dans la continuité de l'application du *cash-pooling*, la mise en place de la caisse centralisée s'est poursuivie dans un périmètre plus large, intégrant l'Hospice général. Les travaux continuent en 2008, avec l'intégration prévue des TPG et de l'Université, notamment. Toujours à des fins de rationalisation, de nombreux comptes encore inscrits au bilan 2006 ont été supprimés, afin que les liquidités correspondantes intègrent le *cash-pooling* automatique auprès de la Banque cantonale de Genève.

Budget et planification

Pour la première fois, le plan financier quadriennal (PFQ) a été officiellement présenté en juin 2007 à la commission des finances ainsi qu'aux médias. Les hypothèses retenues dans le PFQ pour 2008 ont servi de cadre au déclenchement du processus budgétaire. Après les arbitrages et amendements usuels, le Conseil d'Etat a pu présenter et faire voter le budget 2008 par le Grand Conseil. La tâche a été rendue d'autant plus complexe que, pour 2008, il a fallu intégrer les impacts financiers d'une dizaine de modifications légales (IPSAS, RPT, LBA, transferts canton-communes, transferts d'actifs, etc.). Les services financiers de l'Etat se sont néanmoins attachés à assurer la traçabilité des différents postes budgétaires.

Parallèlement, la direction du budget a été chargée d'élaborer le projet de distribution du budget 2008 par politique publique, selon la liste arrêtée par le Conseil d'Etat le 9 mai 2007. Il s'agit-là d'une étape importante en vue de l'établissement d'un budget par prestations. Ce travail se poursuit en 2008, avec le concours de l'ensemble des départements et des collèges spécialisés des finances et du contrôle interne.

Mise en œuvre des normes comptables internationales

L'année 2007 a été une année décisive pour la mise en œuvre des normes comptables internationales valables pour le secteur public (IPSAS). En effet, le Conseil d'Etat a, d'une part, adopté en début d'année l'ensemble des directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) et, d'autre part, déterminé la liste des entités dont les états financiers doivent être consolidés avec ceux de l'Etat de Genève. Les actions suivantes ont dès lors été mises en œuvre :

- Formation de l'ensemble des collaborateurs-trices impliqués dans ce processus de changement (près de 300 personnes en neuf mois).
- Présentation du budget 2008 de l'Etat de Genève sous la forme «états financiers IPSAS», ce qui a permis d'appréhender les conséquences concrètes de l'introduction des normes IPSAS sur les comptes de fonctionnement et d'investissement. Ce budget servira de base au premier exercice 2008 d'entrée en vigueur des normes.

- Introduction des données issues de la réévaluation des actifs dans le bilan d'entrée IPSAS. Les nouvelles normes comptables relatives aux immobilisations induisent de nombreux changements de pratique et une mise en œuvre complexe de modules spécifiques de la CFI.
- Travaux relatifs aux caisses de pensions pour la détermination de critères de jugement stables dans le temps, afin de définir les principes d'évaluation de l'autonomie financière des caisses publiques et le mode de reconnaissance comptable de la garantie octroyée par l'Etat.
- Travaux au niveau du plan comptable pour tenir compte des besoins spécifiques de restitutions d'informations exigées par les normes IPSAS. Prise en compte des changements du nouveau plan comptable découlant du MCH2 (nouveau modèle comptable des collectivités publiques suisses), adopté par la Conférence des directeurs cantonaux des finances le 25 janvier 2008.
- Révisions législatives urgentes proposées au Grand Conseil afin d'adapter certaines dispositions juridiques en contradiction avec une mise en application conforme des normes IPSAS.
- Travaux concernant l'adaptation du bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2008 ainsi que le retraitement de l'exercice 2007 (pour le rendre comparable à l'exercice 2008).

Achats de l'Etat

La centrale commune d'achat (CCA) a été intégrée à la DGFE en avril 2007. Elle a continué le déploiement de son site d'achat intranet à l'ensemble des départements ainsi qu'au Grand Conseil, au Palais de justice et à la Chancellerie. Dans le respect du règlement sur la passation des marchés publics, la CCA a réalisé, tant pour des produits génériques (3'855 produits disponibles sur le site) que pour des produits personnalisés, dix appels d'offres publics et huit appels d'offres sur invitation. Les coûts de fonctionnement et d'investissement ont été maîtrisés, grâce à la rationalisation des produits sur les catalogues proposés, au suivi du marché, et à la mise en concurrence systématique, tant dans les appels d'offres publics sur invitation qu'en procédure de gré à gré. L'effort d'amélioration du service fourni s'est poursuivi; c'est ainsi que, malgré une augmentation de 3,2% du nombre global de demandes d'achats, les délais de traitement ont pu être réduits.

La CCA s'est entretenue avec de futurs partenaires potentiels de la gestion centralisée des achats (Hospice général, Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Université, Hôpitaux universitaires genevois, office cantonal de l'assurance-invalidité). Une convention a été signée avec l'Hospice général et des études comparatives ont été réalisées avec les autres entités dans l'attente d'une décision formelle.

Indicateurs d'activité de la CCA	2006	2007	Ecart
Nombre de commandes	23'636	25'944	9,8%
Nombre de factures payées	60'977	60'211	-1,3%
Nombre de demandes d'achat	14'774	15'246	3,2%
Valeur moyenne demande d'achat	4'543	3'665	-19,3%
Valeur moyenne commande	2'804	1'963	-30,0%

La différence entre la valeur moyenne des demandes d'achat et la valeur moyenne des commandes provient de la mise en concurrence systématique des fournisseurs dans la plupart des procédures d'achats.

Domaine des ressources humaines

La direction administrative et financière de l'office du personnel de l'Etat (OPE) a mené plusieurs projets en 2007. La fusion des services des paies OPE et DIP (mesure n°4 du P1) est entrée dans sa phase opérationnelle: désormais, un seul service des paies gère l'ensemble des collaborateurs-trices du petit Etat; depuis le 1^{er} janvier 2007, la réalisation des paies se fait de manière unifiée à l'aide du SIRH. L'exercice a aussi été marqué par le paramétrage du SIRH pour la production du nouveau certificat de salaire. En collaboration avec l'Administration fiscale cantonale, des contrôles ont été effectués pour garantir l'application des normes y relatives.

Pour la première fois, la valorisation en francs de la charge du personnel pour l'élaboration du budget 2008 a été calculée à l'aide de l'outil SIRH. Une étape importante a été franchie en vue de la mise en œuvre de la gestion des postes courant 2008. En effet, l'OPE a mis en place les outils nécessaires de simulation pour affiner la valorisation du budget du personnel en francs. A l'aide du SIRH, avec la mise en place de tableaux de bord, les départements ont pu actualiser leurs effectifs en tenant compte des réorganisations départementales en cours, des postes vacants et des transferts de postes interdépartementaux.

Une étape nécessaire a en outre été franchie pour la maîtrise du **taux d'absentéisme** (mesure n°6 du P1). En effet, depuis le 1^{er} mai 2007, à travers l'outil SIRH, le «petit Etat» dispose d'une base de données unique pour la gestion des absences. Le déploiement de l'outil au sein des départements a nécessité un investissement important en formation. 71 ateliers ont été organisés pour permettre aux utilisateurs-trices au sein des départements une bonne compréhension des enjeux et pratiques.

D'autre part, dans le cadre de la centralisation des finances, et en collaboration avec la direction de la comptabilité générale de l'Etat, un travail d'analyse a été mené pour redéfinir les diagrammes des responsabilités et le flux d'informations entre la DGFE et l'OPE. La centralisation est entrée dans sa phase opérationnelle dès le 1^{er} octobre 2007.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille des assurances par le service des assurances de l'Etat (SAE), la Cour des comptes, sollicitée par le DF, a procédé au deuxième semestre 2007 à un audit de cette gestion. L'audit a permis de dégager un certain nombre de pistes permettant l'amélioration des processus et procédures de gestion et de contrôle. Le service des assurances de l'Etat sera chargé de la mise en œuvre des recommandations, en partenariat avec les services externes concernés.

Amélioration des prestations RH

Après la réorganisation du service des ressources humaines effectuée en 2006 (avec, en particulier, la désignation de référent-e-s pour chaque département parmi les conseillers et les conseillères RH de l'OPE), l'année 2007 a été marquée par l'ancrage de ce service dans les activités de la fonction RH à l'Etat ainsi qu'à l'OPE.

L'année 2007 a également été marquée par le développement du contrôle de gestion à l'OPE. Les objectifs du service portant sur la qualité des prestations aux départements (délais de réponses et simplifications du traitement des demandes) ont été suivis mensuellement.

Information et formation continue

Comme cela avait été convenu au point 6 du protocole d'accord signé le 13 septembre 2006 entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel, l'OPE a élaboré un concept de séance d'accueil pour les nouveaux-elles collaborateurs-trices au sein de l'Etat. La première séance a eu lieu en novembre 2007; d'autres séances sont prévues en 2008.

Un nouveau cursus de formation pour cadres, «Cap Manager», a été élaboré sous l'égide du **centre de formation de l'Etat**. Plus de 60 cadres ont été formés à ce jour. Cette formation vise à développer les compétences de «leadership» en fournissant aux cadres des outils concrets pour diriger les équipes, gérer le changement et résoudre des problèmes. A fin 2007, «Cap Manager» a été reconnu comme une formation permettant d'obtenir un «Certificate of Advanced Studies» (CAS). D'autre part, une enquête sur les besoins en formation métiers des services a permis de proposer un catalogue de formation continue mieux adapté. En 2007 le centre de formation de l'Etat a organisé 70 formations sur mesure et accompagnements au changement (1'400 personnes), 39 séminaires du catalogue de formation (720 personnes) et sept formations transversales (1'120 personnes). Enfin, l'élaboration d'un cours pour les apprenants-e-s de deuxième et troisième année sur la gestion des ressources humaines - selon les objectifs pédagogiques énoncés dans le règlement d'apprentissage de l'OFFT - a permis de combler une lacune.

Pour sa part, le **service de santé**, dans le cadre du projet qualité, a initié une analyse de ses prestations et des synergies avec les autres services. Plusieurs projets ont été conduits, notamment la définition du plan pandémie

pour l'administration cantonale, la mise en œuvre d'une offre de vaccination contre la grippe pour toute l'administration cantonale, l'organisation d'un projet-pilote pour stabiliser et diminuer les taux d'absences, qui sera mis en œuvre dès 2008. A fin 2007, le service de santé s'est également beaucoup impliqué dans les différentes études relatives à l'amiante et les suivis individuels liés à cette problématique.

Indicateurs d'activité de l'OPE

Service de santé de l'Etat	2006	2007	Ecart
Médecine du travail (visites, entretiens) ¹⁾	1'190	1'623	+ 36%
Médecin-conseil (visites, entretiens) ²⁾	4'552	3'473	- 23%

¹⁾ Visites médicales périodiques pour les professions à risque, visites médicales des cas problématiques, études postes de travail, vaccinations et examens vues et ouïes.
²⁾ Visites médicales d'engagement, expertises, entretiens à la demande de collaborateurs-trices, entretien à la demande du médecin traitant, entretiens psychologiques, entretiens assistante sociale, expertise psychiatre consultant.

Service des ressources humaines	2006	2007	Ecart
Total des évaluations de fonction	229	343	+ 50%
Evaluations en cours (fin de la période)	51	40	- 22%
Nouvelles demandes d'évaluation	83	292 ³⁾	+ 252%
Taux de demandes d'évaluation finalisées	78%	88%	+ 14%

³⁾ Conformément au protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel signé le 13 septembre 2006 pour 2007, reprise des évaluations

Centre de formation de l'Etat	2006	2007	Ecart
Nombre de personnes formées	4'905	5'600	+ 14 %
Nombre d'apprenant-e-s	177	176 ⁴⁾	-
Nombre stagiaires matu-pro	21	27	+ 29 %
Nombre stagiaires formation commerciale	6	6	-

⁴⁾ Les apprenants-es de 1^{ère} année ont passé de 58 en 2006 à 70 en 2007

Service de paies	2006	2007 ⁵⁾	Ecart
Nombre de paiements effectués	95'423	312'069	+ 227 %
Montant annuel du net versé (mio frs)	564,75	1'672	+ 196 %

⁵⁾ Suite fusion des services paies OPE et DIP

Services des assurances	2006	2007	Ecart
Nombre déclarations accidents	3'726	3'246	- 13 %
Montant des indemnités journalières	8'364'430	7'275'517	-13 %
Assurance scolaire	3'243	3'017	- 7 %
RC véhicules à moteur	142	115	- 19 %
Cas incendie	17	22	+ 30 %

Service de la gestion	2006	2007	Ecart
Etablissement des actes administratifs	3'609	3'352	-7 %

Domaine fiscal

Sur le plan législatif, l'année 2007 a été marquée par le dépôt d'un projet de loi relatif à la perception de l'impôt, dont le but est d'assurer au canton des encaissements réguliers tout au long de l'année. Cette loi permettra aussi de rémunérer sous forme d'escompte et d'intérêts les

paiements rapides ou excédentaires effectués par les contribuables. L'étude de ce projet par la commission fiscale du Grand Conseil sera terminée en 2008.

Déclaration d'impôt

La nouvelle déclaration des personnes morales a été bien accueillie. Elle a permis au service de traiter les cas avec plus de sécurité. Les CD-Rom Getax Personnes physiques et Getax Personnes morales ont été utilisés par 75% des contribuables. L'utilisation de ces logiciels garantit la sécurité de l'enregistrement des données et constitue un instrument de rationalisation important. Quant au CD-Rom GeTis, destiné aux employeurs ayant des collaborateurs-trices imposé-e-s à la source, il est déjà utilisé par 52% d'entre eux.

Perception

Le retard enregistré ces dernières années a été quasiment résorbé, du moins jusqu'au stade des réquisitions de poursuite. Par ailleurs, l'AFC a pris en charge les actes de défaut de biens (ADB) du service de l'assurance-maladie, en plus des siens qu'elle gère depuis plusieurs années. Il s'agit d'un premier pas dans la concrétisation d'une des mesures décidées par le Conseil d'Etat, visant à centraliser la gestion des ADB.

Une autre mesure du Conseil d'Etat a été mise en vigueur avec la mensualisation partielle de l'impôt fédéral direct (IFD) 2007. Cette nouvelle prestation semble très bien reçue par les contribuables, puisque les montants encaissés durant les mois de novembre et de décembre sont deux fois supérieurs aux encaissements ordinaires, alors même que le paiement de l'IFD par acomptes préalables est facultatif.

A relever que le service de l'impôt à la source a, pour la première fois de son existence, dépassé le cap des 100'000 contribuables assujettis (110'837).

Indicateurs d'activité de l'AFC

Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP - I et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. Enfin, il

est utile de préciser que l'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Statistique des allègements fiscaux

En 2007, huit allègements ont été octroyés, pour un nombre de 599 emplois attendus et des impôts abandonnés se chiffrant à 38,4 millions de francs. A fin 2007, sur les 107 allègements fiscaux accordés depuis 1998, 44 déploient encore leurs effets après le 1^{er} janvier 2008. Les impôts abandonnés restant à courir se montent à un total de 260,3 millions.

Allègements fiscaux octroyés en 2007

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés en 2007 ¹⁾	Emplois restant à créer ¹⁾	Impôts abandonnés ²⁾
Pharmaceutique	1	100	40	531'000
Bio-médical	1	37	83	2'216'000
Microélectronique	1	39	93	11'777'000
Horlogerie	3	77	37	20'137'000
Textile - vêtements	1	2	0	278'000
Matières premières	1	35	56	3'446'000
Total	8	290	309	38'385'000

1) estimation selon les "business plan" des entreprises

2) cumul des impôts abandonnés - calculés selon les "business plan" fournis - pour toute la période des allègements fiscaux jusqu'à leur échéance

Allègements accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets au 1^{er} janvier 2008

Allègements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 01.01.2008	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2008 ¹⁾²⁾
1998	12	2	5'839'000
1999	28	5	1'626'000
2000	24	13	49'632'000
2001	11	0	0
2002	4	3	49'871'000
2003	8	6	10'528'000
2004	3	2	71'027'000
2005	6	2	27'794'000
2006	3	3	12'381'000
2007	8	8	31'576'000
Total	107	44	260'274'000

1) le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés - calculés selon les "business plan" fournis - divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux).

2) en regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des emplois créés.

Production des services de taxation

Personnes physiques	Fin 2006	Fin 2007	Ecart
Dossiers traités de la période fiscale N-1	214'302	213'137	- 1'165
Production en francs (impôt cantonal)	1'395'300'000	1'417'300'000	+ 22'000'000
Dossiers traités de la période fiscale N-2	241'783	243'497	+ 1'714
Production en francs (impôt cantonal)	2'065'500'000	2'101'200'000	+36'700'000
Dossiers traités de la période fiscale N-3	243'234	244'414	+ 1'180
Production en francs (impôt cantonal)	2'270'800'000	2'330'400'000	+ 59'600'000

L'écart du nombre de dossiers taxés en N-1 est lié aux départs de collaborateur-trice-s confirmé-e-s, remplacé-e-s par des taxateur-trice-s en formation.

Personnes morales	Fin 2006	Fin 2007	Ecart
Dossiers traités de la période fiscale N-1	17'555	20'177	+ 2'622
Production en francs (impôt cantonal)	937'000'000	542'000'000	- 395'000'000
Dossiers traités de la période fiscale N-2	24'128	23'133	- 995
Production en francs (impôt cantonal)	899'000'000	1'058'000'000	+ 159'000'000

L'écart de la production en francs provient notamment du fait qu'un certain nombre de bordereaux de contribuables importants n'ont pas pu être notifiés avant le 31.12.2007.

Réclamations

Personnes physiques	Fin 2005	Fin 2006	Fin 2007
Réclamations traitées	16'848	14'473	13'736
Solde réclamations à traiter	6'701	5'436	4'632

Des efforts importants ont été consentis dans le traitement des réclamations et les objectifs fixés ont été réalisés. Cet effort se concrétise par un reliquat à traiter qui diminue chaque année.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Année fiscale	Nombre total de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette fiscale moyenne	Recettes cantonales estimées
2001	573	206'300'000	360'035	42'291'500
2002	581	220'400'000	379'346	45'182'000
2003	582	229'600'000	394'502	47'068'000
2004	586	243'570'000	415'648	49'931'850
2005	602	254'920'000	423'455	52'258'600
2006	611	259'195'000	424'214	53'134'975
2007	639	278'630'000	436'041	58'512'300

S'agissant de l'impôt selon la dépense - parfois appelé «forfait fiscal» - les recettes (estimées) des années 2001 à 2006 sont fondées sur un taux moyen d'imposition de 20,5%, qui correspond au taux moyen d'imposition d'une assiette fiscale de 424'000 francs. Pour l'année fiscale 2007, ce taux moyen est passé à 21%. Ces recettes estimées sont un minimum et se fondent uniquement sur la dépense imposable conventionnée. Selon les cas (calcul de contrôle, application des conventions de double imposition) l'assiette effective - et, donc l'impôt sont plus élevés. L'évolution de l'assiette fiscale est de 21% en 7 ans, ce qui démontre la rigueur avec laquelle sont traités ces dossiers.

Perception

	2006	2007
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	140'659	132'793
Sommation de payer	124'624	100'156
Réquision de poursuite	57'461	50'354
Réquision de continuer la poursuite	43'169	38'840
Réquisions de vente	448	726
Requêtes en mainlevée d'opposition	4'069	3'820
Procès-verbaux de saisie	33'996	36'885

L'intensité des actions de relances déployées en 2007 a permis de résorber le retard accumulé dans les notifications des rappels de paiement et des sommations de payer. Pour ce qui concerne les procédures de poursuites, l'accent a porté sur le traitement des anciennes créances et sur le suivi les procédures d'exécution forcée déposées en 2006.

Contrôle et vérification

Contrôle	2006	2007
Nombre de contrôles terminés	621	659
Montant des reprises ICC + IFD	23'238'847	60'255'183,35
Nombre d'enquêtes spéciales	164	125

Vérification	2006	2007
Nombre de contrôles terminés	1'301	876
Montant des reprises ICC + IFD	24'263'111	16'282'738,60

Registre fiscal	2006	2007
Nombre d'enquêtes traitées	5'400	5'862
Nombre de mutations faites	143'000	135'000
Nombre de délais personnes physiques	142'000	150'000

Enregistrement, successions et impôts fonciers

Droits d'enregistrement	2006	2007
Nombre de dossiers déposés :		
- actes authentiques	17'330	17'619
- actes judiciaires	6'091	5'225
- actes sous seing privé	953	1'230
Nombre de factures notifiées :		
- comptes mensuels des notaires	568	576
- factures individuelles pour les notaires	593	284
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	1'212	1'218
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu) :		
- suppléments	182	146
- dégrèvements	181	165
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8708 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatax)	901	917

Droits d'enregistrement (francs)	2006	2007
Ventes immobilières	121'151'703	133'382'068
Donations	6'117'302	11'742'991
Autres droits	29'493'968	18'925'455
Centimes additionnels	19'526'689	24'428'900
Amendes	89'833	31'858
<i>Sous-total</i>	<i>176'379'494</i>	<i>188'511'272</i>
Suppléments	5'138'870	89'592
Dégrèvements	- 5'004'423	- 6'008'521
Remises	0,00	- 61'726
Irrécouvrables	- 85'753	- 25'678
<i>Total</i>	<i>176'428'188</i>	<i>182'704'938</i>

Droits de timbre cantonal (francs)	2006	2007
Droit produit et perçu	1'641'654	1'593'980

Droits de succession (nombre de dossiers)	2006	2007
Nombre d'inventaires effectués	1'008	965
Nombre de dossiers de succession ouverts	3'543	3'403
Nombre de successions clôturées car considérées déficitaires	1'268	1'036
Nombre d'immeubles genevois estimés	938	966
Nombre de taxations notifiées	2'749	2'781
Nombre de rectificatifs notifiés :		
- suppléments	78	97
- dégrèvements	178	202

Droits de succession (francs)	2006	2007
Droits de base	61'662'495	78'919'358
Centimes additionnels	47'916'849	44'689'608
Intérêts	255'475	3'471'076
Pénalités	4'315'973	108'162
Emoluments d'inventaires au décès	664'750	834'815
Frais	3'010	3'635
<i>Sous-total</i>	<i>114'818'552</i>	<i>128'026'655</i>
Suppléments	3'529'691	4'769'400
Dégrèvements	- 11'746'439	- 15'432'446
Remises	- 2'933'690	- 144'503
Irrécouvrables	- 258'943	- 87'922
<i>Total 1</i>	<i>103'409'171</i>	<i>117'158'184</i>
Principe d'échéance	- 5'771'571	- 15'362'924
<i>Total 2</i>	<i>97'637'600</i>	<i>101'795'260</i>

Domaine statistique

Les actions les plus marquantes de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) en 2007 sont les suivantes :

- Diffusion et analyse des principaux résultats du recensement fédéral des entreprises de 2005, qui offre une vision actualisée des structures de l'économie genevoise et de l'emploi.
- Analyse des données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire, publiée dans la collection «Communications statistiques» (Les revenus à Genève en 2003). L'étude a porté principalement sur la répartition des revenus, notamment selon leur type et la catégorie de contribuable, ainsi que sur leurs niveau et distribution selon le type de ménage fiscal.
- En complément des projections de population à moyen terme mises à jour tous les quatre à cinq ans, projections de population à court terme, qui seront renouvelées chaque année.
- Régionalisation d'une nouvelle enquête de conjoncture pour les branches des services et révision de l'indicateur avancé de l'économie genevoise, dont l'origine remonte à 1997. Le nouvel indicateur révisé, LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), permet d'anticiper de façon plus fine l'évolution de la conjoncture dans le canton de Genève.
- Fin des travaux de mise en place de la nouvelle statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT) dans le canton de Genève. Les premiers résultats exhaustifs porteront sur l'année 2007. Coordination de la mise en place d'une nouvelle statistique fédérale relative aux prestations sociales délivrées sous condition de ressources.
- Exécution, dans le canton de Genève, de la statistique fédérale des établissements de santé non hospitaliers, qui relève désormais des données individuelles sur l'ensemble des pensionnaires et du personnel de ces établissements.
- En collaboration étroite avec le CTI, la direction de la mensuration officielle et la direction du logement, mise en place du fichier de référence des logements du canton qui complète le fichier général des bâtiments; ces deux fichiers assurent notamment la mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et logements, géré par l'Office fédéral de la statistique.
- Pour la première fois, et de façon expérimentale, la Suisse a participé à l'audit urbain réalisé au sein de l'Union européenne. Cette participation s'inscrit dans le cadre de l'accord bilatéral Suisse-UE sur la statistique. Genève a pris part à cette enquête tout comme les villes de Zurich, Berne et Lausanne. On dispose ainsi de bases de comparaison avec plus de 300 villes européennes.
- La synthèse annuelle 2007 de l'Observatoire statistique transfrontalier a intégré un dossier relatif au développement économique de l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois, avec une analyse plus fine portant sur l'aire urbaine de Genève, dont le périmètre correspond, dans ses grandes lignes, à celui du projet d'agglomération. Pour la première fois, des données comparables d'emploi par branche économique ont été mises à disposition.
- Intégration sur le site internet d'informations précédemment diffusées sur support papier. Le site offre en téléchargement la totalité de la production de l'office, y compris l'ensemble de ses publications, annuaire statistique mis à part, ce dernier existant également en version CD-ROM.
- Enfin, dans le cadre de la mise en place du contrôle interne à l'Etat de Genève, l'OCSTAT a préparé et testé divers instruments de pilotage et de suivi, qui permettront de garantir encore mieux la qualité et l'efficacité de ses prestations.

5. DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS

Le discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005 a affiché comme ambition de restaurer la confiance et l'autorité de l'Etat, notamment en réformant les institutions et en améliorant leur fonctionnement. Le département des institutions (DI) a vécu un changement profond et a matérialisé cette volonté politique, comme le rapport de gestion 2006 le soulignait déjà, en réunissant en son sein le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), le Bureau du délégué aux relations de la Genève internationale et le service de la Solidarité internationale, ainsi que les missions assumées jusqu'alors par le département de justice et police, rappelant ainsi que droits et sécurité des personnes doivent être déclinés ensemble. En 2007, l'adoption du nouvel organigramme harmonisé a cimenté cette volonté de transversalité. En effet, l'action en faveur des droits humains gagne en visibilité et en force par la création d'un office des droits humains regroupant la Solidarité internationale, le BIE, le SPPE et le Bureau du délégué aux violences domestiques. Le même souci de cohérence permet de regrouper également sous l'office cantonal de la population et dans un même lieu, le service des étrangers et confédérés, le service des passeports et de la nationalité, la direction cantonale de l'état civil et le service cantonal des naturalisations.

Afin de répondre au souci de transversalité de l'action publique dans l'ensemble des missions du département, les nouvelles pratiques de travail à l'intérieur même du département mises en œuvre dès 2006 se sont affinées; ainsi, un séminaire d'une journée, réunissant l'ensemble du secrétariat général et des chef-fe-s de service, a lieu deux fois par année; le premier a été consacré à la communication intradépartementale et le second au suivi de ce séminaire et aux mesures mises en œuvre depuis lors, ainsi qu'au fonctionnement départemental découlant de l'organigramme harmonisé. Les séances départementales sont également axées autour des différents domaines de compétences.

Avec un budget d'environ CHF 500 millions et ses 2'741 postes, dont 1'662 à la police, le DI est actif dans les dix domaines d'action que sont la gestion du patrimoine financier et historique, les droits politiques, l'aide humanitaire et coopération au développement, la Genève internationale, la citoyenneté, population, migration, la sécurité publique, l'action pénitentiaire, l'activité économique, le marché du travail et l'intégration sociale.

Domaines d'action du DI et projets structurants de l'année 2007

La mise en place du contrôle interne au DI s'est progressivement intensifiée durant l'année 2007. Les cadres du département avec responsabilités hiérarchiques ont tous et toutes suivi la formation au contrôle interne. Le manuel du contrôle interne a été finalisé; la cartographie des risques est quant à elle en cours. Le DI est exposé à des risques de nature plus opérationnelle que financière. L'objectif est donc d'étendre «le contrôle» au-delà des aspects financiers, pour l'appliquer à l'ensemble des domaines de gestion du département.

Porté initialement par la direction des finances du département, le processus de contrôle interne s'est renforcé avec l'entrée en fonction du responsable départemental du contrôle interne. Une stratégie conforme aux attentes du Conseil d'Etat, aux lignes directrices fixées par le Collège spécialisé contrôle interne et au cadre fixé par le manuel de contrôle interne, a ainsi été adoptée. Le contrôle interne départemental dispose de relais au niveau des services à effectif important, par la présence de contrôleurs internes. Cette démarche a donné lieu à la constitution d'un réseau qui permet au département de fixer un cadre d'intervention et qui favorise l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.

Une auto-évaluation du système de contrôle interne (SCI) au sein du DI s'est faite en deux étapes; une première phase test a été initiée en avril 2007 et concernait trois services pilote, à savoir le service des automobiles et de la navigation (SAN), l'office cantonal de la population (OCP) et l'office des faillites (OF). La deuxième phase s'est déroulée en octobre et concernait deux autres services, la police et l'office des poursuites (OP). Les services consultés représentent environ 80% des effectifs du département (base budget 2007). Toutefois, à ce stade, il n'a pas été possible d'atteindre un niveau de détail élevé, car seul un questionnaire a pu être passé par service, alors qu'une vision plus détaillée aurait été souhaitable. Le résultat de l'auto-évaluation montre un degré de maturité du SCI relativement homogène pour l'ensemble du DI, caractérisé notamment par :

- un environnement de contrôle existant mais présentant, pour certains services, des lacunes dans la formalisation et la diffusion;
- une gestion des risques intégrée dans les activités

opérationnelles sans toutefois être gérée par des outils spécifiques;

- des activités de contrôle pratiquées par les directions, mais souvent de manière informelle;
- un pilotage des activités plutôt réactif, mais qui ne dispose pas toujours d'outils adaptés ou pertinents (tableaux de bord par exemple).

Le service systèmes d'information, logistique et organisation (SILO) est le fruit de l'arrivée de son nouveau directeur, le 1^{er} octobre 2007, et de la volonté du DI de répondre à l'harmonisation des structures étatiques. L'objectif principal est de mettre en place une gestion des systèmes d'information en cohérence avec la nouvelle organisation départementale par domaines. Cette approche va permettre de recentrer les priorités du département, de favoriser l'efficacité et l'efficacités, et d'obtenir la mesure et le suivi des résultats attendus. Les trois objectifs principaux du SILO pour 2008 sont de terminer les projets en cours depuis plusieurs années, de rétablir la relation avec l'ensemble des partenaires du département et de l'Etat et d'assurer l'entrée du département dans l'ère de l'administration en ligne.

Le SAN s'est engagé en faveur d'une collaboration comme service pilote dans le projet du Conseil d'Etat qui vise une meilleure prise en charge de l'absentéisme par des mesures de management. Il compte ainsi améliorer le climat de travail et, par conséquent, contribuer à une diminution des taux d'absences et une amélioration de la productivité.

Les différents services du DI ont été invités à mettre en évidence des réalisations, événements et projets par domaines d'activités. C'est ce regard interne sur les prestations publiques que ce rapport entend restituer.

Gestion du patrimoine financier et historique

La mise sur internet de la base de données Adhémar, contenant les inventaires des Archives de l'Etat, augmente indéniablement la visibilité des Archives et facilite les recherches à distance. En parallèle, une étude pour la numérisation des registres d'état civil et du cadastre ancien (mappes sardes entre autres) a débuté en juin 2007.

Le contrôle de l'égalité dans les marchés publics s'est concrétisé par la mise au point d'une annexe et son intégration au guide romand. Le contrôle de l'application de la Loi fédérale sur l'égalité (Leg) par le biais des marchés publics représente en effet un dossier central de l'égalité entre hommes et femmes dans lequel l'administration cantonale peut jouer un rôle modèle. Au plan romand, la Conférence des délégué-e-s AIMP a mis sur pied un groupe de travail avec le SPPE notamment.

Droits politiques

Le 24 avril 2005, les électrices et électeurs de Genève ont accepté l'initiative «J'y vis, J'y vote : la cadette»

accordant aux étrangères et étrangers le droit de voter en matière communale. Le DI, les communes genevoises et les associations des communautés étrangères se sont mobilisés pendant plusieurs mois pour informer ces nouveaux électeurs et nouvelles électrices et mettre en œuvre les réformes nécessaires, en vue des élections municipales de 2007. Le DI a fait parvenir à l'ensemble des électrices et électeurs concernés une brochure d'information intitulée «Je vote !» dont la réalisation est le fruit d'une collaboration transversale entre le service des votations et élections, le SPPE et le BIE.

Le transfert du contrôle des signatures à l'appui d'initiatives et de référendums cantonaux et communaux de l'OCP au service des votations et élections s'est concrétisé par la création d'une application informatique dédiée à ce contrôle.

Afin de favoriser l'implication des femmes en politique, cinq ateliers pour les élues municipales ont été organisés sous la responsabilité du SPPE. 41% des élues municipales des communes genevoises y ont participé. Répartis sur dix soirées, ces ateliers ont porté sur des thèmes prioritaires en lien avec le mandat politique municipal. Une soirée de réseautage a également réuni dans ce contexte le SPPE, les élues et la mairie de Carouge.

Aide humanitaire et coopération au développement

Un total de 102 projets ont été traités, dont 33 nouveaux projets financés, 24 reconduits et 29 refusés, ainsi que quatre festivals, deux projets de sensibilisation et dix projets liés à des manifestations à Genève et traités avec la chancellerie. Les dossiers portant sur une aide financière inférieure ou égale à CHF 60'000 ont été examinés directement par le DI, alors que, pour raison de compétence, le Conseil d'Etat a étudié 32 dossiers qui lui ont été soumis avec un préavis de la Commission consultative de la Solidarité internationale. Dans le cadre des Journées du développement durable de juin 2007, tout comme en 2006, l'un des projets soutenus par le canton de Genève a été présenté. Le service de la Solidarité internationale a travaillé en collaboration avec la Chancellerie lors de manifestations à Genève et a manifesté sa présence lors de colloques et débats traitant de la solidarité internationale et des stratégies de coopération, marquant ainsi l'importance de l'expérience acquise en la matière par le canton de Genève.

La contribution du canton de Genève s'est également illustrée dans l'aide humanitaire d'urgence apportée aux réfugiés et aux déplacés du conflit au Darfour, puisque CHF 250'000 ont été accordés suite à l'appel de Médecins sans Frontières et de Caritas, ainsi qu'aux populations affectées par le cyclone qui s'est abattu sur le Bangladesh en novembre 2007, puisque CHF 100'000 ont été octroyés pour soutenir l'action de la Croix-Rouge Suisse.

En juin 2007, une nouvelle convention pour une période de trois ans a été signée par le canton de Genève et le

Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour un montant de CHF 3'000'000 par année.

Il faut souligner également le soutien du SPPE à l'ouverture de la troisième édition du Festival du film oriental, par le biais d'une subvention et de sa participation, dans le but de contribuer à la mise en valeur du travail des femmes, qu'elles soient réalisatrices ou actrices, issues de pays où il reste encore beaucoup à faire en matière d'égalité.

Genève internationale

L'action en faveur du renforcement de la Genève internationale s'est illustrée par la création d'un groupe permanent conjoint technique Canton - Confédération sur les priorités de la Genève internationale; par l'adoption de lignes directrices pour la mise en œuvre de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale; par la création d'un inventaire des actions en faveur de la Genève internationale et par la mise en place d'un dispositif de veille stratégique de la Genève internationale.

Le 1^{er} octobre 2007 a eu lieu le cinquième Rassemblement pour les droits humains consacré à la «Liberté de la presse - Du droit d'informer et d'être informé», fruit d'une collaboration transversale et étroite entre le service du protocole de la chancellerie, le Bureau du délégué aux relations de la Genève internationale, le SPPE et le secrétariat général du DI.

Citoyenneté, population, migration

Suite à la mise en application des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007, le canton de Genève a réglé durablement le séjour en Suisse de 98 requérants d'asile déboutés après un séjour prolongé de plus de cinq ans et dont l'intégration socio-professionnelle a été qualifiée de bonne.

Dans le cadre de l'application de la loi sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001, le Conseil d'Etat a décidé de faire procéder à un inventaire de l'ensemble des activités de l'Etat, des communes et des associations, subventionnées ou non, dans le domaine de l'intégration, afin de développer une vision globale d'intégration fondée sur des éléments concrets. Cet inventaire se trouve dans un rapport de Monsieur Ismail Metin Türker «Intégration des étrangers à Genève - Un inventaire raisonné», comprenant deux volets, le premier portant sur une «Approche générale, synthèse et propositions»; le second, sur des «Fiches descriptives des acteurs de l'intégration».

L'accent porté à l'amélioration des prestations s'est concrétisé notamment par l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi permettant aux Confédérés d'entreprendre des démarches administratives aussi bien auprès de la commune de domicile ou de séjour qu'auprès de l'OCP. De même, suite aux discussions entre l'Association des communes genevoises, les magistrats des communes et le DI concernant la diminution du nombre d'arrondissements de l'état civil sur le canton de

Genève, le regroupement des arrondissements de l'état civil de Collonge-Bellerive, Cologny et Corsier forme désormais l'arrondissement «Campagne et rive gauche du Lac» sis chemin des Rayes 3 à Vézenaz.

Les efforts en matière de délai de traitement des dossiers se sont poursuivis. La durée de traitement d'une demande de naturalisation ordinaire est comprise entre 18 et 24 mois pour tous les candidat-e-s. De même, avec les ressources supplémentaires attribuées à l'office cantonal de l'état civil spécialisé, les retards accumulés depuis le 1^{er} juillet 2005, date à partir de laquelle cet office est chargé d'enregistrer tous les événements étrangers concernant des ressortissants genevois, ainsi que toutes les décisions judiciaires et administratives, ont été résorbés à raison de 90 %.

Sur le plan de la formation continue, huit officières de l'état civil ont suivi, entre les mois d'avril et juin 2007, les cours de préparation au brevet fédéral, élaborés et dispensés par la commission de formation des cantons latins. Toutes les officières du canton de Genève ont obtenu leur brevet. Par ailleurs, une convention intercantonale a été signée par tous les cantons latins, afin de dispenser une formation identique à tous les officiers et officières de l'état civil. Cette formation est composée de huit modules, dont le premier a débuté en novembre 2007. D'ici trois ans, tous les officiers et officières de l'état civil des cantons latins seront formés afin de répondre aux objectifs d'efficience et de professionnalisation voulus par le législateur fédéral.

Sécurité publique

Concernant le domaine d'action de la sécurité publique, le corps de police n'assume pas moins de 14 prestations en la matière. Il est impossible ici de rendre compte de l'ensemble de ce travail conséquent. Un rapport circonstancié fera l'objet d'une communication au printemps 2008.

L'année a été marquée par les Assises de la sécurité publique à Genève le 2 février 2007, qui ont permis de dresser un état des lieux et de présenter des réponses possibles. Ces Assises ont donné lieu à un rapport du Conseil d'Etat (cf. RD 675) qui a été déposé le 27 février 2007 au Grand Conseil. Dans le prolongement de ces Assises et à l'issue d'une très large procédure de consultation, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur les agents de sécurité municipaux (ASM), les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes. Ce projet de loi attribue des missions prioritaires aux ASM – au premier rang desquelles la sécurité de proximité – et instaure un devoir de collaboration et d'échange d'informations entre les ASM et la police, ainsi que d'autres services cantonaux concernés. Le cadre des engagements mixtes, soit des opérations menées en commun par les ASM et la police sous commandement de cette dernière, est redéfini et clarifié afin de faciliter la mise sur pied de telles actions, qui ont démontré leur efficacité et sont appelées à se multiplier.

Le Grand Conseil a accepté le 29 juin 2007 le projet de loi PL 10034 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 31'278'989 pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours. Le réseau POLYCOM est appelé à remplacer l'actuel réseau radio de la police cantonale IRIS. La part de financement à la charge de l'Etat de Genève s'élève à CHF 15'266'715. Ce projet est d'importance puisque POLYCOM permettra la communication sécurisée et en simultané entre les autorités et les organisations chargées des secours et de la sécurité de la Confédération, des cantons et des communes, et l'échange des données par le biais d'une infrastructure uniforme et homogène.

Pour assurer des conditions de sécurité adaptées lors des grands événements et éviter des risques de troubles à l'ordre public, l'engagement de forces de police lors des manifestations sportives est nécessaire. Un accent particulier est donc mis sur la préparation de l'événement que constitue l'Euro 2008, notamment en ce qui concerne la formation et l'entraînement à la gestion de foules dans les lieux de transit (gare et aéroport) et de rassemblements.

Le dossier portant sur les risques de pandémie liés à la grippe aviaire requiert une attention particulière et soutenue; un concept opérationnel pour tous les partenaires genevois en coordination avec les cantons de Vaud et du Valais et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie a été adopté.

L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions sont notamment passés par la mise en production de nouveaux radars «feux-vitesse» et par la mise à jour de 17 carrefours pour le contrôle «feux-vitesse». On constate qu'avec la poursuite du remplacement des appareils argentiques par du numérique et par l'adaptation des lieux à ce système, le nombre des infractions relevées a augmenté de plus de 50%. Ce qui inévitablement a engendré une augmentation du volume d'affaires traitées par le service des contraventions qui s'est ajoutée aux importants problèmes de retard, notamment vu le manque d'effectifs. Le changement des appareils argentiques en numériques se poursuit et il conviendra d'analyser les chiffres liés aux infractions en conséquence.

La révision de l'accord entre la Confédération helvétique et la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière (Accord de Berne II ou Paris I) intervenue en octobre 2007 permet notamment la mise à disposition de forces de maintien de l'ordre en cas d'événements majeurs et la poursuite des infractions LCR au niveau binational. L'entrée en vigueur de cet accord facilitera par ailleurs le recouvrement des amendes pour les violations aux règles de la circulation routière commises à Genève par le conducteur d'automobiles immatriculées en France, sur une base de réciprocité.

Les infractions contre le patrimoine (cambriolages, vols à la tire, astuce et portière) représentent la plus grande partie du travail de la police. Les synergies entre les services ont été améliorées et les patrouilles préventives sur la voie publique accentuées, de même que les interventions de la police judiciaire; cette prestation a fait l'objet d'une attention particulière en 2007, comme en 2006. Ainsi, des opérations spécifiques de gendarmerie ont été mises sur pied dans des périmètres déterminés, en fonction des volumes observés en matière de petite et moyenne criminalité ainsi que des incivilités, et surtout de leur évolution. De même, une opération particulière s'est déroulée dans le secteur de la Coulouvrenière suite aux vols dans les véhicules stationnés. L'accent sur la prévention a été mis lors d'événements ciblés, comme les Fêtes de Genève ou lors de la Foire de Genève, par une exposition et une animation sur le thème du vol à l'astuce. Dans le cadre des enquêtes sur les incendies criminels, le taux d'élucidation élevé est dû à la création du groupe «incendies» dont la formation ad hoc a donné les résultats espérés. Ce constat relevé en 2006 déjà est manifeste en 2007.

Pour répondre aux impératifs de sécurité routière, la campagne PrédiRe s'est à nouveau déroulée en 2007. Il s'est agi non seulement de sécuriser le cheminement des écolières et écoliers, mais également de rappeler aux usagers que chacun-e doit se comporter dans la circulation de manière à ne pas gêner ni mettre en danger les autres usagers. L'accent a notamment été mis sur le respect des vitesses, sur l'état du conducteur (alcool - drogue), le port de la ceinture et l'emploi du téléphone portable. Les infractions constatées en la matière ne sont malheureusement pas en baisse et ces actions seront donc poursuivies. Il faut également noter le partenariat actif avec les ASM durant ces mêmes campagnes.

L'étude de simplification des rapports d'accident a conduit à un projet pilote de recensement des données sur le terrain et leur transmission par voie informatique, encore en cours d'élaboration. Des changements sont toutefois déjà intervenus; lors d'accidents avec blessés, les croquis ne sont plus établis systématiquement, mais sur demande uniquement (moins de 10% des cas). Ce ne sont pas moins de 1'500 heures policier et 500 heures personnel administratif qui ont ainsi pu être économisées.

Il est une prestation moins connue du public, bien qu'elle fasse partie intégrante du quotidien de la police, qui est l'exécution des tâches de la police mortuaire qui effectue les levées de corps, dont certaines portent sur des cas de suicides. Il faut également relever que chaque jour, la police intervient pour des cas d'admission non volontaire à Belle-Idée.

Concernant la lutte contre les atteintes à l'intégrité sexuelle, dans le cadre de quatre opérations mettant en cause des milliers d'utilisateurs d'internet à travers le monde et plusieurs centaines en Suisse, la brigade des mœurs a procédé sur le territoire genevois à l'interpellation de onze personnes dont quatre ont été prévenues de pornographie, à la demande de l'Office fédéral de la police à Berne.

Dans le domaine des violences domestiques, l'objectif est de renforcer le suivi des affaires, que ce soit sur le plan pénal, en collaboration avec le Parquet, ou plus globalement, en collaboration avec le délégué aux violences domestiques. Sur le plan interne, un groupe de travail a été constitué qui permettra de faire le lien avec les approches en réseau. Un projet pilote d'une nouvelle procédure interne, visant à améliorer la détection et la prise en charge précoce des cas de violence domestique, est en cours.

Des mesures opérationnelles relatives au relèvement de l'âge minimal requis pour la conduite d'une voiture de tourisme de la catégorie F (vitesse limitée à 45 km/h) de 16 à 18 ans ont été prises; le SAN a assumé la responsabilité de l'organisation de cours d'éducation routière pour personnes ayant commis une infraction routière en conduisant en état d'ivresse (deux cours par mois en moyenne pour plus de 200 participants), et à l'organisation de cours d'éducation routière pour conducteurs ayant commis des infractions réitérées à la loi sur la circulation routière (deux cours par mois en moyenne pour plus de 200 participants), en collaboration avec des partenaires privés. Ces actions contribuent largement à la prévention des accidents

Action pénitentiaire

A la prison de Champ-Dollon, le taux d'occupation a oscillé entre 165 et 180% pour atteindre un pic de 185 % en décembre dernier. Il faut pourtant insister sur le fait que l'augmentation de l'effectif de la population carcérale n'est pas seulement due à une légère augmentation du nombre d'incarcérations (2'391 en 2006 et 2'566 en 2007), mais aussi à une durée du séjour moyen qui se maintient au-dessus de 50 jours ces dernières années (49 jours en 2003, 61 jours en 2004, 60 jours en 2006 et 55 jours en 2007). Cette surpopulation importante engendre de nombreux problèmes, tant au niveau de la gestion de l'établissement qu'à celui des conditions de détention. La gestion de la surpopulation pénale et carcérale a conduit à l'intensification de la collaboration intercantonale latine, la signature d'une convention bilatérale avec le Tessin et les placements dans les établissements de Suisse alémanique.

Pour répondre à la priorité en matière de planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat, il s'est agi d'assurer la réalisation du mandat concernant la construction de l'établissement de la Brenaz. Cet établissement accueillera les premiers détenus début février 2008. L'étude du projet Curabilis se poursuit, une demande formelle de subvention de construction a été déposée et un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement sera soumis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2008. Enfin, l'étude de l'agrandissement de la prison de Champ-Dollon a été suspendue; seuls les projets d'un nouveau sas d'entrée commun et de la cuisine sont maintenus en synergie avec le projet Curabilis.

Concernant la prestation en matière de réinsertion, le manque de logements et d'appartements pour l'héberge-

ment d'urgence est évidemment problématique. Des efforts ont néanmoins été menés en créant un nouveau secteur d'animation et d'hébergement au service de probation et d'insertion, en vue d'améliorer les prestations, notamment pour un meilleur encadrement, plus de sécurité des résidents et moins de déprédations des structures d'hébergement.

Il faut souligner le développement d'une collaboration étroite et efficiente entre partenaires publics et privés en matière de réinsertion professionnelle dans le cas du contrat de travail pour six employés permanents qui a pu être établi auprès de l'entreprise de recyclage Serbeco.

Pour faire suite à l'entrée en vigueur du code pénal modifié, l'accent a été mis sur les réflexions et formations à mettre sur pied pour orienter plus précisément la probation sur les risques de la récidive, sur la nouvelle rédaction de rapport depuis l'instauration du TAPEM et sur la modification du règlement du service du patronage. Sur le plan interne, le programme informatique de gestion a été amélioré quant au suivi des institutions débitrices (avances pour l'Hospice général, l'AI, l'OCPA) et un temps pour un contrôle accru des états comptables des probationnaires en gestion pour des tiers, dégagé.

Dans un contexte toujours plus difficile, un projet pilote portant sur des massages assis a été développé en 2006 dans le cadre du service de probation et d'insertion. Pour faire suite à cette expérience et afin de permettre une gestion du stress plus durable ainsi qu'une autonomie des collaborateurs et collaboratrices, une formation de gestion au stress donnée par le médecin conseil a été mise sur pied pour 18 personnes.

Quant aux mesures thérapeutiques et d'internement, la disparition du Conseil de surveillance psychiatrique et la création du TAPEM ont impliqué la reprise par le SAPEM de la gestion de ces mesures pénales.

Activité économique

Le DI contribue par ses prestations à hauteur d'environ 25% à l'activité économique. Dans ce contexte, il faut mentionner les chiffres arrondis, en ordre de grandeur, de CHF 68 millions représentant la somme distribuée en 2007 dans l'économie à titre principalement de dividendes en faveur des créanciers, soit 40% de moins que l'an passé. Il est à noter que ces montants sont liés à la nature des faillites prononcées qui, depuis une année, sont en moyenne un peu moins importantes et complexes, et partant, génèrent des liquidités plus faibles. A cela s'ajoutent CHF 2,9 millions à titre d'émoluments. Les recettes provenant des masses en faillite en 2007 représentent CHF 74 millions, soit 22% de plus qu'en 2006. La distribution des dividendes aux créanciers fait partie des activités principales d'un office de faillites. La qualité des actions menées par l'office des faillites (OF) dans la recherche d'actifs joue un rôle significatif dans la détermination de ce montant. L'importance des chiffres évoqués démontre ainsi une activité toujours soutenue dans la gestion des dossiers.

En chiffres arrondis, CHF 418 millions représentent les montants redistribués dans l'économie à titre principalement d'encaissements en faveur des créanciers, soit 77% de plus qu'en 2006. Cette différence exceptionnelle s'explique par des ventes immobilières spéciales de CHF 160 millions et par l'augmentation du nombre de poursuites. Les émoluments encaissés s'élèvent à CHF 32 millions, soit 4,6 % de plus en regard du budget.

Au vu de l'impact en matière économique, il faut noter que l'OP fait face, depuis la réorganisation des OPF au 1^{er} novembre 2002, à une augmentation continue et significative de son volume d'activité. Ainsi, quand bien même on constate une très légère diminution de 2,06% du dépôt des réquisitions de poursuite par rapport à 2006 (2006 : 269'897 / 2007 : 264'339), une augmentation de 23,34 % est enregistrée entre 2003 et 2007. A ce jour, les commandements de payer sont édités dans le délai imparti par la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites (OPF), soit une semaine dès la réception de la réquisition de poursuite. On constate également une augmentation de 10,15% du dépôt des réquisitions de continuer par rapport à 2006 (2006 : 178'218 / 2007 : 196'302). A relever l'augmentation de 53,19% par rapport à 2003 (118'723).

Le SAN contribue également avec la perception de CHF 114 millions d'impôts sur les automobiles, cycles et bateaux et d'émoluments perçus pour les prestations fournies de manière substantielle à l'activité économique.

Les efforts consentis en 2006 sur le plan de la formation se sont poursuivis. Ainsi, la mise en place par l'OF et l'OP d'une formation intercantonale (Genève & Vaud) sur deux niveaux a conduit, pour 2006, à un cours pour l'obtention du brevet de capacité de préposé aux poursuites et aux faillites (44 jours de formation) et pour 2007, à un cours d'attestation de perfectionnement (Formation Niveau 2b - 39 jours de formation). Cette collaboration intercantonale est indéniablement, comme relevé dans le précédent rapport de gestion, un «plus» propre à élever le niveau général de formation au sein des OPF genevois et joue également un rôle en vue d'assurer la relève. D'ailleurs, dans cette même optique, un groupe dit de «relève» a été constitué à l'OP, composé de collaborateurs et collaboratrices identifié-e-s par la hiérarchie comme ayant du potentiel pour occuper des fonctions à responsabilités.

Sur le plan des prestations, un nouveau processus de réalisation des actifs a été mis en ligne sur le site Internet de l'OP, soit par appel d'offres.

Une convention de délégation de l'activité «Fourrière cycles» entre le DI/SAN et une association de droit privé a été signée, la reprise étant prévue pour le 1^{er} février 2008.

Il faut noter la suppression de l'exonération fiscale intégrale pour les véhicules de La Poste, non utilisés exclusivement dans le cadre du service postal universel, ainsi que la suppression de l'exonération des émoluments pour les prestations délivrées aux établissements

autonomes de droit public ne disposant pas de la base légale nécessaire, dès le 1^{er} octobre 2007 et l'implémentation dans les barèmes de la baisse fiscale pour les voitures de livraison, en vertu du résultat de la votation cantonale du 16 décembre 2007.

Le secteur «guichets» du service des objets trouvés, outre son activité consistant à venir en aide à la communauté genevoise et internationale, poursuit activement son approche selon le modèle du «guichet universel» en collaboration avec des grandes entreprises ou administrations de la place telles que les TPG, les HUG, l'aéroport, mais aussi les services sociaux, l'OCPA, etc. Ceci permet d'obtenir un taux de restitution de 70% pour les objets avec identité et de 35% pour ceux anonymes. Le secteur expédition se développe de manière exponentielle, afin de répondre aux vœux des personnes qui ne peuvent se déplacer pour récupérer leurs biens. Un site internet bilingue a été mis en ligne avec un e-mail pour garantir une prestation optimale. Celui-ci a été doté d'une galerie de photographies qui devrait permettre de découvrir les articles les plus recherchés dans le cadre des ventes aux enchères publiques.

Marché du travail

Depuis 2004, avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres, l'OCP est devenu l'office central du canton en matière de délivrance des autorisations de travail. C'est ainsi qu'en 2006, le service des autorisations de travail a traité plus de 46'000 dossiers, auxquels il faut ajouter plus de 10'000 procédures d'annonces.

Intégration sociale

La mise en place des structures du Bureau du délégué aux violences domestiques (Commission consultative sur les violences domestiques et sous-commissions, contacts inter départementaux, contacts intercantonaux, contacts internationaux, conseils scientifiques, membre de la Commission cantonale de référence en matière de violence et maltraitance envers les mineurs) a permis de contribuer à la prévention des violences essentiellement à l'égard des femmes. Le site du Bureau du délégué aux violences domestiques a été mis en ligne. Un lien existe d'ailleurs avec le site de la Police genevoise sous «victime de ...». Un rapport «Observatoire genevois des violences domestiques» du Bureau du délégué aux violences domestiques a été mis en discussion.

Sur proposition du Bureau du délégué aux violences domestiques, la police genevoise et l'Hospice Général se sont dotés, chacun, d'un groupe de pilotage «violences domestiques». Toujours sur proposition de ce même Bureau, les Hôpitaux universitaires de Genève ont pris la décision d'instaurer un programme de soins «violences domestiques», ce qui constitue une première en Suisse. Le Bureau du délégué aux violences domestique a également co-initié la mise en place de la première rencontre nationale de réseautage de la Conférence des services et

projets cantonaux d'intervention et des services de lutte contre la violence domestique de Suisse, ainsi que des bureaux de l'égalité de Suisse romande et du Tessin. Il a pris une part active au premier colloque franco-genevois sur les violences domestiques «Les auteurs de violences conjugales et familiales», qu'il a organisé en collaboration avec la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du département de l'Ain.

Pour répondre à des besoins exprimés par les partenaires locaux (maisons de quartier, etc.), le problème de la violence sexiste chez les jeunes a fait l'objet d'un projet auquel le DIP a collaboré. Un dépliant d'information sur la violence dans les relations amoureuses des adolescent-e-s, «Spécial jeunes La violence nuit gravement à l'amour», a été édité en 2006. Un quiz amène l'adolescent-e à évaluer sa propre situation et une liste d'adresses lui permet de trouver plus d'informations ou de l'aide. Il a été diffusé à l'ensemble des élèves de l'enseignement post-obligatoire et aux institutions directement en lien avec la problématique (service santé jeunesse, office de la jeunesse, maisons de quartier, etc.). La réédition des brochures de prévention en 2007 a été organisée notamment avec le DIP à l'intention des élèves de neuvième année.

Dans le domaine de la promotion de l'égalité, les actions se sont poursuivies, sous l'impulsion du SPPE, notamment par des interventions publiques de sensibilisation aux questions liées à l'égalité. On peut notamment citer la HETS, la HESS, la maison de quartier de St-Jean, la Nouvelle Société Helvétique, la direction générale de la santé, la Comédie de Genève, le Festival du film oriental, la mairie de Versoix, le prix «Femmes exilées, femmes engagées», le prix «Ella Maillart».

Un séminaire et une exposition sur la «Délinquance au féminin», en collaboration avec l'office pénitentiaire, le

SPPE et l'association DiDé (Dignité en Détention), ont été créés.

Sous l'égide des recommandations de l'ONU faites à la Suisse dans le cadre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), 2007 a été prioritairement consacrée à la thématique des mutilations génitales féminines (MGF). Un colloque «Mutilations Génitales Féminines (MGF)» sur le thème «Quelle prise en charge à Genève? État des lieux et perspectives» pour les professionnel-le-s de la santé et du social a ainsi vu le jour. Il s'est agi de contribuer à une meilleure qualité de vie des femmes vivant dans le canton de Genève et originaires de l'Éthiopie, de la Somalie, de l'Érythrée et du Soudan par le biais de leur autonomisation et d'une meilleure prise en charge des conséquences médicales des MGF.

Le SPPE a manifesté son soutien actif lors Prix du jury Lab_Elle remis au meilleur livre de littérature enfantine. L'association lab_elle - laboratoire pour elle - à but non-lucratif a pour objectif d'œuvrer pour une attention soutenue aux potentiels féminins dans le domaine de la littérature enfantine et de rendre visibles les albums allant dans ce sens. Le SPPE a notamment assumé la présidence du jury 2007 qui a remis le prix du meilleur livre pour enfants le 8 novembre 2007, jour de la Journée des filles.

Dans le domaine de la promotion de l'égalité au travail, en collaboration avec la commission consultative pour l'égalité, le SPPE a participé à la publication «Discrimination fondée sur le sexe, comment saisir la justice?» destinée aux personnes subissant une discrimination fondée sur le sexe dans le cadre de leur emploi, dans le but de leur donner des informations générales et pour les aider à se défendre en justice.

4. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le département de l'instruction publique (DIP) s'est engagé dans d'importants changements (lire la partie Conseil d'Etat) dès 2006. Ils s'inscrivent non seulement dans le cadre du programme de législation et des plans de mesures du Conseil d'Etat mais aussi dans celui des 13 priorités pour l'instruction publique genevoise du DIP (<http://www.ge.ch/dip/>).

Pour le DIP, la demande de prestations publiques est en grande partie liée aux variations d'effectifs d'élèves et d'étudiants. L'évolution démographique de l'agglomération urbaine genevoise connaît une forte croissance (+ 16,4% entre 1990 et 2006) et une diversification des origines. De manière générale, les effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants connaissent une forte hausse en 17 ans¹ (+ 25,5%, + 17'210 effectifs ; + 24,0% pour le primaire, + 24,7% pour le CO et + 20,9% pour l'enseignement postobligatoire).

Il convient de noter que cette tendance démographique scolaire ne correspond pas à celle des autres cantons.

Le système éducatif genevois a connu simultanément de multiples réformes dans l'enseignement primaire, le cycle d'orientation et le postobligatoire (nouvelle maturité, maturité professionnelle², école de culture générale, nouvelle loi sur la formation professionnelle, création des HES, accords de Bologne ou encore harmonisation scolaire romande et suisse), tout en subissant une forte limitation des ressources financières allouée à l'éducation.

Amélioration qualitative

L'augmentation du chômage (1,2% en 1990 pour 6,3% en 2007) et l'explosion des besoins en assistance sociale à Genève ont un fort impact sur le système éducatif. Ainsi, à l'augmentation des effectifs s'ajoute un accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins spécifiques. Ce qui rend nécessaire un renforcement de la capacité d'accueil dans l'enseignement primaire spécialisé et une augmentation des capacités de prise en charge sur les plans social, éducatif et sanitaire.

Des résultats concrets

En plus de son objectif d'efficacité, le Conseil d'Etat a aussi exprimé la volonté de ne pas supprimer de prestations publiques. C'est pourquoi le DIP a traduit l'objectif de réduction de 5% des charges par un objectif d'efficacité de 5% qui intègre la variation quantitative et qualitative de la demande de prestations publiques.

Il convient de souligner que le DIP doit faire face depuis plusieurs années à une forte croissance des effectifs sans que les moyens qui lui sont alloués varient dans les mêmes proportions. L'évaluation des besoins pour la rentrée 2007 prévoyait 59,3 postes supplémentaires par rapport à la rentrée précédente. Sur les 59,3 postes requis pour organiser la rentrée 2007, le Conseil d'Etat a octroyé 40 postes supplémentaires au DIP, qui ont été affectés en priorité aux prestations publiques. Le reste des besoins a été comblé par des réallocations internes. Sur le plan technique, il faut souligner que la structure budgétaire actuelle ne permet pas de suivre efficacement les réallocations de postes. Un lecteur non averti pourrait considérer que le personnel administratif et technique (PAT) est affecté à des prestations de moyens et que seul le personnel enseignant (PE) fournit directement des prestations aux élèves et étudiants. Or, une partie significative du personnel PAT (bibliothécaires, éducateurs, conseillers d'orientation, psychologues, infirmiers, médecins, etc.) travaille directement avec les élèves et fournit donc des prestations publiques.

Le tableau comparatif du personnel administratif et technique (PAT) permet de constater que les prestations publiques assumées par le personnel PAT représente plus de la moitié du total des effectifs PAT du DIP (Occupation déc. 2007).

Prestations publiques - PAT	922	56%
Prestations de moyens - PAT	724	44%
Total PAT DIP	1'646	

De manière générale, au niveau de la formation des enseignants, avec la mise en œuvre du processus de Bologne, la licence mention *Enseignement*, délivrée par la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, sera remplacée par un parcours académique de type baccalauréat et maîtrise. Pour donner suite au rapport du Conseil d'Etat du 2 mai 2005 (RD 585) sur la formation des enseignants, le conseiller d'Etat en charge du DIP a sollicité le rectorat en date du 11 octobre 2006 pour établir un plan d'intention générale relatif à la création d'un *Institut universitaire de formation des enseignants* (IUFÉ). Cet institut deviendra un pôle d'excellence pour la formation des futurs enseignants primaires et secondaires, ainsi que celle des directeurs d'établissement scolaire. Le rectorat a répondu favorablement à la demande du conseiller d'Etat et a poursuivi son travail en 2007.

¹ 1990 et 2007

² 1^{ère} école dont la CDIP a reconnu le titre de maturité spécialisée en 2006

Principaux indicateurs d'activités de l'ensemble du DIP

Postes occupés en 2005 et 2006 ; postes budgétisés et occupés en 2007

		Occupation	Occupation	Budget 2007	Budget 2007	Occupation	Ecart (bud. après réalloc.)	
		déc. 2005 (1)	déc. 2006 (1)	voté	après réalloc. (2)	déc. 2007 (1)	bud. après réalloc. (postes)	bud. après réalloc. (%)
SG (et services associés)	PAT	138.25	118.75	118.85	123.82	114.46	-9.35	-7.6%
		138.25	118.75	118.85	123.82	114.46	-9.35	-7.6%
EP	PAT	223.40	220.45	223.36	237.70	241.16	+3.46	+1.5%
	PE	2'275.70	2'278.47	2'281.98	2'280.62	2'269.29	-11.33	-0.5%
Total EP		2'499.10	2'498.92	2'505.33	2'518.32	2'510.45	-7.87	-0.3%
CO	PAT	202.22	213.52	214.03	215.90	210.77	-5.13	-2.4%
	PE	1'329.92	1'318.23	1'320.15	1'314.01	1'300.53	-13.48	-1.0%
Total CO		1'532.14	1'531.75	1'534.19	1'529.91	1'511.30	-18.61	-1.2%
ESPO	PAT	399.29	395.04	397.21	400.16	390.20	-9.95	-2.5%
	PE	1'741.31	1'806.92	1'831.86	1'820.89	1'817.98	-2.91	-0.2%
Total ESPO		2'140.59	2'201.96	2'229.06	2'221.05	2'208.18	-12.87	-0.6%
OJ	PAT	634.73	534.21	538.33	535.71	530.85	-4.86	-0.9%
		634.73	534.21	538.33	535.71	530.85	-4.86	-0.9%
OFPC	PAT	145.95	159.51	165.90	162.85	158.83	-4.02	-2.5%
		145.95	159.51	165.90	162.85	158.83	-4.02	-2.5%
Total DIP (hors HES et hors UNI)	PAT	1'743.84	1'641.48	1'657.68	1'676.14	1'646.27	-29.86	-1.8%
	PE	5'346.92	5'403.62	5'433.98	5'415.53	5'387.80	-27.73	-0.5%
	Total	7'090.76	7'045.09	7'091.66	7'091.66	7'034.07	-57.59	-0.8%

(1) Occupation des postes au 12 décembre en 2005, 8 décembre en 2006 et 31 décembre en 2007.

(2) Selon réallocations effectuées au sein du DIP.

SG Secrétariat général
OJ Office de la jeunesse

ESPO Enseignement secondaire postobligatoire
CO Cycle d'orientation
PE Personnel enseignant (302)

EP Enseignement primaire
OFPC Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

PAT Personnel administratif et technique (301)

Les principaux indicateurs des trois ordres d'enseignement

	2005-2006	2006-2007	Effectifs au 12 novembre 2007			
	31.12.2005	31.12.2006		total	filles	garçons
Enseignement primaire	35'370	35'193	Enseignement primaire	34'679	16'849	17'830
Cycle d'orientation	13'246	13'154	Cycle d'orientation	12'971	6'324	6'647
Enseignement postobligatoire (1)	18'679	20'265	Enseignement postobligatoire (1)	21'028	10'384	10'644
- Elèves et apprentis à plein temps	13'185	13'947	- Elèves et apprentis à plein temps	15'115	7'996	7'119
Collège de Genève (2)	7'180	7'394	Collège de Genève (2)	7'584	4'264	3'320
Ecole de culture générale (3)	1'803	2'133	Ecole de culture générale (3)	2'407	1'592	815
Ecole de commerce (3)	2'421	2'593	Ecole de commerce (3)	2'758	1'163	1'595
Ecole d'ens. technique	395	395	Ecole d'ens. technique	259	35	224
CEPTA techniciens	117	104	CFP construction	240	19	221
CEPTA apprentis	617	644	CFP technique	567	28	539
			CFP arts appliqués	474	296	178
Ecole d'arts appliqués	442	460	CFP nature et environnement Lullier	222	104	118
Centre horticole de Lullier	210	224	CFP santé-social (CEFOPS)	604	495	109
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	235	302	- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	268	136	132
Maturité commerciale	178	237	Maturité commerciale	210	117	93
Maturité technique ou artisanale	57	65	Autres maturités professionnelles	58	19	39
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'009	3'901	- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'417	1'619	2'798
Ecole de commerce	1'617	1'600	Ecole de commerce	1'697	972	725
Ecole d'arts appliqués	55	59	CFP arts appliqués	132	67	65
CEPTA	2'245	2'146	CFP construction	935	26	909
			CFP service et hôtellerie / restauration	398	157	241
			CFP technique	815	107	708
Centre d'ens. prof. de Lullier (horticulture)	92	96	CFP nature et environnement Lullier	99	18	81
			CFP santé-social (CEFOPS)	324	271	53
			AFE (tous CFP)	17	1	16
- S.C.A.I.	544	562	- S.C.A.I. (service)	576	231	345
- Ecoles pour adultes	706	701	- Ecoles pour adultes	652	402	250
Collège pour adultes	256	274	Collège pour adultes	279	152	127
E.C.G pour adultes	450	427	E.C.G pour adultes	373	250	123
CEFOPS	824	852				
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI	68'119	68'612	Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI	68'678	33'557	35'121

Notes : - Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2005 et 2006, et au 12 novembre 2007 - Source : Service de la recherche en éducation.

- Dès septembre 2007, un nouveau dispositif de la formation professionnelle a été mis en place par la création de 7 pôles de formation (centres de formation professionnelle - CFP) dans l'enseignement secondaire postobligatoire.

(1) Y compris CEFOPS dès 2006-2007. (2) Y compris les classes d'accueil. (3) Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle ainsi que les compléments de formation.

Enseignement primaire (EP)

L'année 2007 a été marquée par trois événements majeurs :

La modification du règlement de l'enseignement primaire C1 10.21

Certains articles du règlement C1 10.21 ont été revus pour intégrer les changements induits par l'acceptation, le 24 septembre 2006, de l'initiative populaire *Pour le maintien des notes à l'école* (IN -121). Il s'agit principalement des articles liés à l'évaluation des élèves. Le règlement revu est entré en application le 27 août 2007, jour de la rentrée scolaire.

L'extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

A la rentrée 2006, un réseau a été créé pour favoriser l'enseignement et les apprentissages dans les écoles dont la population scolaire est issue de milieux défavorisés et en grande partie allophones. Des ressources particulières en matière d'encadrement des élèves sont prévues pour ces écoles. Un contrat est conclu avec les autorités communales pour accorder aux quartiers concernés une attention soutenue en matière de logement, de sécurité, d'urbanisme, d'actions socio-éducatives et culturelles.

L'adhésion au REP procède d'une démarche volontaire de la part de l'équipe enseignante qui s'engage sur une durée d'au moins trois ans, afin de mesurer dans le temps les effets des actions entreprises.

Les écoles onésiennes des Tattes et du Gros-Chêne ont été réunies pour composer le premier établissement du REP, avec une directrice à sa tête. A la rentrée 2007, le REP s'est élargi à six autres établissements scolaires.

La mise en place des directions d'établissement

En décembre 2005, le directeur général de l'enseignement primaire a été mandaté pour proposer des modalités organisationnelles qui répondent aux besoins actuels et futurs de ce degré d'enseignement.

Trois modifications majeures annoncées dans le rapport de juin 2006, appuyé par un mandat complémentaire, délivré en février 2007, seront opérationnelles, pour la rentrée 2008 :

- une organisation des 164 écoles actuelles en une centaine d'établissements avec une direction à leur tête ;
- une définition du cahier des charges de la fonction de directrice ou directeur d'établissement ;
- une définition nouvelle du projet d'établissement, en lien avec la mise en place des conseils d'établissement.

Les premières démarches de mise en place se sont réalisés au cours du deuxième semestre 2007.

En particulier, la fin de l'année 2007 a vu démarrer le processus de recrutement des directeurs ou directrices d'établissements.

La fonction de directrice ou directeur d'établissement remplace celle d'inspectrice et inspecteur, de responsable d'école, de maîtresse principale et maître principal. Elle est garante d'une bonne gestion dans le cadre d'une autonomie accrue dont disposeront les établissements pour renforcer la qualité des prestations offertes aux élèves, et notamment la prise en charge des élèves en difficulté.

Directement rattachés à la direction générale, les directrices et directeurs d'établissement seront responsables du bon fonctionnement et de l'évolution de leurs unités dans les domaines de l'enseignement, du suivi collégial des élèves, de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative, des collaborations avec les partenaires, de l'information et de la communication.

Cycle d'orientation (CO)

La direction générale a entamé un travail de réflexion concernant l'avenir du CO dans le contexte des initiatives 134 et 138. Sur la base des travaux menés au sein du conseil de direction de la CO1 et prenant en compte les dix-huit propositions consensuelles émises par quatre partis politiques, la DGCO a soumis au conseiller d'Etat, en automne dernier, plusieurs propositions qui ont abouti à un contre projet accepté par le Conseil d'Etat. Cet objet a été renvoyé par le Grand Conseil à la Commission de l'enseignement et de l'éducation.

Evénements majeurs en 2007

- Ouverture du collège de la Seymaz.
- Début des travaux pour le bâtiment définitif de Drize.
- Finalisation de l'implémentation des outils CFI dans l'ensemble du CO.

Principaux changements au CO

- Réorganisation du service des ressources humaines.
- Mise sur pied de SIRH.
- Mise en application de la nouvelle loi sur le personnel.
- Réorganisation de la facturation et suivi des paiements de l'École de parents.

Autres événements

- Participation active aux travaux de la coordination romande (commission d'évaluation des moyens d'enseignement, plan d'études romand, etc.).
- Mise en œuvre du cahier des charges des président-e-s de groupe de disciplines et des représentant-e-s de bâtiment du CO.
- Redéfinition de la progression des apprentissages des élèves et évaluation de leurs acquis.
- Troisième édition de la *Quinzaine de la lecture* et troisième *Semaine des mathématiques*.
- Elaboration et mise en œuvre de tests de lecture.

- Introduction du Portfolio européen des langues (PEL) en allemand et en anglais.

Enseignement post-obligatoire (PO)

La situation du PO est caractérisée par la hausse des effectifs

En novembre 2007, les écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire accueillent plus de 21'000 élèves et apprenti-e-s³, ce qui représente une augmentation de près de 800 unités (+ 4%) par rapport à l'année scolaire précédente (ou + 3,8%).

Pour faire face à cette augmentation et pour conserver la qualité des formations dispensées, 40 postes supplémentaires ont été attribués aux écoles. Ils ont été financés par des réallocations internes au DIP et à l'intérieur de l'ESPO. Les directions d'établissement ont été appelées à gérer les ressources disponibles avec une extrême rigueur pour être en mesure d'accueillir ces nouveaux élèves avec des ressources limitées.

Financés par la loi 9919 votée par le Grand Conseil le 12 octobre 2006, trois bâtiments provisoires supplémentaires ont été mis à disposition, ce qui a permis d'accueillir des élèves supplémentaires au Collège Rousseau, au Collège et Ecole de commerce Emilie-Gourd et à l'Ecole de culture générale Jean-Piaget.

Création des Centres de formation professionnelle - DIP Pôles

Conformément au projet de loi modifiant la LIP (PL 10036), l'offre de formation professionnelle a été réorganisée autour de sept Centres de formation professionnelle. Cette réorganisation a été pilotée par la direction générale en collaboration avec l'OFPC et les milieux professionnels. Elle vise à intégrer les aspects novateurs de la loi fédérale sur la formation professionnelle, notamment par l'amélioration de la visibilité et de la cohérence du système de formation professionnelle de notre canton.

Dès la rentrée du mois d'août 2007, le Centre de formation professionnelle technique et artisanal (CEPTA) a donc été remplacé par trois nouveaux centres de formation professionnelle : le Centre de formation professionnelle construction, le Centre de formation service hôtellerie-restauration et le Centre de formation professionnelle technique. Une modification transitoire du règlement du Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (C 1 15.53) a été adoptée par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2007, dans l'attente d'une refonte de l'ensemble des règlements des nouveaux centres de formation professionnelle prévue en 2008.

L'école d'enseignement technique, quant à elle, n'accueille plus de nouveaux étudiant-e-s puisqu'elle est

appelée à cesser de dispenser le cursus menant à la maturité technique, titre qui ne sera plus reconnu par les instances fédérales dès 2010.

Intégration du Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS)

Le CEFOPS a rejoint l'enseignement secondaire postobligatoire au 1^{er} janvier 2007. Ce rattachement a été dicté par la nécessité de mettre en cohérence l'offre dans le domaine de la formation professionnelle dans le canton.

Service de la recherche en éducation (SRED)

En 2007, le SRED a concentré ses efforts sur les actions permettant de poursuivre les trois objectifs prioritaires que le service s'est fixé suite au bilan contextuel et organisationnel qui a été réalisé l'année précédente : (1) développer la qualité en recherche, (2) valoriser les résultats scientifiques et (3) renforcer la collaboration en réseau. Dans cette perspective, le SRED a notamment réalisé les actions suivantes :

- Lancement d'une nouvelle série de six formations continues pour les collaborateurs scientifiques du SRED afin d'approfondir des questions théoriques et méthodologiques de l'équité en éducation ;
- Constitution du Conseil scientifique du SRED qui vise à regrouper des spécialistes du domaine des sciences et de la recherche en éducation provenant de différentes régions et disciplines pour former un lieu de réflexion, d'échanges et de conseil et inscrire au mieux les actions du SRED dans ce domaine.
- Introduction d'une première série de cinq séminaires de midi entre septembre et décembre 2007 afin de présenter et discuter avec un public élargi des dernières recherches et activités du SRED.
- Réorganisation de la bibliothèque du SRED en tenant compte des réallocations de postes à réaliser dans le cadre du PFQ 2006-2009.

En outre, le SRED a organisé en septembre 2007 le troisième colloque «constructivisme et éducation» qui a accueilli environ 150 participants. Ce colloque interdisciplinaire avait pour but de faire partager à un public élargi l'état des recherches et des réflexions concernant les processus internes à chaque sujet aussi bien que les interactions sociales et l'apport culturel dans les acquisitions cognitives et l'essor des connaissances.

Le service des affaires culturelles (SAC)

Conformément aux objectifs du DIP, le service des affaires culturelles devient le moteur du projet de **réorganisation du domaine culturel** au sein du département :

³ Dont 928 élèves et apprenti-e-s du CEFOPS

le groupe de travail «école et culture» est chargé de proposer de nouvelles mesures de coordination des actions culturelles de sensibilisation et de formation, ceci dès la rentrée scolaire 2008-2009. Dans cette optique, dès le 1^{er} janvier 2008, le secrétariat du service culturel de l'enseignement postobligatoire est transféré au service. Concernant l'annonce du projet de transfert des charges du domaine culturel de l'Etat à la Ville de Genève, le DIP a initié une démarche volontariste permettant de nombreux échanges et collaborations tant avec le département de la culture de la Ville, qu'avec les communes, afin de mieux coordonner les efforts des collectivités publiques actives dans ce domaine.

Les soutiens à la culture et l'accès et la sensibilisation à la culture :

contrats avec des compagnies théâtrales, stand du Cercle des libraires au Salon du Livre, l'opération 20ans/20francs, projets pédagogiques au sein d'institutions culturelles (notamment avec l'OSR, le Grand Théâtre et plusieurs musées), projet de résidence danse au Collège de Saussure.

La promotion de l'art public et le soutien à la création artistique :

La phase de récolement de la collection du Fonds cantonal d'art contemporain s'est terminée en juin 2007. L'inventaire de la collection d'œuvres mobiles est ainsi disponible. L'étape suivante consistant en la numérisation de l'ensemble des œuvres de la collection débutée fin 2007 devrait se dérouler sur trois ans. Parmi les projets soutenus, mentionnons l'inauguration des œuvres lumineuses réalisées dans le cadre du concours Néons pour la plaine de Plainpalais en partenariat avec la Ville de Genève, ainsi que l'aménagement de la halte-garderie réalisée à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la Maternité de l'Hôpital cantonal. Pour la huitième année consécutive, l'atelier de Berlin et sa bourse annuelle ont été attribués pour six mois à un artiste plasticien.

Les subventions aux écoles de musique :

En 2007, les travaux relatifs au processus de réforme de l'enseignement musical de base se sont poursuivis avec pour objectif une ouverture de la procédure parlementaire en avril 2008.

Le service école média (SEM)

Avec la nouvelle organisation du SEM et la redéfinition de ses missions, le département dispose d'une structure unique chargée de gérer l'informatique pédagogique et administrative, mais également de développer l'usage des médias – nouveaux ou traditionnels – dans l'enseignement et la communication institutionnelle.

Le SEM a également réalisé des actions spécifiques dans les domaines des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) pour l'enseignement et les systèmes d'information du département :

Logiciels «libres»

Le SEM poursuit l'intégration progressive des logiciels «libres» dans l'informatique pédagogique et administrative du DIP (suite bureautique Open Office).

Sur la base d'un cahier des charges pédagogique et technique établi dans l'année, le SEM a également commandé la réalisation d'un prototype de laboratoire de langues en logiciels libres, visant au remplacement des outils actuels totalement obsolètes.

Réorganisation des bibliothèques d'enseignant-e-s et ré-informatisation des bibliothèques du DIP

Le SEM est engagé dans un processus de rationalisation visant à regrouper les médiathèques destinées aux enseignants. Dans cette perspective, le service a repris les fonds documentaires de la médiathèque de la direction générale du Cycle d'orientation.

Gestion des identités du DIP

La gestion des identités informatiques des collaborateurs de l'éducation (comptes d'accès aux systèmes et adresses de messagerie) a été reprise par le CTI, en conformité avec la stratégie globale de l'Etat en matière de sécurité informatique. Il s'agit d'une première étape dans la mise en place d'un annuaire centralisé des identités alimenté par le système d'information des ressources humaines (SIRH).

Communication

Dans le cadre du plan de mesure du Conseil d'Etat (mesures 16), le dispositif de communication externe et interne du DIP a fait l'objet d'une réallocation de postes et de ressources provenant du SEM afin de mettre en synergie les forces pédagogiques avec les besoins de communication de l'administration (projet web 06 de l'Etat, guichet universel, projet intranet et amélioration de la communication interne).

Formation

L'offre de formation continue pour les enseignants du primaire et des secondaires I et II a renforcé son ancrage autour des logiciels libres. Le SEM a également élaboré un premier référentiel de compétence Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) pour le degré primaire. Enfin, un effort particulier a été consenti pour former les répondants MITIC des écoles primaires avec un dispositif de formation spécifique.

Périmètre SIEF / Projet SIGEF

L'année écoulée a été l'occasion de poursuivre la réorganisation du travail autour des différentes applications et bases de données existantes afin de pérenniser leur maintenance dans l'attente d'un futur projet de loi (SIGEF) permettant une refonte complète du système. Quatre chantiers d'importance ont été entrepris: migration de l'application d'EvaCom vers une nouvelle plateforme, adaptation de la base de données GGA aux nouvelles

contraintes des formations professionnelles, harmonisation des nomenclatures, convergence des bases de données transversales du département et migration de l'application BDS dans une plateforme compatible avec les standards actuels.

Pratiques émergentes

Chargé d'une veille prospective concernant les médias et l'enseignement, le SEM a mené plusieurs études et expériences concernant notamment les domaines suivants : l'utilisation pédagogique des blogs, les outils Web 2.0 pour l'enseignement, l'utilisation de tableaux blancs interactifs dans les classes, la numérisation des banques d'images, le partage des ressources pédagogiques sur Internet.

Service de l'enseignement privé (SEP)

Activités

A la demande du service, la commission de l'enseignement privé s'est réunie à cinq reprises. Ainsi, six nouvelles autorisations d'exploiter ont été délivrées à des établissements en cours de création et six autorisations complémentaires ont été accordées à des écoles déjà en activité ayant élargi leur champ d'enseignement. D'autre part, la commission a analysé six bilans de fonctionnement requis auprès d'écoles récemment ouvertes, après un à trois ans de fonctionnement. Douze autorisations d'exploiter ont été retirées par suite de cessation d'activités.

Le recensement semestriel des enseignants a été effectué durant l'année écoulée. Le recueil des données permet notamment de vérifier que le personnel extra-européen concerné par une autorisation d'enseigner est bien au bénéfice d'un arrêté du Conseil d'Etat. Cette procédure permet en outre d'assurer systématiquement une liaison avec l'ensemble des écoles et d'exiger des directions qu'elles veillent à ce que le personnel d'encadrement présente des garanties suffisantes quant à ses antécédents et sa moralité, outre les aspects relatifs aux connaissances et aptitudes.

Evolution

Un travail de réflexion quant à l'évolution de la procédure d'inspection des écoles privées de scolarité obligatoire a débuté. Le document de travail destiné à préciser et coordonner le rôle des inspectrices et des inspecteurs, revu il y a deux ans, doit désormais être adapté au nouveau paysage qui s'enrichit régulièrement d'établissements nouvellement bénéficiaires d'une certification qualité. Il convient d'adapter la mission de surveillance de l'Etat en modifiant la procédure pour tenir compte des écoles certifiées «qualité» en comparaison avec celles qui ne le sont pas, tout en veillant à maintenir le lien social et de confiance avec l'ensemble des écoles.

L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

En 2007, l'OFPC a mobilisé ses ressources en priorité pour la réalisation des actions et projets suivants :

Lois sur la formation professionnelle et l'information et l'orientation scolaires et professionnelles

La rédaction des projets de loi, l'un sur la formation professionnelle et l'autre sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles a été finalisée avec les partenaires sociaux. Le Grand Conseil a adopté ces deux projets de loi à l'unanimité lors de sa séance du 15 juin 2007. L'OFPC a ensuite rédigé les règlements qui entreront en vigueur début 2008.

Augmentation du nombre de places et de contrats d'apprentissage

En 2007, la tendance à la diminution du nombre de places d'apprentissage a été renversée avec une augmentation de 4% du nombre de nouvelles places d'apprentissage (+ 80), ce qui porte à 2'036 le nombre total de places. Le nombre de contrats d'apprentissage a également cru de 4,9% (+ 91 contrats), ce qui représente le meilleur résultat ces dix dernières années.

L'année 2007 a été très fructueuse avec l'ouverture de nouvelles classes d'apprenants en formation duale dans le canton. Dans la filière CFC, des classes ont été ouvertes pour les professions de spécialistes en restauration et d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s. Il est très intéressant de relever que sur les 48 nouveaux apprenants «assistant socio-éducatifs», 45 ont signé leur contrat dans le cadre de réseaux d'entreprises formatrices constitués de trois institutions actives dans le domaine de l'enfance, des personnes âgées et du handicap.

Diminution du nombre de résiliations de contrat et d'échecs aux examens

Le dispositif Réussir+ a permis de diminuer le nombre de résiliations de contrat d'apprentissage de première année de 9,3% par rapport à 2006 (-147 résiliations). Durant le même temps, le taux d'échec aux examens du CFC a baissé de 3,3% pour les jeunes en entreprise.

Développement des filières de formation initiale en deux ans

A fin 2007, 11 filières de formation initiale en deux ans étaient proposées à Genève regroupant 193 personnes en formation, soit une augmentation de 45% par rapport à 2006. Des classes ont été ouvertes pour la première fois pour les professions d'employé-e-s en intendance et d'assistant-e-s en maintenance automobile.

Réorganisation des cours interentreprises

Avec la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, les associations professionnelles devront assurer la responsabilité de l'organisation des cours interentreprises d'ici 2013. L'OFPC met tout en œuvre pour les aider à respecter le cadre légal dans un délai de cinq ans. Les premiers résultats se font sentir. L'Union professionnelle suisse de l'automobile s'est engagée à reprendre, à son compte, l'organisation des cours à la rentrée 2009.

Poursuite de l'augmentation du nombre de chèques annuels de formation

En 2007, 4'521 chèques annuels de formation ont été délivrés, (+ 12% par rapport à 2006). L'OFPC a mis en place un suivi des recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'évaluation des politiques publiques du 17 octobre 2007 et celui de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique du 4 octobre 2007, notamment la mise en place d'une nouvelle base de données et de dispositifs d'enregistrement des chèques qui est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008.

Evolution du processus de modernisation du SAEA et avant-projet de loi sur les bourses et prêts d'études

Suite à la mise en place en 2006 de la nouvelle procédure de traitement des demandes de bourses, plus de 80% des dossiers ont pu être traités entre septembre et décembre 2007. Un groupe de travail, réunissant des représentants de différents milieux professionnels et de l'université, a mené une réflexion dans le but d'adapter la législation actuelle aux conséquences des Accords sur la libre circulation des personnes et de la réforme de Bologne d'une part et, de favoriser l'égalité de traitement entre les personnes en formation, d'autre part.

L'office de la jeunesse (OJ)

L'année écoulée s'est caractérisée par de multiples réformes, tant organisationnelles que juridiques qui se sont traduites par des projets de loi, de règlements et d'arrêtés.

RPT - Mise en place du dispositif relatif à la formation scolaire spéciale

Un secrétariat à la formation scolaire spéciale (SFSS) a été constitué en vue de la reprise – à compter du 1^{er} janvier 2008 – des prestations assumées par l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) dans le domaine de la pédagogie spécialisée (logopédie, psychomotricité, domaine du handicap). Pour aboutir à ce résultat, un travail extrêmement conséquent a été réalisé durant toute l'année.

Réorganisation de l'Evaluation des lieux de placement (ELP)

En 2007, d'importants travaux ont été entrepris afin de mieux répondre aux demandes et aux différentes missions de surveillance de l'ELP dans le domaine de la petite enfance et de l'adoption. Cela s'est concrétisé par une surveillance renforcée sur le terrain des familles d'accueil à la journée et par la diminution des délais d'attente en matière d'adoption.

Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ) - Des soins dentaires dorénavant réservés aux enfants de familles à revenus modestes sur tout le territoire genevois

A la suite d'un rapport de l'Inspection cantonale des finances ayant relevé une inégalité de pratiques en matière de soins dentaires de la CDJ pour la Ville de Genève et les autres communes du canton, les soins dentaires seront dorénavant réservés aux enfants de familles à revenus modestes selon un barème arrêté par le Conseil d'Etat.

Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Transfert des foyers pour jeunes de l'Hospice général

Conformément aux accords intervenus entre le DES et le DIP, la FOJ s'est préparée durant l'année 2007 à accueillir en son sein de nouveaux foyers pour mineurs jusqu'ici gérés par l'HG : Ecureuils Doret et Ecureuils Guéry, Maison de Pierre Grise, Centre Le Pont, Chalet Savigny.

Maltraitance envers les enfants

La mise en œuvre des recommandations de la Commission d'évaluation des politiques publiques s'est poursuivie : clarification des rôles des entités, adoption d'une directive visant à une meilleure communication entre les personnes en charge de situations d'enfants au sein de différents services du DIP, mise sur pied d'une formation sur ce sujet.

Structures d'accueil de la petite enfance et accueil familial à la journée

La récente loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée a été sensiblement remise en question par différents projets de lois, motions et pétitions déposés au Grand Conseil : révision de la répartition du personnel qualifié et non qualifié, des normes d'encadrement, suppression du principe d'un contrat-cadre dans l'accueil familial à la journée, utilisation systématique du chèque service, création d'une fondation, assouplissement des normes de construction, etc.

Par ailleurs, suite à un accord intervenu entre le canton et les communes, il a été décidé que le subventionnement des structures de la petite enfance relèverait entièrement des communes.

Education spécialisée – Adoption du règlement du Conseil d'Etat fixant les frais de placement de mineurs hors du foyer familial (J 6 26.04)

Depuis de nombreuses années, lorsqu'un mineur faisait l'objet d'un placement en institution ou en famille d'accueil, la participation financière des parents était fixée à Fr. 18.- par jour. Ce montant était resté inchangé jusqu'ici. C'est après une analyse intercantonale et suite aux recommandations de l'Inspection cantonale des finances que le Conseil d'Etat, par le règlement J 6 26.04, a adapté le montant à Fr. 30.- par jour, pour les nouveaux placements (dès le 1^{er} janvier 2008).

Réseau d'enseignement prioritaire (REP) – Six éducateurs sociaux du Service médico-pédagogique (SMP) assurent le volet socio-éducatif dans les établissements scolaires depuis la rentrée 2007.

Fondation pour l'animation socio-culturelle (FAS'e)

Fin 2007, le DIP a posé les fondements du contrat de prestations devant être finalisé début 2008 (application du concordat intercantonal HarmoS, horaire scolaire continu, contribution de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à des mandats d'assistance personnelle confiés par le Tribunal de la jeunesse, entre autres).

Principaux indicateurs de l'OJ

Enfants en danger : situations de risques et de maltraitance

Enfants en danger : évaluation prise en charge par le SSJ

Activités	2005	2006	2007
Enfants en situation de risques (vulnérabilité) ¹	1'294	1'324	1'252
Situations ou suspicions de maltraitance	527	433	313
types de maltraitance ² :			
- négligences et/ou	197	147	108
- violences physiques et/ou	267	235	170
- violences psychiques et/ou	151	121	88
- abus sexuels (attouchements, relations)	86	57	44

Source: SSJ

¹ Enfants en situation de risques : conditions d'existence précaire, carence éducative, toxicodépendance, alcoolisme ou maladie psychique d'un ou des deux parents ou encore détention ou absence des parents.

² Un enfant peut avoir été victime de plusieurs types de maltraitance et ainsi se trouver comptabilisé plusieurs fois.

Nombre d'enfants et d'adolescents dans la scolarité spécialisée

Scolarité spécialisée (en nbre d'enfants)	2005	2006	2007	var 07/06
Classes spécialisées	535	506	529	4,5%
Institutions, externats	768	785	817	4,1%
Total	1'303	1'291	1'346	4,3%

Source: SMP

Consultations médico-psychologiques	2005	2006	2007	var 07/06
Nbre d'enfants et adolescents traités	6'064	6'691	7'120	6,4%
Nbre de nouveaux cas	2'480	2'512	2'496	-0,6%
Nbre total de séances	109'818	109'234	99'181	-9,2%
Nbre de traitements intensifs dont ¹	5'969	6'594	5'301	n.c
- Traitements individuels	2'973	3'265	2'972	n.c
- Traitements groupes	576	530	530	-
- Traitements familles/parents	2'420	2'799	1'799	n.c

Source: SMP

¹En ce qui concerne le nombre total des traitements, la diminution s'explique par une correction dans la programmation du système informatique qui a mis en évidence que durant les années précédentes certains traitements de famille et certains traitements de groupe étaient enregistrés à double. **Les chiffres de 2007 ne peuvent être comparés avec ceux des années précédentes.** Dès 2008, nous serons à nouveau en mesure d'évaluer la progression. Une partie de la baisse des traitements peut toutefois être expliquée par une plus grande implication des professionnels du SMP dans les établissements scolaires.

Dossiers suivis par le SPMi

	2006	2007 Suivi sans mandat tutélaire	2007 Suivi avec mandat tutélaire	Total 2007
Total mineurs suivis SPMi	8'752	5'814	2'482	8'296
Assistance/appui éducatif : mineurs ayant bénéficié d'une action socio-éducative	3'985	n.c	n.c	3'291
Clauses péril	25	n.c	n.c	26
Evaluations sociales effectuées pour les autorités judiciaires ou administratives	1'721	n.c	n.c	1'309
Auditions d'enfants dans les procédures de séparations/divorces/mesures protectrices de l'union conjugale	335	n.c	n.c	264
Jugements de la juge des enfants	296	n.c	n.c	209

Source: SPMi

HES-SO Genève

Faits marquants

Rapprochement des écoles d'ingénieurs

Le processus de réunion de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et l'Ecole d'ingénieurs de Lullier en une seule école pour l'ingénierie et l'architecture genevoises, annoncé fin 2006, a franchi des étapes importantes (rapport du groupe d'experts) : en novembre 2007, engagement du chef de projet pour coordonner la réunion des deux écoles ; en décembre 2007, synthèse des réactions de l'ensemble du personnel des deux écoles au document des experts.

Développement de l'offre de masters

Au terme de longs mois d'efforts concertés avec la HES-SO, la HES-SO Genève va pouvoir ouvrir, à l'automne 2008, des masters en collaboration avec différents partenaires, dans les domaines des Sciences de l'ingénieur-e (technologies de l'information et de la communication ainsi que des technologies industrielles) et de l'Economie et services (ingénierie des services, gestion intégrée des systèmes d'information et de communication, information documentaire). Le master en information documentaire est offert conjointement avec l'Université de Montréal. Il est unique en Suisse romande et piloté par la Haute école de gestion de Genève.

Des formations masters pour les domaines Musique et Arts visuels (Master of Arts HES-SO, 120 crédits) ont également reçu l'approbation fédérale.

Intégration de la Haute école de musique dans le dispositif genevois

L'intégration du domaine Musique dans la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES), en 2005, a nécessité de dissocier les structures et activités de niveau professionnel (HEM) de celles du niveau de l'enseignement musical de base (EM).

Ainsi, un projet de loi visant la création d'une fondation de droit public à laquelle serait confiée l'exploitation des filières HEM des actuelles fondations du Conservatoire de musique de Genève et de l'Institut Jaques Dalcroze a été transmis par le Conseil d'Etat (PL 10172) au Grand Conseil, en décembre 2007. La nouvelle fondation de droit public regroupera les six filières conduisant à un «Bachelor of Arts HES-SO». La nouvelle fondation et ses filières de formation seront rattachées à la Haute école de Genève (HES-SO Genève) qui regroupe toutes les filières de formations de niveau HES offertes à Genève.

En ce qui concerne le statut des enseignants, une sous-commission paritaire HES - HEM analyse l'application du règlement sur le statut du personnel enseignant HES (B 5 10.16) aux enseignant-e-s de la future HEM et proposera les modifications indispensables ou nécessaires. Cette sous-commission a rendu son rapport en décembre 2007, qui reflète les spécificités du domaine Musique. Celles-ci seront soumises à l'approbation du Conseil d'Etat, une fois la HEM formellement constituée et l'intégration à la Haute école de Genève effective.

Formation continue

A la fin de l'année 2007, le Conseil de direction de la HES-SO Genève a mis en place une commission de pilotage de la formation continue. Sa mission est de formuler des recommandations à la direction générale et au conseil de direction de la HES-SO Genève, définir la politique générale de la formation continue genevoise et la veille stratégique, encourager la coordination entre les pratiques des écoles et suivre les actions menées en commun, évaluer le programme réalisé chaque année et élaborer la charte qualité et les critères sur la qualité pédagogique.

Recherche appliquée et mandats à des tiers

La HES-SO Genève a évalué, à la fin 2007, l'application de la convention d'objectifs signée fin 2005 avec la HES-SO. Il en ressort que l'ensemble des prévisions a été dépassé alors même que les ressources en personnel consacrées aux activités de Ra&D et de prestation de service ont diminué de 4,55 EPT (de 90,3 en 2005 à 85,5 EPT en 2007). Les écoles de la HES-SO Genève se retrouvent ainsi en excellente position pour renforcer leurs activités de recherche appliquée.

Principaux indicateurs de l'activité HES-SO Genève

	Occupation 31.12.05	Occupation 31.12.06	Budget 2007	Occupation 31.12.07	Ecart (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Total PAT 1)	186,69	183,65	189,97	182,81	7,16	3,8
Total PE	335,53	330,27	335,05	322,33	12,72	3,8
Ens. PO	35,74	25,32	-----	16,46		
Prof. HES	106,45	109,28	-----	101,38		
Ch. Ens.	150,41	145,81	-----	149,29		
Ch. cours	42,93	49,86	-----	55,20		
Total	522,22	513,92	525,02	505,14	19,88	3,8

Les assistants ne sont pas comptabilisés.

1) Avec les surnuméraires.

Statistiques étudiant-e-s

Ecoles	15 nov 2005	15 nov 2006	15 nov 2007
Ecole d'ingénieurs de Genève	501	452	410
Ecole d'ingénieurs de Lullier	392	364	321
Haute école de gestion	646	689	774
Haute école d'art et design	254	529	528
Total HES-SO	1'793	2'034	2'033
Haute école de santé	591	681	693
Haute école de travail social	498	493	511
Total HES-S2	1'089	1'174	1'204
ESBA	322	-	-
ESIG	83	88	88
Total général	3'287	3'296	3'325

Source:

HES-SO/HES-S2 Service de la statistique au secrétariat général; ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.

ESIG Secrétariat des écoles; ces chiffres correspondent au nombre d'étudiants à la rentrée.

Statistiques étudiant-e-s diplômé-e-s HES

Ecoles	2005 1)	2006	2007
Ecole d'ingénieurs de Genève	129	140	153
Ecole d'ingénieurs de Lullier	61	166	100
Haute école de gestion	113	123	133
Haute école d'art et design	56	84	132
Ecole supérieure des beaux-arts 2)	54	53	-
Haute école de santé	-	104	140
Haute école de travail social	-	50	72
Total général	413	720	730

Source:

AGE

1) Les écoles santé-social ont remis leurs premiers diplômes HES (durée 4 ans) en 2006 seulement.

2) Ecole supérieure des beaux-arts est intégrée dans la Haute école d'art et design.

La diminution, par rapport à 2006, des effectifs des étudiant-e-s dans les Sciences de l'ingénieur-e recouvre une réalité différente. En effet, alors que la filière Architecture enregistre une progression, les autres filières de l'Ecole d'ingénieurs de Genève voient leurs effectifs fléchir, notamment en Génie mécanique. A l'Ecole d'ingénieurs de Lullier, la diminution affecte l'ensemble des formations. La Haute école de gestion, quant à elle, continue de voir les effectifs de ses étudiant-e-s augmenter. La Haute école de travail social enregistre également une croissance de ses effectifs.

L'Université de Genève

L'Université de Genève a accueilli plus de 13'300 étudiantes et étudiants en 2007, auxquels elle offre une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du nouveau système de Bologne. Elle est l'hôte de trois pôles de recherche nationaux (Frontiers in Genetics, MaNEP, Sciences affectives), membre de plusieurs réseaux universitaires nationaux et internationaux et est active dans de nombreux programmes (PCRD, COST, SCOPES, etc.) et organisations de recherche européennes (CERN, ESA, ESO, EMBO, etc.). Ce dynamisme scientifique la fait figurer parmi les meilleures universités européennes dans tous les classements mettant en valeur la productivité scientifique. Outre ses activités de formation et de recherche, elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple 9'000 participants dans ses 210 programmes de formation continue.

De très nombreux articles scientifiques ont été publiés en 2007 sur des sujets aussi divers que la supraconductivité, la découverte d'une Super-Terre, la sécurisation des élections fédérales par cryptographie quantique, la visualisation 3D du corps humain, l'avenir du climat en Suisse, les algues au service de la production d'énergie renouvelable, un regard sur les problèmes de l'Etat social, etc. Pas moins de 250 articles ont été consacrés à ces sujets par la presse nationale et internationale, ainsi que 100 interventions télévisées et radiophoniques. Plusieurs de nos chercheurs ont obtenu des distinctions prestigieuses ainsi que d'importants subsides de recherche internationaux.

Changements en termes d'organisation et de structure de fonctionnement

Le rectorat a procédé en février 2007, suite au départ du directeur de l'administration, à une réorganisation visant un rapprochement académie – administration. Ainsi toute l'administration centrale a été placée sous l'autorité du rectorat. De nouvelles instances d'échange d'information ont été mises en place (comité de direction, comité rectorat-doyens élargi aux administrateurs de faculté, comité vice-recteur administrateurs de faculté). Cette nouvelle organisation a instauré un climat de collaboration plus étroit entre le rectorat et les entités administratives qui lui sont rattachées.

Faits marquants

Le 15 juillet 2007, le rectorat Vassalli a pris ses fonctions succédant au rectorat Weber. Les principaux axes de sa politique pour les quatre prochaines années sont une Université polyvalente, gérée avec rigueur, et à même d'opérer des choix pour privilégier des domaines de recherche prioritaires (sciences de la vie, sciences physiques, environnement, sciences affectives et neurosciences, sciences historiques, finances).

Dans le cadre de la consultation relative au projet de loi pour l'Université, le rectorat a, sur la base d'une large consultation, fait état d'une appréciation positive du projet. Adopté par le Conseil d'Etat en août 2007, ce projet donne à l'Université les bases légales garantissant son autonomie et une meilleure gestion de l'institution. Le rectorat a aussi lancé la définition d'un plan stratégique, basé sur les principaux axes de sa politique. Un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs découlent de cette stratégie et figureront dans la convention d'objectifs qui devra formaliser le mode de collaboration entre l'Etat et l'Université. L'adoption de ce projet de loi par le Grand Conseil devrait intervenir dans le courant 2008.

Par ailleurs, le programme en sciences de l'environnement, permettant l'obtention d'une maîtrise universitaire, a accueilli ses premiers étudiants. La fonction de professeur assistant avec pré-titularisation conditionnelle a été introduite. Cette fonction doit contribuer à la qualité de la relève académique. La mise sur pied par la FPSE, en collaboration avec d'autres facultés et d'autres Hautes écoles, des formations d'enseignants et de cadres au sein de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) a pu être proposée au DIP.

Enfin, en matière de coopération internationale, l'UNIGE a signé plus de dix accords hors d'Europe et seize nouveaux accords Erasmus. Notre université s'est aussi vu attribuer par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche le pilotage du programme de développement et coopération en science et technologie avec la Russie pour la période 2008-2011.

Evolution du nombre de postes d'enseignants et de collaborateurs de l'enseignement et de la recherche¹⁾

Equivalent plein temps / Tous fonds	2005	2006	2007	Variation 2006-2007
Corps professoral	475,1	473,3	482,4	1,9%
dont p.o., pec, pad	381,6	379,9	395,1	4,0%
Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche	1'789,3	1'795,0	1'775,8	-1,1%
Total en postes EPT	2'264,4	2'268,3	2'258,1	-0,4%

¹⁾ en équivalent plein temps, toutes sources de rémunération confondues.

Nombres d'étudiants par faculté 2005-2007

	2005	2006	2007
Sciences	2'025	1'815	1'778
Médecine	1'340	1'387	1'413
Lettres	2'498	2'299	2'120
Sciences économiques et sociales	2'994	2'784	2'807
Droit	1'340	1'382	1'461
Théologie	80	91	90
Psychologie et sciences de l'éducation	2'143	1'938	1'873
Architecture	236	128	69
Ecole de traduction et interprétation	417	428	472
Institut européen	109	128	92
Total Université	13'182	12'380	12'175
Institut oecuménique	10	11	23
Institut des études du développement	223	287	329
Hautes études internationales	1'003	1'054	837
Total Université avec Instituts	14'418	13'732	13'364

9. DÉPARTEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI

Introduction

Après une année 2006 qui a vu le lancement de nombreux chantiers législatifs et organisationnels, 2007 a permis de consolider un certain nombre d'avancées devant le Grand Conseil. Deux importantes réformes ont fait l'objet d'un référendum : les transferts d'actifs entre l'Etat et l'Aéroport international de Genève et la nouvelle loi sur le chômage. Les majorités confortables obtenues dans les deux cas renforcent la légitimité de l'action menée globalement par le département. Simultanément, l'ensemble des services ont été fortement mis à contribution pour la mise en œuvre rapide des réformes votées entre 2006 et 2007.

Les principales réformes réalisées depuis le début de la législature sont ainsi, par domaine d'activité :

Solidarité

- a) regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au DIP et pour adultes au DSE (dès le début de la législature et finalisé avec le budget 2007);
- b) rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006);
- c) réforme de la gouvernance de l'Hospice général et de ses règles de gestion (mars 2006);
- d) réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) (juin 2006, déploiement des effets le 1^{er} juillet 2007);
- e) modernisation de l'aide sociale, suppression des effets de seuils négatifs et introduction de mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (juillet 2006);
- f) suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales, en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
- g) introduction progressive du revenu déterminant unique visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007);
- h) suppression, par accord contractuel avec les assureurs-maladie, des suspensions d'assurances pour les assurés insolubles selon l'art. 64 LAMal

(accord signé en février 2007 et concernant à ce jour près de la totalité des cas);

- i) refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008);
- j) exigence d'une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance (en vigueur depuis août 2007);
- k) élaboration d'un mandat de prestations entre l'Hospice général et l'Etat (octobre 2007);
- l) renforcement du contrôle au sein de l'Hospice général et instauration d'enquêtes préalables systématiques pour améliorer la lutte contre l'abus en matière d'aide sociale.

Emploi et relations du travail

- m) regroupement de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) en vue de renforcer la lutte contre le travail au noir (décembre 2006);
- n) refonte de la loi en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi (loi adoptée en juin 2007 et acceptée en votation référendaire le 16 décembre 2007);
- o) mise en œuvre de la troisième étape de l'introduction de la libre-circulation des personnes (juin 2007);
- p) accord avec les partenaires sociaux du gros œuvre sur les conditions de travail en usage à Genève pour palier au vide conventionnel sur le plan national (novembre 2007);
- q) poursuite et développement de l'expérience-pilote de reclassement des chômeurs de longue durée en collaboration avec une structure privée; extension du dispositif à des bénéficiaires du RMCAS (novembre 2007).

Aéroport International de Genève (AIG)

- r) transfert des actifs de l'AIG (loi adoptée en novembre 2006 par le Grand Conseil et en juin 2007 par le peuple);
- s) adoption d'un Plan directeur 2007-2011 pour l'AIG, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal (début des travaux septembre 2007);
- t) projet de loi modernisant les règles de gouvernance au sein du conseil d'administration de l'AIG (adopté

par la commission parlementaire du Grand Conseil le 5 novembre 2007).

Palexpo

- u) loi transformant la structure juridique de Palexpo, ouvrant une part minoritaire de son capital à des privés afin d'assurer, notamment, le financement de sa modernisation (novembre 2007).

Ports Francs et entrepôt de Genève

- v) réforme de la gouvernance des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA comprenant une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006);
- w) modernisation des Ports Francs et construction d'un nouveau bâtiment (juin 2007).

Plans de mesures

L'intégralité des mesures, adoptée par le Conseil d'Etat dans ses plans P1 et P2, et qui relèvent du département, ont été mises en œuvre.

P1

Mesure 15 : Transférer les bâtiments, les installations et les équipements aux établissements publics autonomes qui les exploitent.

Pour le DSE, cette mesure a été concrétisée par le transfert d'actifs en faveur de l'AIG (2007).

Mesure 49 : Introduire un subventionnement quadriennal 2007-2010 des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour handicapés (EPH), garanti et bloqué.

Cette mesure est appliquée depuis le versement des subventions 2006.

Mesure 50 : Recentrer les activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sur les avances et le recouvrement des pensions alimentaires pendant une durée de trois ans.

La loi 9834, qui concrétise cette mesure, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Mesure 51 : Créer une inspection cantonale du travail regroupant l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) et élargir sa mission à la lutte contre le travail au noir.

La fusion entre les deux offices est opérationnelle depuis décembre 2006.

Mesure 52 : Introduire, par étapes successives, le revenu déterminant unifié (RDU) pour diverses prestations sociales sur la base des déclarations fiscales de l'année précédente.

Dès le 1^{er} janvier 2007, le RDU est entré en vigueur pour les prestations versées par le service de l'assurance maladie et par l'Hospice général.

Le 1^{er} janvier 2008, le déploiement se poursuivra avec trois prestations tarifaires dans de nouveaux

départements : réductions sur les camps de vacances organisés par le service des loisirs de la jeunesse (DIP), réductions sur les soins dentaires dispensés par la clinique dentaire de la jeunesse (DIP) et taxes de naturalisations pour étrangers du service cantonal des naturalisations (DI).

Mesure 53 : Regrouper les institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au DIP et pour adultes au DSE.

Cette mesure a été réalisée dans le cadre du budget 2007.

P2

Mesure 22 : Regrouper autour d'une structure commune les ateliers et institutions publiques pour personne handicapées adultes.

Le projet de loi nécessaire au regroupement des deux établissements publics existants EPSE et CIP en un seul, sous l'appellation «Établissements publics pour l'intégration» (EPI), a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil le 4 mai 2007 (L 9955).

Afin que cette structure puisse être opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2008, une énergie remarquable a été déployée tout au long de l'année par les deux institutions. Au profit de cette dynamique, il a été décidé de rattacher l'atelier des Cordiers des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) aux EPI, qui deviennent ainsi la plus grande structure de suisse romande dévolue à l'intégration des personnes handicapées.

Mesure 23 : Exiger une participation accrue des familles aisées au frais d'assistance.

La participation des familles aisées aux frais d'assistance a été introduite dans le règlement d'exécution de la loi sur l'aide sociale individuelle (J 4 04.01) entré en vigueur le 1^{er} août 2007. Pour les jeunes adultes au bénéfice de l'aide sociale, une contribution est demandée aux parents dont le revenu dépasse un certain seuil. Pour les autres bénéficiaires de l'aide sociale, une contribution est demandée à la famille si elle dispose d'un revenu et d'une fortune importants.

Mesure 24 : Supprimer les doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés.

La loi sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale et sur leur financement (L 9902) a été adoptée par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2006. Grâce à cette loi, les associations n'ont désormais qu'un seul interlocuteur source de subvention - soit la Ville, soit le canton - ce qui facilitera le suivi et le contrôle.

Le 8 décembre 2007, cette répartition a été adoptée lors du vote du budget par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Au niveau de l'Etat, l'entrée en vigueur de la loi 9902 a été fixée au 1^{er} janvier 2008.

Mesure 31 : Transformer la structure juridique de Palexpo en ouvrant une part minoritaire de son capital à des

partenaires privés afin, notamment, d'assurer le financement de sa modernisation.

Cette mesure a été concrétisée par l'adoption de la loi 10059.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

Politique et action en matière d'aide sociale générale

Supervision et coordination des prestations sociales

1. Différents projets de loi ont été adoptés par le Grand Conseil en vue de l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) :

- projet de loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale relative aux institutions sociales, étape importante dans la mise en œuvre de la RPT dans le domaine des placements extra-cantonaux en institutions (L 9962 adoptée par le Grand Conseil le 21 septembre 2007). Cette convention prendra effet au 1er janvier 2008. Un office de liaison cantonal sera mis sur pied en janvier 2008 et sera assuré par la direction générale de l'action sociale (DGAS);
- projet de loi visant à adapter la législation cantonale applicable en matière de prestations complémentaires à l'AVS/AI au droit fédéral, ce dernier ayant fait l'objet d'une révision totale en raison de l'introduction de la RPT (L 10101 modifiant les lois J 7 10 et J 7 15, adoptée par le Grand Conseil le 13 décembre 2007). Le principal changement intervient au niveau de la répartition de la charge financière des prestations complémentaires entre la Confédération et les cantons;
- projet de loi assurant la mise en œuvre des conséquences de la RPT dans le domaine de l'invalidité, à savoir le transfert au canton des compétences en matière de pilotage, de surveillance, de planification et de financement des institutions pour personnes handicapées (L 10061, adoptée par le Grand Conseil le 13 décembre 2007);
- projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaLAMal), du 29 mai 1997 - J 3 05 (L 10003), adopté par le Grand Conseil le 25 mai 2007. Il s'agissait de prendre en compte le nouveau mode de calcul appliqué par la Confédération pour le versement de sa participation destinée à réduire les primes de l'assurance-maladie des assurés de condition économique modeste. Depuis le 1er janvier 2008, la participation de la Confédération est forfaitaire et ne dépend plus, comme c'était le cas jusqu'à fin 2007, des subsides versés par le canton.

2. Conformément à la loi sur l'Hospice général (J 4 07) du 17 mars 2006, un projet de loi attribuant un mandat de prestations 2008-2009 à l'Hospice général a été adopté par le Conseil d'Etat et déposé, le 12 octobre 2007, devant le Grand Conseil. Ce mandat définit les prestations déléguées à l'Hospice général, les objectifs fixés ainsi que les indicateurs de mesure y relatifs, la manière dont la réalisation de ces objectifs est contrôlée par le canton, les conséquences en cas de modification des prestations ainsi que la contribution financière de l'Etat.

3. Suite à la votation, le 22 mars 2007, par le Grand Conseil de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI - J 4 04), le Conseil d'Etat a adopté, le 25 juillet 2007, son règlement d'application (J 4 4.01). Ces deux dispositions, qui remplacent respectivement la loi sur l'assistance publique (J 4 05) et les directives cantonales en matière de prestations d'assistance, ont été immédiatement mises en œuvre sur le terrain, sous réserve des dispositions pour jeunes adultes qui se sont concrétisées au 1er janvier 2008.

4. Dans le cadre de la politique d'insertion et d'intégration sociale, le canton de Genève a adhéré au projet CII-MAMAC (Collaboration inter-institutionnelle - Medizinische ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management), développé par la Confédération. Le 17 avril 2007, un organe de gestion, réunissant trois partenaires principaux, soit l'office cantonal de l'assurance invalidité (OCAI), l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Hospice général (HG), a été mis en place. Ce programme vise à instaurer un dispositif commun de dépistage, d'évaluation et de réinsertion professionnelle de personnes présentant une problématique complexe (difficultés d'insertion sur le marché du travail conjuguées avec des problèmes sociaux et/ou de santé). Après sept mois de fonctionnement, ce dispositif prouve son utilité avec la réalisation des premiers assessments. Ce projet pilote se poursuivra jusqu'à fin 2008.

Assistance publique, information et prévention sociale

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) a amené l'Hospice général à effectuer diverses adaptations.

En 2007, pour la première fois depuis 17 ans, le nombre de dossiers d'aide sociale a connu une diminution.

Dans le cadre du processus de transformation des centres d'action sociale et de santé (CASS), quatre sites ont pu être regroupés en 2007.

Dans un souci de cohérence, les établissements de jeunes ont été transférés, dès le 1er janvier 2008, de l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ).

Action sociale (situation au 31.12)	2005	2006	2007
Nombre de personnes prises en charge	15'858	15'323	14'469
Nombre de personnes aidées financièrement	12'436	12'973	12'102
Nombre de dossiers totaux	8'859	8'683	8'308
Nombre de dossiers aidés financièrement	6'821	7'104	6'695

Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

2007 a connu une stabilisation du nombre de situations suivies et ce malgré la décision du Conseil fédéral de ne pas reconduire les indemnités de chômage de 400 à 520 jours pour les personnes de plus de 50 ans au 1^{er} avril 2007.

Un projet spécifiquement destiné aux bénéficiaires du RMCAS se trouvant au chômage depuis plusieurs années a été mis en place, «Réinsère +». Il implique une étroite collaboration avec un intervenant externe et l'office cantonal de l'emploi. Il vise à tester un modèle de placement alternatif pour les bénéficiaires de longue durée.

L'expérience-pilote de reclassement de chômeurs de longue durée par une société privée spécialisée, qui s'est déroulée de septembre 2006 à août 2007, a permis la prise en charge de 260 candidats sur dix mois, sélectionnés par tirage au sort. Elle a conduit à une probabilité de retour à l'emploi rapide et durable supérieure de 50% à celle obtenue par la pratique habituelle. Elle a fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante confiée à l'Observatoire universitaire de l'emploi. Vu les résultats favorables, l'expérience a été prolongée dans le cadre de l'OCE (200 places) et étendue aux bénéficiaires du RMCAS inscrits dans un intervalle entre le 13^{ème} et le 48^{ème} mois de prise en charge (50 places).

RMCAS (situation au 31.12)	2005	2006	2007
Nombre de dossiers aidés financièrement	920	1'339	1'370
Nombre de personnes aidées financièrement	1'659	2'519	2'464

Aide aux requérants d'asile

La baisse du nombre de requérants d'asile pris en charge par le canton de Genève s'est poursuivie tout au long de l'année 2007.

En prévision de l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'asile (LAsi) et de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) au 1^{er} janvier 2008, un règlement formalisant les modalités de l'aide d'urgence pour les personnes déboutées a été élaboré. La prise en charge des usagers a été adaptée aux nouvelles exigences légales.

L'aide d'urgence en 2007 ne concernait que les requérants d'asile pour lesquels une décision de non-entrée en matière a été rendue (NEM) dont le nombre est resté relativement faible toute l'année.

Asile (situation au 31.12) (*)	2005	2006	2007
Nombre de personnes prises en charge	4'439	4'243	3'975
dont assistées et logées	3'034	2'811	2'415
dont logement seul	1'318	1'360	1'478
dont aide d'urgence	87	72	82
Nombre d'arrivées	711	687	631
Nombre de départs ou disparitions	-1'039	-883	-899

(*) y compris l'aide d'urgence (NEM)

Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

1) Dans le cadre des travaux sur l'adaptation de la loi cantonale sur les allocations familiales à la législation fédérale dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2009, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation sur le projet d'ordonnance fédérale. Le groupe d'experts ayant pour mission d'adapter la loi cantonale a repris ses travaux dès l'adoption du texte définitif de l'ordonnance fin octobre 2007.

2) Dans le domaine des avances de pensions alimentaires, les dispositions légales qui prévoient notamment que le droit au versement des avances prend fin au plus tard 36 mois après la signature de la convention avec le SCARPA (voire, si l'avance concerne au moins un enfant qui n'a pas atteint l'âge de la scolarité enfantine, après 48 mois) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Toutefois, conformément au droit transitoire, les personnes qui avaient déjà bénéficié du versement d'avances depuis 30 mois ou plus au jour de l'entrée en vigueur de la loi ont vu leurs avances supprimées le 1^{er} juillet 2007. Ainsi, bien que les premiers effets de cette modification législative ne se soient fait ressentir qu'à partir du deuxième semestre 2007, le montant des avances versées au cours de cette année a été inférieur à celui de 2006. Une diminution des coûts s'est donc opérée en 2007 déjà.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nouvelles demandes d'intervention	879	704	791	760	701	499
Nouveaux dossiers attribués	475	489	478	449	380	319
Dossiers (en cours au 31 décembre)	2'520	2'808	3'129	3'345	3'467	3'436
avec avances	1'553	1'831	2'018	2'165	2'249	741
sans avances	967	977	1'111	1'179	1'218	2'695
Procédures de recouvrement						
Plaintes pénales	324	332	427	540	529	405
Procédures 132-177-291 CCS	96	36	19	11	38	38
Audiences au Tribunal	486	354	581	449	415	468
Procédures 20 LPGA	56	47	92	92	86	80
Réquisitions de poursuites	1'193	1'164	1'267	1'468	1'506	1'631

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions %
2003	22'344'068,65	15'065'652,75	11'170'445,58	49,99
2004	24'954'222,25	17'555'427,94	11'722'133,34	46,97
2005	27'257'912,10	18'730'462,85	11'502'973,15	42,20
2006	27'441'278,65	19'635'487,80	11'440'536,47	41,69
2007	26'487'632,90	13'470'421,90	11'121'456,77	41,99

3) La campagne «L'éducation donne de la force», soutenue financièrement par l'Etat de Genève, s'est achevée au mois de juin par une fête au Parc des Bastions.

En parallèle, la commission cantonale de la famille a entamé l'élaboration d'un catalogue de mesures concrètes destinées à soutenir les familles, qu'elle proposera courant 2008.

4) La commission consultative en matière d'addictions a examiné quinze projets et a octroyé une aide financière à sept d'entre eux. Le montant total distribué est de CHF 395'182.

Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

Les règles de subventionnement et de surveillance financière des établissements médico-sociaux (EMS) ont été simplifiées :

- Dès l'exercice 2006, la subvention de fonctionnement des EMS a été stabilisée sur quatre ans (2006-2009), à hauteur de son montant 2006 et répartie entre tous les EMS proportionnellement aux montants versés en 2005; les seules variations sont liées à la modification du nombre de places au sein de l'établissement concerné.
- La surveillance administrative et financière est exercée par le biais de l'examen des états financiers et des rapports des organes de contrôle des institutions, qui doivent être conformes aux exigences de la loi sur les indemnités et les aides financières et en particulier par l'application des recommandations relatives à la présentation des comptes - RPC.

Chiffres-clés

	2007
Total subventions	
- via le prix de pension	121'657'445 F
- via la subvention directe	85'829'743 F (*)
Nombre de places (**)	
Lits "long séjour"	3'402
Lits "UAT"	31
Lits d'urgence	16
Total lits	3'449
Nombre d'établissements (reconnus LAMAL)	52
dont Nouveaux	3
Fermetures	0

(*) CHF 686'084 sont compensés par une dissolution de provision. Avec prise en compte d'une indemnité unique de 0.2 % via un crédit supplémentaire.

(**) Non compris un établissement non reconnu LAMAL (20 lits).

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Les règles de subventionnement et de surveillance financière des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) ont été simplifiées.

La loi 10061 modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées (K 1 36), adoptée par le Grand

Conseil le 13 décembre 2007 prévoit la mise en place d'une commission d'indication, véritable «guichet unique» pour toute personne en situation de handicap recherchant le type d'appui le plus approprié à sa situation. Le DSE affirme ainsi son ambition de proposer la bonne place d'accueil à la bonne personne au bon moment. La création d'une structure unique compétente en matière d'indication permet aussi de répondre à l'objectif fixé par le Conseil d'Etat relative à la diminution du nombre de commissions officielles. Dans ce sens, les principales missions de la commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées sont dorénavant attribuées à la commission d'indication.

Des crédits au titre de subvention cantonale d'investissement ont été accordés aux EPH suivants :

- Établissements publics pour l'intégration (EPI) : une subvention cantonale d'investissement de CHF 8'597'000 a été adoptée par le Grand Conseil le 12 octobre 2007 (PL 10045) pour permettre la construction et l'extension de Thônex II;
- Clair-Bois-Lancy & Pinchat : une subvention cantonale d'investissement de CHF 800'000 pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois-Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois-Pinchat, a été adoptée par le Grand Conseil le 30 novembre 2007 (PL 10102).

Enfin, de nouvelles places ont été créées en 2007 dans les établissements suivants : Fondation Aigues-Vertes, Association Arcade 84, Centre d'intégration professionnelle, Fondation Clair Bois, Association La Corolle, Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE), Fondation Foyer-Handicap, PRO entreprise sociale privée et Fondation Trajets. Elles se répartissent comme suit :

- homes avec occupation (HO) = 8 places;
- homes (H) = 10 places;
- ateliers (A) = 45 places;
- centres de jour (CdJ) = 8 places.

Chiffres-clés

21 institutions sont actives dans le domaine d'accueil des personnes handicapées. Parmi ces institutions, 16 sont titulaires d'une autorisation d'exploiter et peuvent prétendre au versement d'une subvention cantonale de fonctionnement.

Pour ces 16 institutions, le canton a versé en 2007 CHF 52'637'264, pour un total de 2'034 places d'accueil.

Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées (OCPA)

L'office a poursuivi le processus de réorganisation initié à la fin de l'année précédente. Les délais de traitement ont sensiblement diminué malgré la baisse des effectifs

du personnel. Un effort important a été consenti pour l'introduction de la nouvelle répartition des tâches (RPT) et pour la cinquième révision LAI.

<i>Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS</i>		
	2006	2007
Prestations versées	154'210'272	156'394'351
Dossiers au 31.12.	10'871	10'107
<i>Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF-AI</i>		
	2006	2007
Prestations versées	94'308'673	95'059'988
Dossiers au 31.12.	5'997	5'331
<i>Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS</i>		
	2006	2007
Prestations versées	91'855'979	93'518'692
Dossiers au 31.12.	11'142	11'004
<i>Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI</i>		
	2006	2007
Prestations versées	75'580'838	74'394'263
Dossiers au 31.12.	6'625	6'165
<i>Aides complémentaires pour les rentiers AI et les personnes âgées (assistance)</i>		
	2006	2007
Prestations versées	5'085'653	5'851'509
Dossiers au 31.12.	336	356

Tutelles et curatelles d'adultes

Le service des tutelles d'adultes développe sa politique de collaboration. Une convention a été établie avec l'Hospice général et une autre avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Les contrôles internes de la gestion pupillaire se poursuivent.

Chiffres-clés

Le nombre de mandats attribués continue à augmenter : 1'849 personnes protégées à fin 2007 contre 1'766 à fin 2006. Pour les éléments de la gestion financière, 222'110 transactions ont été enregistrées pour un volume de CHF 239'968'214,76.

Assurances sociales

Délivrance de subsides de l'assurance maladie par le service de l'assurance-maladie (SAM)

Le 1^{er} janvier 2007, la loi sur le revenu déterminant unifié (RDU), est entrée en vigueur pour l'octroi des subsides de l'assurance-maladie. Ce nouveau RDU est utilisé pour déterminer le droit au subside et non plus le revenu imposable. Il se calcule en cumulant tous les revenus, qu'ils proviennent du travail ou de prestations sociales, auxquels est ajouté le 1/15^{ème} de la fortune.

Chiffres-clés

- 100'465 personnes domiciliées à Genève ont reçu un subside visant à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal;
- 25'003 personnes bénéficiaires des prestations de l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) ont reçu un subside de 100% dont le montant est plafonné à la prime moyenne cantonale;
- 15'445 personnes bénéficiaires de l'aide sociale

accordée par l'Hospice général (HG) ont reçu un subside partiel maximum (CHF 80 pour les adultes, CHF 176 pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et CHF 100 pour les enfants), le solde de la prime étant versé directement par l'HG à l'assureur;

- 60'017 personnes ont reçu, en fonction de leur RDU, un subside partiel de CHF 30, CHF 60 ou CHF 80 par mois pour les adultes, CHF 176 pour les jeunes adultes et CHF 100 pour les enfants à charge;
- le montant total engagé par le SAM en 2007 au titre des subsides s'élève à CHF 214'252'959.

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le SAM a envoyé 22'526 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant une naissance à Genève en 2007, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 8'618 affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le service a envoyé 11'560 lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie. 8'918 frontaliers ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France, 265 ont choisi de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Afin de remédier à la suspension de prestations suite à l'entrée en vigueur de l'article 64a, al. 2 LAMal, le département a conclu une convention avec certains assureurs le 12 mars 2007. Cette convention couvre une large majorité des assurés et permet d'éviter les suspensions de prestations. En contrepartie, les assureurs ont obtenu une simplification de la procédure de traitement des dossiers débiteurs, une transmission informatisée du contentieux ainsi que le versement d'une avance annuelle (acompte) équivalant à 1,75% du volume des primes LAMal facturées.

Pour appliquer l'action récursoire prévue à l'art. 11 LAMal, à savoir demander aux personnes revenues à meilleure fortune le remboursement des montants avancés dans le cadre du contentieux, la gestion du recouvrement des actes de défaut de biens du SAM a été confiée au service du contentieux de l'administration fiscale cantonale (AFC - mesure n° 58 du plan de mesures du Conseil d'Etat).

- Le montant total payé par le SAM en 2007 au titre du contentieux s'élève à CHF 27'032'853.
- L'avance annuelle payée par le SAM aux assureurs en juin 2007 au titre de la convention s'élève à CHF 17'169'000.

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) (part gérée par la Caisse cantonale genevoise de compensation)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2005 F	2006 F	2007 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	673'438'217	717'469'447	735'735'394
Cotisations AC (assurance-chômage)	112'574'659	119'907'693	120'642'507
Prestations servies :			
- Rentes ordinaires AVS	659'691'465	668'983'134	710'739'833
- Rentes extraordinaires AVS	320'346	234'561	203'756
- Allocations pour impotents dans l'AVS	9'455'261	9'841'106	9'305'981
- Rentes ordinaires AI	178'360'836	172'363'684	178'386'671
- Rentes extraordinaires AI	30'431'393	32'757'408	34'257'554
- Allocations pour impotents AI	8'256'482	8'965'506	9'898'039
- Indemnités journalières aux invalides	6'848'912	6'801'877	6'910'455

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI)

L'OCAI a préparé la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008 de la 5^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), qui vise à améliorer le taux de réinsertion professionnelle et à diminuer le nombre de nouvelles rentes grâce à la détection et l'intervention précoces, ainsi qu'à un traitement plus rapide des demandes. En outre un travail important a été effectué pour diminuer sensiblement le nombre de demandes en suspens.

L'OCAI a aussi collaboré activement au transfert au canton des mesures de formation scolaire spéciale dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

En 2007, l'OCAI a reçu 16'728 demandes, toutes demandes confondues, ce qui est relativement stable par rapport à 2006. Néanmoins, le nombre de premières demandes AI déposées en 2007 a, lui, augmenté.

Demandes reçues	2004	2005	2006	2007
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'398	4'287	4'143	4'317
Allocations pour impotence AVS	963	916	768	677
Moyens auxiliaires AVS	2'091	2'285	2'354	2'537
Demandes subséquentes AI	9'589	10'274	9'707	9'197
Total	17'041	17'762	16'972	16'728

Le nombre de dossiers traités, qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2004, 2005, 2006 et 2007, se présente comme suit :

Demandes traitées	2004	2005	2006	2007
Nouvelles demandes AI	4'177	4'757	4'699	5'024
Allocations pour impotence AVS	678	1'000	929	680
Moyens auxiliaires AVS	1'936	2'410	2'380	2'471
Demandes subséquentes AI	8'019	9'055	10'068	11'129
Total	14'810	17'222	18'076	19'304

Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

Éléments généraux

Le dynamisme de l'économie genevoise s'est poursuivi en 2007, contribuant à réduire le taux de chômage de

6.9% à 5.9%. En fin d'année, alors que le chômage en Suisse est reparti à la hausse, Genève a connu la tendance inverse. Cette évolution positive pour notre canton s'explique notamment par les efforts réalisés au sein de l'office cantonal de l'emploi (OCE) en vue d'assurer une prise en charge plus rapide et un meilleur suivi des chômeurs, conformément aux principes de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage.

Proposée par le Conseil d'Etat en 2006, cette dernière a été largement soutenue par les autorités cantonales et fédérales et clairement approuvée par le peuple en décembre 2007.

En 2007, l'ensemble des services de l'OCE se sont préparés à appliquer la nouvelle loi dès 2008. Cela s'est principalement concrétisé par l'ouverture d'un nouveau centre d'accueil et d'inscription pour demandeurs d'emploi, la définition d'une nouvelle politique cantonale d'octroi des mesures d'insertion pour chômeurs, la création de programmes emploi formation-pilotes, l'élaboration d'un règlement d'application de la nouvelle loi, la constitution d'une équipe-pilote chargée de mettre sur pied des emplois de solidarité, de même qu'un renforcement du recours aux allocations de retour en emploi (ARE).

Le dispositif de reclassement de chômeurs de longue durée par une entreprise privée, testé en 2006 avec la maison Hestia, a fait ses preuves. Ce type de mesure a été proposé à un plus grand nombre de chômeurs ainsi qu'à des demandeurs d'emploi de très longue durée, au bénéfice de l'aide sociale ou du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

De nouvelles formes de collaborations avec des entreprises publiques et privées ont été testées avec succès en 2007, afin de faciliter l'engagement de chômeurs. L'OCE a mis sur pied des solutions innovantes pour répondre au problème des entreprises confrontées à la pénurie de main-d'œuvre.

La prolongation du nombre d'indemnités de chômage pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus a pris fin le 31 mars 2007. Afin de soutenir ces demandeurs d'emploi, l'OCE a développé un argumentaire pour permettre aux seniors de mieux valoriser et vendre leurs compétences auprès des employeurs.

	2007	Variation annuelle	%	Suisse
Régime fédéral				
Demandeurs d'emploi *	18'978	-2'618	-12,1%	164'838
Chômeurs *	12'925	-2'135	-14,2%	109'012
Taux de chômage *	5,9%	-0,9	-	2,8%
Durée du chômage (jours) **	328	-28	-7,9%	202
Longue durée (% de chômeurs de longue durée) *	33,2%	-1,7	-4,9%	16,3%
Prise en charge (jours) **	17,9	-5	-21,7%	13,5
Sanctions (% des chômeurs) **	3,1%	0,4	+11,4%	5,1%
Nombre de placements en entreprise	2'651	+35	-	-

* valeur à fin décembre 2007

** valeur moyenne 2007

Indemnisation des chômeurs

Le nombre de dossiers instruits par la Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) a augmenté de 4,3% en 2007, alors que le volume des indemnités versées a sensiblement diminué, passant de CHF 244 millions en 2006 à CHF 210 millions en 2007. Cette baisse s'explique par le fait que les assurés ont retrouvé plus rapidement du travail et sont restés moins longtemps au bénéfice des prestations.

Les délais de paiement des indemnités ont été raccourcis de 30 à 20 jours, et les guichets d'accueil et d'information au public optimisés.

Réinsertion des demandeurs d'emploi

Généralisée en 2006 au sein de l'OCE, l'utilisation du diagnostic d'insertion proposé aux demandeurs d'emploi dès l'entrée au chômage a fait l'objet d'une évaluation positive.

Dès juin 2007, le concept des programmes emploi-formation (PEF), prévu par la nouvelle loi cantonale de chômage, a été testé avec succès.

Un nouveau centre d'accueil et d'inscription pour demandeurs d'emploi a ouvert ses portes le 17 septembre. S'appuyant sur un processus plus performant, ce centre a permis de réduire considérablement le délai de prise en charge du demandeur d'emploi dès son arrivée à l'OCE. Depuis la fin 2007, seuls trois jours sont nécessaires contre 23 auparavant. Cela a permis d'éviter à de nombreux demandeurs d'emploi de solliciter des avances de chômage à l'Hospice général, dans l'attente de recevoir leurs indemnités par leur caisse de chômage.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

Situation : décembre 2006 - décembre 2007	2006	2007
Placements en ETC	2'313	1'987
Placements en stage	97	58
Placements en ARE	247	251

Les emplois de solidarité constituent l'une des mesures-clé du nouveau dispositif destinées aux demandeurs d'emploi en fin de droit. Développés en partenariat avec des organisations à but non lucratif et d'intérêt collectif, ces emplois visent à constituer un tremplin en assurant la remise en activité des demandeurs d'emploi en fin de droit présentant un risque patent de perte du lien social. Ces emplois font l'objet d'un contrat de travail à durée indéterminée, soumis au code des obligations. Une convention de collaboration pluriannuelle lie l'Etat et l'institution partenaire.

Afin de promouvoir le dispositif des emplois de solidarité et créer un nombre de postes suffisant, des séances d'information ont été organisées et des documents explicatifs élaborés. Une centaine d'associations ont été rencontrées et un groupe de travail rassemblant les porteurs de projets les plus avancés a été mis en place pour accompagner le développement de ce nouveau type d'emplois.

En 2007, la proportion du nombre de demandeurs d'emploi au bénéfice de l'allocation de retour en emploi (ARE), en regard des personnes placées en emploi temporaire cantonal (ETC), a augmenté de 11% à 13%.

Contrôle des procédures de licenciement collectifs

Le canton a traité 44 licenciements collectifs effectués par 37 entreprises (2006 : 64 licenciements collectifs). Au total, ce sont 859 personnes qui ont été concernées (981 en 2006) dont :

- 598 résidents du canton
- 38 résidents d'un autre canton
- 223 frontaliers

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

Onze dossiers de réduction de l'horaire de travail ont été traités en 2007 (31 dossiers en 2006). Un dossier a été admis, sept l'ont été partiellement et trois ont été rejetés.

Politique et action en matière de condition de travail et de protection de l'environnement des entreprises

Lutte contre le travail au noir (LTN)

Organe de contrôle au sens de la loi sur le travail au noir, l'OCIRT a effectué un travail d'adaptation en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2008.

LTN : premiers chiffres-clés pour 2007

	Nb cas	Sanctions, prest. récupérées, en CHF et jrs/am
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	213 enquêtes	428'100.- en amendes
Hospice général (divers cas)	27 cas	120'000.- récupérés + 10 plaintes pénales
Office cantonal de l'emploi (vérifications de cas)	547 bénéficiaires	50'000.- récupérés
Office cantonal d'assurance invalidité	12 cas	Diverses sanctions
Action conjointe OCIRT, CCGC, AFC, SUVA	1	180 jrs/amende (120.-/j), 8'000.- d'amende + frais

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a contribué à l'établissement d'un contrat type avec salaires minimaux dans le secteur de l'esthétique et a mené à bien dix procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) dans des secteurs sensibles comme le bâtiment, le nettoyage, le commerce de détail.

2'608 entreprises (dont 993 hors-canton et étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

2'917 annonces de travailleurs détachés provenant de 808 entreprises ont été enregistrées, ainsi que 753

annonces d'indépendants européens, totalisant 88'720 jours travaillés.

	2005	2006	2007
Annonces travailleurs détachés (entreprises)	2'217 (585)	2'171 (602)	2'917 (808)
Soit jours ouvrés	64'235	84'743	69'936
Annonces travailleurs indépendants (jours ouvrés)	(gérées par OCP)	(gérées par OCP)	753 (18'784)

Main-d'œuvre étrangère

Genève a connu en 2007 une forte augmentation de main-d'œuvre en provenance du monde entier, tant résidents que détachés européens. Le secteur de la main-d'œuvre étrangère a ainsi traité 7'335 dossiers, soit près de 12% de demandes de plus qu'en 2006. Ces activités ont généré des émoluments pour un montant de CHF 891'200.

	2005	2006	2007
Autorisations de travail B (y.c. nouveaux UE)	556	553	648
Autorisations de travail L (y.c. nouveaux UE)	473	755	791

Système Chèque service

Le système est transféré de Foyer Handicap à la Fondation Pro, entreprise sociale privée, sous la responsabilité juridique de l'association Chèque service. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir a généré dès novembre 2007 une forte progression des demandes d'adhésion.

	2005	2006	2007
Nombre d'adhésions	1'168	1'778	+ de 1'700
Masse salariale	4'000'000 F	4'420'000 F	~9'000'000 F
Montant versés aux assurances sociales	817'000 F	884'000 F	~1'250'000 F

Santé et sécurité au travail

1'554 interventions ont été menées en application des lois fédérales sur le travail et sur l'assurance-accident. Le nombre de plaintes (157) reste élevé, notamment 57% concernant les conditions générales de travail, et 23% la santé psychique.

Le nombre de permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail est en très forte hausse en 2007: 2005 : 537 - 2006 : 527 - 2007 : 982.

Protection de l'environnement

L'OCIRT a établi et tenu à jour les analyses de risques, les plans d'intervention (avec le SIS) et la cartographie des risques relatifs aux 83 sites soumis à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

	2005	2006	2007
Protection risques majeurs (OPAM) Sites visités	81	83	93
Protection de l'air (Opair) Sites visités	59	125	177
Approbations et examens de plans (prévention)	364	260	338

Organismes rattachés

Ports francs et entrepôts de Genève

L'année 2007 aura permis de dégager des résultats plus importants qu'en 2006, malgré la réduction des surfaces exploitées consécutive à la démolition de l'ancienne usine «Mipsa». Les taux d'occupation n'ont jamais été si élevés.

Le chantier de construction du nouveau bâtiment administratif a débuté. Il abritera notamment un office de poste et les bureaux de divers services regroupés de la douane. Une bonne partie des surfaces a déjà fait l'objet d'options de location.

	2006 F	2007 F
Recettes totales	18'029'000	19'229'000
Loyer fixe Praille	2'060'000	2'060'000
Loyer variable	4'576'506	1)
Loyer AIG – Halle de fret	1'122'611	1'115'764
Taux d'occupation		
Praïlle	97.7 %	99.1 %
AIG – Halle de fret	98.5 %	100 %
Chambres fortes Praïlle et Aéroport	95.3 %	94 %

1) Chiffre non disponible à la date de rédaction

Fondation du Palais des expositions et Fondation pour la Halle 6

Le projet de loi sur la restructuration juridique du complexe a été voté et adopté par le Grand Conseil le 16 novembre 2007.

Par ailleurs, la réfection de l'étanchéité des toits des halles 2 (fin des travaux débutés en 2006), 4 et 5 et le remplacement des stores d'obscurcissement de la halle 4 ont été réalisés.

Données opérationnelles

	Nombre événements	Taux occupation	Surface brute utilisée/m ²	Nombre exposants	Visiteurs Total
2006	170	33%	632'628	4'506	1'602'459
2007 1)	190	35%	781'550	5'070	1'545'777

1) chiffres provisoires

Données financières

En milliers de francs	Charges hors amortissements	Revenus	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2006	6'938	11'336	473 mios	31 mios
Budget révisé 2007	7'778	14'843	2)	2)

2) pas encore disponible

Aéroport International de Genève

Le 17 juin 2007, le peuple genevois a adopté à une large majorité le transfert à l'établissement de ses actifs immobiliers. L'AIG bénéficie depuis lors d'une meilleure visibilité économique, alors qu'il entreprend la réalisation de la première phase du plan directeur 2007-2015, lequel doit permettre d'adapter ses installations, quantitativement et qualitativement, à l'évolution du trafic.

Début juillet les travaux ont débuté sur deux emplacements principaux. Tout d'abord, le T1+, extension latérale de l'aérogare côté ouest, qui offrira de nouvelles surfaces aux trois niveaux – arrivée, enregistrement, départ. Ensuite, sur le toit du bâtiment des restaurants, a été

entreprise l'édification d'une nouvelle zone dédiée à la restauration.

Le trafic a crû en 2007 de près de 10% par rapport à 2006, bien au-dessus des 6% constatés par le Conseil International des Aéroports (ACI). Cela a permis à l'AIG de dépasser pour la première fois de son histoire, début décembre, la barre des dix millions de passagers en une année.

C'est pour faire face à cette évolution rapide du trafic que l'AIG a lancé, en novembre, la réalisation d'un nouveau satellite d'embarquement. Situé devant l'ancienne aérogare, ce satellite 10 sera réservé aux embarquements par bus.

7. DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Qu'il s'agisse de gestion d'espaces naturels ou agricoles, d'assainissement des eaux ou de renaturation, de planification de nouveaux quartiers de logement ou d'activités, ou encore de développement des transports publics, les actions menées sous l'égide du département du territoire (DT) ont acquis une dimension régionale. Une évolution en phase avec celle du développement même de cette région, et validée au début de cette législature par l'engagement formel du Conseil d'Etat en faveur d'un projet d'organisation concerté du bassin franco-valdo-genevois.

En 2007, cet engagement s'est matérialisé en particulier par une participation intensive des domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la nature et du paysage ainsi que du service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement du DT à l'élaboration du Projet d'agglomération (PA), transmis au mois de décembre à la Confédération. L'équipe de l'administration genevoise impliquée dans la planification du projet comprend d'ailleurs des représentants de l'ensemble de ces entités. Le service de l'information et de la communication a quant à lui contribué à l'organisation de plusieurs rencontres avec les élus genevois et de séances d'information au public, dans le contexte d'une démarche résolument participative, telle que voulue par la Confédération.

Les travaux de consolidation du Projet d'agglomération qui ont marqué cette année 2007 ont été rendus possibles grâce à la capacité des nombreux services concernés à travailler de concert. Au DT, cet impératif de transversalité, qui figure également au menu des priorités du Conseil d'Etat en vue de rationaliser le fonctionnement de l'administration cantonale, est depuis longtemps déjà intégré. Au niveau de l'Etat, le département a largement participé en 2007 à l'organisation et à la mise en œuvre de deux grandes réformes, soit les transferts d'actifs aux établissements publics autonomes, votés par le peuple au mois de juin, et le transfert de charges et de compétences aux communes, pour lequel un dispositif transitoire a été entériné, également au mois de juin.

Les outils de la coopération transfrontalière

Mise à jour du plan directeur cantonal

La mise à jour du plan directeur cantonal 2001 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 27 mars et approuvée par la Confédération le 28 juin 2007.

Le plan directeur cantonal est l'instrument de travail de tous les acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Il comprend le concept de l'aménagement cantonal, lequel représente la référence stable des actions territoriales pour les dix à quinze ans à venir, et le schéma directeur cantonal, appelé, lui, à évoluer de façon à adapter les moyens opérationnels à l'évolution du contexte et prendre en compte la réalisation de certaines mesures.

La mise à jour de ce schéma directeur s'est imposée notamment du fait de la reprise de la croissance économique et démographique de ces dernières années, qui ont nécessité une adaptation du rythme de mise en œuvre des mesures proposées, notamment en matière d'urbanisation.

Le bilan de mise en œuvre effectué à l'occasion de cette mise à jour a permis de confirmer que les grandes orientations du concept de l'aménagement cantonal définies en 2001 restent valables, notamment les deux options de base qui distinguent le plan «Genève 2015» du précédent, adopté en 1989 :

- la référence aux principes du développement durable.
- la prise en compte de la dimension transfrontalière, contexte dans lequel la collaboration avec les territoires voisins au travers du projet d'agglomération a été relancée.

Cartographie transfrontalière : accord avec l'IGN

Au printemps 2007, l'Institut Géographique National de la République Française – IGN - est devenu partenaire à part entière du Système d'information du territoire genevois - SITG. Cette collaboration permet l'échange et l'harmonisation de données géographiquement référencées sur le territoire suisse et français. Il sera désormais possible de réaliser des plans transfrontaliers utiles aux projets régionaux d'aménagement du territoire. L'entrée de l'IGN au sein du SITG est une pièce maîtresse dans l'organisation concertée d'un territoire dépassant les frontières cantonales.

La région du Genevois, pionnière dans l'harmonisation des données géographiques à grande échelle, s'apprête à juxtaposer les réseaux hydrographiques, forestiers, routiers ou parcellaires, entre autres, de part et d'autres

de la frontière. Il est également prévu de réaliser conjointement la prochaine édition de photographies aériennes de la région.

Au quotidien, la consolidation des liens entre le SITG et l'IGN permet l'émergence de synergies à un niveau national et régional, initiées par les rencontres organisées cette année avec des représentants du canton, de l'IGN, des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que de Swisstopo (Confédération) destinées à mettre en place une coopération efficace et rationnelle entre les acteurs de la géo-information.

Le programme européen de coopération transfrontalière INTERREG III bouclé

Le programme européen de coopération transfrontalière INTERREG III 2000-2006 a été bouclé en 2007. Ce programme soutient les projets transfrontaliers des régions européennes en prenant en charge jusqu'à la moitié du coût total du projet.

Entre janvier 2002 et décembre 2006, près de 150 dossiers INTERREG ont été examinés. Sur l'espace lémanique, plus de 70 projets de coopération transfrontalière ont été approuvés, dont 61 concernent Genève et sa région, en collaboration avec les cantons de Vaud et du Valais ainsi que les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ces 61 projets impliquant Genève représentent un budget franco-suisse total de plus de CHF 55 millions. Le fonds fédéral INTERREG y a participé à hauteur de CHF 3,6 millions, et le fonds cantonal INTERREG pour près de CHF 1,7 million.

Les projets approuvés couvrent de nombreux domaines, de l'aménagement du territoire à la formation en passant par les transports et la recherche appliquée. Parmi les projets structurants, figurent le Projet d'agglomération, l'Observatoire statistique transfrontalier, ou la création du pôle de recherche en vieillissement franco-genevois Biopark.

Afin que le canton de Genève puisse participer activement au prochain programme INTERREG IV 2007-2013, un projet de loi ouvrant un nouveau crédit cadre de CHF 1,75 millions a été soumis au Grand Conseil.

Création de conditions-cadres pour la réalisation de logements

Face à la pénurie de logements et conformément au plan directeur cantonal, il est prévu de réaliser de 2000 à 2020 un total de 32'000 nouveaux logements, soit 1'600 logements par an. De 2000 à 2006, 1'450 logements en moyenne seulement sont sortis de terre par an.

Au début de la législature, Conseil d'Etat a donc affirmé le caractère prioritaire et urgent des trois trains de mesures

visant à mettre à disposition de nouveaux périmètres à urbaniser :

- déclassement de 11 périmètres en zone villas en vue d'une densification pour un gain de 3'000 logements;
- adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans les secteurs de la zone de développement (3 et 4A) où subsistent des potentiels, dont le total avoisine 3'000 logements.
- poursuite du processus d'aménagement en vue de créer de nouveaux quartiers, totalisant un potentiel d'environ 6'000 logements, dont quelque 3'700 dans les emprises prévues sur la zone agricole.

Ainsi depuis 2002, une grande partie des déclassements de la zone villa prévus, auxquels ont été ajoutés de nouveaux périmètres, ont été approuvés par le Grand Conseil et commencent à faire l'objet de plans localisés de quartier.

En 2007, 11 PLQ, pour l'essentiel en zone de développement, ont été adoptés par le Conseil d'Etat : ils permettront de construire 1300 logements. 16 autres plans sont actuellement en procédure, représentant 1600 logements supplémentaires et 10 autres sont en préparation, représentant 1'100 logements.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté cette année quatre modifications de zones, d'un potentiel de près de 400 logements; quant aux neuf modifications de zones en cours d'élaboration, elles offriront un potentiel de 2'100 logements supplémentaires.

Ces chiffres ne concernent que les projets comprenant des logements et ne prennent en compte ni les nouveaux quartiers ni les projets de surfaces d'activités ou d'équipements publics.

Les nouveaux quartiers

Les grands projets de création de logements sur les nouveaux périmètres de La Chapelle - Les Sciers, Mon Idée - Communaux d'Ambilly, Meyrin - Les Vergers et Frontenex - Tulette ont connu à des degrés divers des avancées sensibles en 2007.

La Chapelle - Les Sciers : ±1'300 logements

Fin juin 2007, Le Conseil d'Etat a approuvé le plan directeur de quartier du site situé à cheval sur le territoire des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Le développement du site de La Chapelle, prévu dans le plan directeur cantonal, est un des projets prioritaires du Conseil d'Etat. Contigu à la zone à bâtir existante, il est proche du futur CEVA et des lignes de tramways. Le plan directeur de quartier précise les intentions des autorités communales et cantonales. Il constitue un ensemble de règles et prévoit de réaliser un nouveau quartier qui accueillera quelque 4'000 habitants; de planifier le développement des équipements publics (écoles, crèches, etc.); d'aménager un espace de vie de qualité

pour les futurs habitants et leurs voisins et d'apporter une plus-value environnementale.

Le département du territoire et les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates ont engagé des études techniques plus détaillées concernant notamment l'aménagement des espaces publics collectifs, le tracé des voiries, la gestion du trafic et du stationnement, l'assainissement et le réseau de chauffage à distance.

Un premier plan localisé de quartier (\pm 600 logements) est en cours d'élaboration.

Mon Idée - Communaux d'Ambilly : \pm 4'000 logements

Situé sur le territoire de la commune de Thônex, le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée-Communaux d'Ambilly, inscrit dans le plan directeur cantonal, prévoit la construction de logements via des extensions urbaines en zones villas à densifier et l'empiètement sur la zone agricole en périphérie de l'agglomération, à l'image des autres PAC du plan directeur.

MICA comprend trois sous-périmètres, les Communaux d'Ambilly, les Grands Prés et Mon-Idée. La première étape de l'urbanisation future est située au lieu-dit les Communaux d'Ambilly, où le projet se développe depuis deux ans en collaboration avec la commune. Le projet de plan directeur de quartier en cours d'étude, qui concerne quelque 1'300 logements, a largement tenu compte des résolutions émises en 2005 par la commune, en particulier concernant le phasage des opérations. Le programme d'action en matière de transports, exposé dans le rapport du Conseil d'Etat relatif à la motion intitulée «Communaux d'Ambilly : oui mais avec un réseau de transports publics et privés performant», se poursuit et a notamment été complété par le développement des avant-projets de maillon routier et de mail central et une charte nature, paysage et gestion des eaux de surface.

Le Conseil d'Etat a transmis le 9 janvier 2008 au Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones sur le site.

Meyrin - Les Vergers : \pm 1'000 logements

Contigu à la zone à bâtir existante (Cité et village de Meyrin) et proche des transports publics existants et prévus (tramway), le site des Vergers été retenu en raison de ses dimensions importantes, de la grande taille des parcelles dont une partie appartient à la commune de Meyrin et en raison de la présence de nombreux équipements à proximité. Il est inscrit comme un périmètre d'aménagement coordonné (PAC) dans le plan directeur cantonal et figure à ce titre parmi les projets prioritaires du Conseil d'Etat en matière de construction de logements.

Le processus de planification a abouti à un plan directeur de quartier qui a été approuvé par le Conseil municipal de Meyrin en automne 2006 et par le Conseil d'Etat au début mars 2007, qui a également approuvé la modifica-

tion de zone concernant le site. Par ailleurs, les mandats techniques de mise en œuvre sont achevés.

Frontenex-La Tulette : \pm 900 logements

Le Conseil d'Etat a adopté en octobre et novembre 2007 deux plans localisés de quartier prévoyant la construction de deux ensembles de bâtiments concernant quelque 550 logements et quelques surfaces destinées aux activités, sur le territoire des communes de Chêne-Bougeries et de Cologny. Ces plans représentent l'aboutissement partiel d'opérations d'urbanisme d'ampleur conduites par le Conseil d'Etat dans le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) de Frontenex-La Tulette. Les constructions projetées seront bien desservies par les transports publics.

Les Marbriers : \pm 450 logements et Le Plan du Rhône : \pm 80 logements

Le plan directeur de quartier **Les Marbriers**, élaboré conjointement par le département et la Ville de Lancy, a été adopté par le Conseil municipal de Lancy le 16 novembre 2006, puis approuvé par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007.

Suite à l'abandon, en 1999, d'un projet de tracé pour la route de St-Georges, prévu en continuité avec l'avenue des Grandes-Communes, l'Etat et la commune de Lancy ont estimé nécessaire de mener une étude d'aménagement afin de garantir un développement harmonieux de ce périmètre destiné à accueillir environ 450 logements supplémentaires.

Le plan directeur de quartier **Le Plan du Rhône** situé à la Plaine, sur la commune de Dardagny, a été adopté par le Conseil municipal le 17 octobre 2007. Celui-ci prévoit notamment la construction de quatre-vingts logements, des équipements publics de proximité, ainsi que la création d'une zone de délasserment comportant un étang de baignade dans les eaux du Rhône unique dans le canton et accessible en transports publics.

Aménagement du territoire : autres planifications

Praille-Acacias-Vernets, de la parole aux actes

Dans son discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat annonçait l'engagement du canton en faveur d'actions fortes pour le logement et l'emploi, en évoquant en particulier le développement du site Praille-Acacias-Vernets. Aujourd'hui, la mutation de cette zone industrielle en un quartier contemporain abritant 40'000 emplois et 9'000 logements au centre d'une agglomération de près de 800'000 habitants est en marche.

Au printemps 2006, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail chargé d'évaluer le potentiel du site et fixer les objectifs à atteindre :

- densifier le périmètre, en valorisant son identité;
- prendre en compte la grande accessibilité multimodale du site (existante et projetée) en y favorisant l'implantation d'emplois;
- développer l'habitat urbain en intégrant le secteur aux quartiers voisins;
- améliorer la qualité de vie en planifiant des espaces verts et en fixant des objectifs environnementaux.

Une procédure de mandat d'études parallèles lancée sur cette base a débouché sur l'octroi, fin 2006, d'un mandat de rédaction d'un «masterplan» attribué au bureau Ernst Niklaus Fausch architectes. L'enjeu: poser les conditions de l'augmentation du nombre d'emplois et de logements, en garantissant la qualité urbaine et l'attractivité du site et en y intégrant les aspects environnementaux et aménagements paysagers.

Le masterplan est accompagné de propositions pragmatiques devant permettre de travailler à la mise en valeur du périmètre. Approuvé en mai 2007, il a fait l'objet d'une large campagne de communication et d'une exposition publique conduites par le Conseil d'Etat. La FTI (Fondation pour les terrains industriels) a été chargée de sa mise en œuvre. Il s'agit désormais d'établir, puis de mener les procédures des différents plans d'affectations préalables à l'introduction de la mixité sur le site. Cette démarche aboutira au dépôt d'un projet de loi devant le Grand Conseil, courant 2008.

Autres planifications destinées au développement des activités

En dehors du périmètre Praille-Acacias-Vernets, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2007 sa politique de mise à disposition de nouvelles surfaces pour les activités.

La modification de zone relative à l'extension de la zone industrielle du Bois-de-Bay, à Satigny, a été approuvée par le Grand Conseil. Le plan localisé de quartier permettant l'extension du centre commercial de Balexert a été également adopté. Enfin, suite au rejet du recours contre l'implantation d'IKEA à Vernier, le Conseil d'Etat a adopté fin 2007 un arrêté permettant de délivrer l'autorisation de construire. Enfin, les périmètres des gares CEVA des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg, qui accueilleront des programmes mixtes d'activités, d'équipements publics et de logements, sont actuellement à l'étude, en concertation avec les communes et les CFF.

Attribution des degrés de sensibilité au bruit

Conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et selon la procédure prévue par la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, des degrés de sensibilité au bruit sont attribués par le canton; ils fixent les niveaux de bruit admissibles en fonction de l'affectation du sol. Dans les zones mêlant activités et logements, ils visent à répondre aux contraintes

liées à l'exercice d'activités économiques et à garantir une qualité de vie aux habitants des logements concernés.

Fin 2007, dix ans après le début de l'élaboration de ces plans dans le canton, 24 communes sont aujourd'hui dotées de plans d'affectation des degrés de sensibilité au bruit. 15 plans ont été adoptés par le Conseil d'Etat pour la seule année 2007.

Les principes d'attribution sur lesquels s'appuie le canton, validés fin 2007 par le Tribunal fédéral, permettront de poursuivre dans de meilleures conditions les procédures en cours pour les 21 communes dont les plans ne sont pas encore adoptés. Les derniers plans adoptés, qui concernent des périmètres situés sur le territoire des communes du Grand-Saconnex, Collonge-Bellerive et Chêne-Bougeries, constituent un compromis acceptable pour les milieux concernés. Leur entrée en force permettra une meilleure protection de la population contre le bruit. En particulier, dans les zones mixtes à forte densité de logements, davantage de secteurs peuvent se voir attribuer un degré de sensibilité plus sévère (taux de bruit admis plus bas), sans préteriter de manière dommageable les activités (commerce, etc....) dans le secteur concerné.

Plans directeurs communaux

Les plans directeurs communaux fixent les orientations futures de l'aménagement d'une commune. Élaborés par les communes en liaison avec le département du territoire et la commission cantonale d'urbanisme, ils sont obligatoires depuis fin 2002 pour les communes de plus de 1'000 habitants.

Huit plans directeurs communaux ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2007 : ceux d'Anières, Hermance, Meinier, Pregny-Chambésy, Presinge, Vandoeuvres, Vernier et Versoix.

Le plan directeur communal de Genthod a été adopté par le Conseil municipal le 2 octobre 2007 et celui d'Avully a été adopté par les autorités communales le 15 novembre.

Organisation de la mobilité à l'échelle franco-valdo-genevoise

Deux étapes fondamentales ont été franchies en l'espace d'une année, pour ce qui est des projets de transports publics, destinées à structurer durablement les déplacements au sein du bassin franco-valdo-genevois. Le 21 décembre 2006, la voie 1 de la gare de Cornavin, affectée au CEVA, a été officiellement inaugurée entre la gare de Lancy-Pont-Rouge et la gare de Cornavin, en présence du président de la Région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, et des responsables des CFF.

Le tram Cornavin - Avanchets est opérationnel

Une année plus tard, le 8 décembre 2007, était inauguré le premier tronçon du tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC), de la gare Cornavin aux Avanchets. Cette première étape a été inaugurée en présence du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger et des autorités des municipalités concernées. Ce nouveau tronçon de 3,6 km est le plus long d'un seul tenant qui ait été réalisé depuis que Genève a entrepris de reconstruire son réseau de trams. En décembre 2009, le tram rejoindra Meyrin/Cité et, en décembre 2010, le CERN. Par la suite, selon les projets annoncés par les autorités françaises, il traversera la frontière pour poursuivre sa route jusqu'à St-Genis.

Par rapport au bus, le tram offre une capacité de transport nettement supérieure (offre doublée par rapport à celle des bus 9 et 29 sur l'axe de Meyrin), qui répond à la nécessité de desservir plus efficacement la Ville de Meyrin avec les transports publics, les voies de circulation étant largement surchargées. La diminution du trafic motorisé qu'entraînera la venue du tram devrait également amener une réduction des émissions de CO₂.

Modalités de réalisation du tram à Meyrin

En réponse à deux questions écrites du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a apporté des précisions sur les modalités de réalisation de la ligne de tram à Meyrin.

L'implantation du tram sur l'avenue de Livron, telle que prévue dans l'autorisation de construire délivrée par l'Office fédéral des transports mais qui fait l'objet d'un recours, répond aux dispositions prévues dans le plan directeur de la commune de Meyrin, dans la perspective d'une requalification de l'espace urbain autour de cet axe routier aujourd'hui entièrement dévolu à l'automobile. L'accès au centre commercial – qui se fait aujourd'hui depuis cet axe routier – se fera à l'avenir par l'avenue de Feuillasse.

A ce titre, et conformément à ce qui est prévu dans l'étude d'impact sur l'environnement, l'avenue de Feuillasse sera réaménagée de sorte à pouvoir supporter le trafic d'accès au centre commercial. Les études de circulation ont en effet montré qu'avec un tel réaménagement, l'accès au centre sera garanti pour les divers usagers (clients et livraisons).

Adoption du contrat de prestations 2007-2010 entre l'Etat et UNIRESO

Le Conseil d'Etat a adopté fin juin 2007 le contrat de prestations avec la communauté tarifaire UNIRESO pour les années 2007 à 2010.

Prévu par la loi sur le réseau des transports publics du 14 mars 1988, ce contrat de prestations fixe les montants des indemnités versées par l'Etat aux opérateurs au titre de l'existence d'une communauté tarifaire, selon les

dispositions prévues par la loi fédérale sur les transports publics (LTP). Ces indemnités compensent la facilité tarifaire offerte par l'existence d'un seul titre de transports, par rapport à une situation où chaque opérateur vendrait son propre billet. Par ailleurs, ce contrat de prestations fixe les montants versés à la communauté tarifaire au titre de la participation aux frais de gestion et de communication d'UNIRESO.

La surveillance de l'application de ce contrat de prestations est réalisée par l'intermédiaire de l'approbation annuelle des comptes et du rapport de gestion de la communauté tarifaire UNIRESO par le Conseil d'Etat et par un comité de coordination regroupant les opérateurs membres de la communauté tarifaires (TPG, CFF et Société des Mouettes genevoises) et un représentant de l'Office fédéral des transports. Ce contrat de prestations est soumis au Grand Conseil pour ratification sous la forme d'un projet de loi.

La planification du réseau routier 2007-2010 est sous toit

Conformément à la modification de la loi sur les routes du 28 avril 1967 intervenue le 25 octobre 2003, le Conseil d'Etat a adopté le 20 juin 2007 le plan directeur du réseau routier pour les années 2007 à 2010. Ce document fixe pour une période de quatre ans l'évolution de la gestion du réseau routier ainsi que les principales modifications qui doivent intervenir durant cette période.

Premier document de ce type, ce plan directeur suit et complète la carte de la hiérarchie du réseau routier adoptée par voie de résolution par le Grand Conseil le 7 octobre 2005 en fixant les principes sur lesquels le réseau routier doit être exploité en matière de signalisation lumineuse, de réglementation locale du trafic, et développé par de nouvelles infrastructures. Ce document présente également les projets routiers dont la réalisation est prévue à moyen (2011-2014) et long terme (dès 2015) et charge l'administration de procéder, en vue de la réalisation du prochain plan directeur, à une évaluation du fonctionnement du réseau routier afin d'en identifier les éventuels dysfonctionnements, sur un plan local et régional. L'élaboration de ce document a fait l'objet d'une longue période de consultation auprès du Conseil des déplacements. Le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur ce document par voie de résolution.

Par ailleurs, le gouvernement a inscrit dans le Projet d'agglomération au titre d'infrastructure routière du réseau national le principe d'une traversée du lac entre le Vengeron (Rive droite) et la Belote (Rive gauche), avec un prolongement en direction de la France. Le tracé, les fonctionnalités et le dimensionnement de cet ouvrage devront être étudiés dans la perspective de relier les réseaux routiers nationaux suisse et français.

Les P+R de plus en plus populaires

Avec un taux d'abonnés de 81% en 2006 (75% en 2005), les quelque 20 P+R du canton voient leur popularité

augmenter au point que certains d'entre eux sont complets. Leur emplacement adéquat, proche du centre ville avec un accès performant aux transports publics, de même que le renforcement du contrôle effectué sur les voiries, mais aussi l'absence de place de stationnement sur le lieu de travail, expliquent ce succès. A noter qu'il est désormais possible de se rendre au travail à vélo depuis le P+R de Genève-Plage grâce à l'abonnement «Parc + Bicyclette».

De nouveaux P+R plus petits, notamment le long du tracé du tram en construction Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), ont été ou seront réalisés et d'autres P+R sont à l'étude, y compris en France voisine, pour une mise en service ces prochaines années.

Protection de l'environnement et de la nature

Vers une gestion intégrée des eaux usées

La construction de la station d'épuration (STEP) du Bois-de-Bay et de son réseau de raccordement se poursuit à un rythme soutenu. Le gros œuvre est achevé à 80%. Les principaux lots électromécaniques ont été adjugés. Les travaux de percement de la galerie de Merdisel, conduisant les eaux usées de Meyrin à la STEP, ont débuté en mai pour se terminer en décembre 2007. Les travaux se déroulent dans les fourchettes de temps et de coûts attendus. Suite à la décision du transfert des actifs, acceptée en votation populaire le 17 juin 2007, ces deux chantiers seront remis aux SIG au 1^{er} janvier 2008. Les travaux de percement de la galerie de Chouilly, raccordant les eaux du Pays de Gex, ont été adjugés en 2007 sous l'égide du GLCT franco-suisse constitué à cet effet.

Par ailleurs, l'ensemble des projets de **plans généraux et régionaux d'évacuation des eaux** (PGEE, PREE), respectivement financés par les communes et l'État de Genève (PL 8804), sont actuellement en cours de réalisation.

Au niveau cantonal, le PL 8804, doté d'un budget de CHF 4,5 millions dont une partie (~ CHF 9,5 millions) est subventionnée par la Confédération, représente une vingtaine d'études majeures dont certaines sont d'ors et déjà terminées et d'autres, plus longues et complexes, sont menées de front avec les études communales. A fin 2007, un tiers du budget alloué aura été dépensé sous forme d'honoraires ou de frais à des entreprises tierces. Ces planifications sont constituées de trois phases distinctes : le diagnostic, le concept futur de l'évacuation des eaux et la mise en œuvre. La première est la plus importante en termes de ressources pour l'administration cantonale. Elle sera terminée pour tous ces projets aux environs de mi-2008.

L'objectif à terme de ces projets est une refonte complète des planifications communales et cantonales du «cycle

urbain de l'eau». La nouveauté de ces planifications est qu'elles prennent en compte le milieu récepteur des eaux à évacuer. Elles constituent le fondement des futurs schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) inscrits dans la loi sur les eaux en 2003.

Nouvelle conception générale de l'énergie: la société à 2000 watts sans nucléaire

Pour relever le défi du dérèglement climatique et de la raréfaction des énergies fossiles, Genève a décidé d'adopter le principe de la «société à 2000 watts sans nucléaire». Cette vision préconise de réduire massivement notre consommation énergétique, sans pour autant diminuer notre confort.

L'ambition du Conseil d'Etat est d'atteindre le plus rapidement possible la société à 2000 watts sans nucléaire. Les objectifs à court terme, à atteindre d'ici 2010, sont la réduction de la consommation d'énergie fossile de 200 watts par habitant (-6,25% par rapport à 2005), et l'augmentation de l'approvisionnement en énergies renouvelables de 100 watts par habitant (+11% par rapport à 2005).

Au-delà de cette première étape, des perspectives à plus long terme sont proposées à l'horizon 2035 et 2050.

Le **plan directeur**, dont l'élaboration est en cours, doit mettre en œuvre la conception générale de l'énergie. Il prévoit, notamment, les actions suivantes :

- planification énergétique territoriale, visant à prendre systématiquement en compte l'énergie dans les projets d'aménagement par des concepts énergétiques de quartier (quartier des Vergers à Meyrin, secteur Praille-Acacias, projet d'agglomération, etc.);
- soutien aux actions développées par les SIG en matière de maîtrise de la demande d'électricité;
- réorganisation de l'offre en transports publics, en densifiant la ville autour de ces derniers (CEVA);
- soutien à la démarche de la Ville de Genève «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments;
- encouragement et incitation aux constructions et rénovations de haut standard énergétique;
- information et formation, en particulier dans les programmes des écoles professionnelles pour intégrer la problématique énergétique dans la formation de base.

Renaturation de l'Aire et de la Seymaz

L'année 2007 a été marquée par le démarrage de la **2^{ème} étape des travaux de renaturation de l'Aire**, tronçon Certoux-Lully, dont le chantier s'est ouvert en septembre avec les abattages d'arbres. La démolition/reconstruction du pont de Lully, conjuguée au dédoublement des

écoulements entre le canal existant et la future Aire qui se déploiera en rive droite du canal, permettra enfin de sécuriser durablement le bas-Lully contre les inondations.

Pour la **Haute-Seymaz**, les études de projet se sont poursuivies pour pouvoir déposer en autorisation de construire au mois d'octobre la deuxième étape du projet entre le pont de la Motte (Meinier) et celui de Chevrier (Choulex). Les travaux consacrés à cette opération bénéficieront du soutien financier d'un mécène, à hauteur de CHF 1,5 million. Le secteur situé plus en amont, dans la région de Sionnet (Meinier) rencontre un succès public considérable, qui n'est pas incompatible avec l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées moins d'une année après la fin des travaux.

La **Seymaz urbaine** a également profité des travaux prévus dans le programme cantonal de renaturation des cours d'eau, sur le secteur proche de l'école de Haller (Chêne-Bourg), qui a ainsi été définitivement sécurisée contre les crues de cette rivière entièrement genevoise. Des murs bloquant la dynamique du cours d'eau ont été démolis, et des abattages sélectifs de la végétation riveraine ont permis de redonner de la lumière et de régénérer ainsi un cordon boisé vieillissant.

Enfin, en 2007, les travaux consistant à remettre à ciel ouvert le Nant de Cartigny sur plus de 200 mètres ont été effectués, avec création d'un plan d'eau permanent favorable aux écrevisses à pattes blanches. Est aussi ressorti de terre sur un peu plus de 200 mètres le Nant de Couchefatte dans le secteur du Martinet (Avully-Chancy). Finalement, c'est le Bief du Moulin de la Grave (Avusy) qui a été remis à l'air libre sur près de 420 mètres à la hauteur de la route du Creux-du-Loup. Le parcours situé plus en aval de ce petit affluent de la Laire a été réhabilité et reconnecté avec celle-ci par la suppression d'un seuil infranchissable existant à proximité de son embouchure.

Plans de gestion transfrontalière de la flore et des sangliers

Dans le but de répondre au souci simultané de développer l'agglomération tout en assurant la durabilité des ressources naturelles et le respect d'un cadre de vie de qualité pour la population, plusieurs projets sont menés à l'échelle transfrontalière, dans le cadre du Projet d'agglomération et du CRFG ou des projets INTERREG IIIa.

Outre les deux projets qu'il a été choisi d'illustrer ci-dessous, d'autres travaux - achevés et en cours - concernant les corridors biologiques et les paysages permettront de motiver les choix en matière d'aménagement du territoire. Au-delà des résultats concrets qu'elles fournissent, ces études contribuent à développer la coopération transfrontalière ainsi que les échanges entre les différents métiers et les différentes autorités.

Le projet traitant de **l'élaboration d'un plan transfrontalier de conservation des espèces menacées et des**

sites naturels de valeur élevée a débuté le 1^{er} juillet 2005 et s'achèvera le 30 juin 2008.

Partant du constat avéré que les frontières politiques délimitent rarement des territoires pertinents pour la nature, et qu'il est plus difficile et plus coûteux de reconstituer un milieu naturel que de le conserver, il s'agit de maintenir les réservoirs d'espèces encore intacts à l'échelle d'un bassin. Les continuums biologiques doivent également être préservés pour assurer un flux génétique entre les divers milieux naturels de ladite région.

Ce projet consiste en l'établissement d'outils communs (liste des espèces et des sites prioritaires, système de cartographie des milieux naturels, méthodes de planification de gestion, etc.), la hiérarchisation des priorités à l'échelle transfrontalière, la conduite d'actions de réintroduction ou de renforcement de la flore rare et menacée ou encore la création de supports de communication (pour le grand public ou les acteurs institutionnels ou spécialisés).

Ainsi, au-delà du renforcement des connaissances de base et des mesures concrètes qui seront mises en œuvre, une évaluation commune des valeurs en présence permettra de fixer les urgences en matière d'intervention ou de protection sur les divers sites naturels du bassin, et de planifier les actions communes à mener lors d'éventuelles dysfonctionnements à l'échelle du bassin.

Le projet portant sur la gestion transfrontalière du sanglier dans le bassin genevois est né de la nécessité de trouver une réponse commune face à l'augmentation du nombre de sangliers depuis le début des années 1990. Cette évolution touche une bonne partie de l'Europe; sa gestion dans le périmètre du Genevois est compliquée par la coexistence de quatre entités politiques (deux cantons et deux départements français), fonctionnant selon quatre systèmes de gestion distincts.

Créé en l'an 2000, un groupe de travail transfrontalier regroupant les différents acteurs institutionnels ou associatifs concernés a conduit différentes études visant à mieux comprendre et à quantifier les mouvements des sangliers entre les divers territoires. Le marquage et le suivi de près de 500 sangliers a permis d'adapter les plans de tir et de prévention, et d'obtenir ainsi une baisse très significative des dégâts sur les cultures. La troisième phase de ce programme, démarrée en 2005, a consisté à valoriser les résultats obtenus auprès des gestionnaires du terrain (agriculteurs, chasseurs et gardes).

Les derniers résultats de ce programme, consolidés fin 2007, permettront d'évaluer les effets de la fragmentation du territoire par les voies de circulation et l'urbanisation en cours, mais aussi l'effet de diverses mesures de prévention des dégâts et de la mise en réserve. Des soirées publiques, des séminaires d'information et de formation à l'intention des professionnels, ainsi que diverses publications permettront de transférer les compétences acquises.

Promotion de l'agriculture

La maison du terroir prend forme

Le Grand Conseil a adopté fin novembre 2007 un projet de loi de CHF 4,3 millions pour la construction d'une maison du terroir. Cet édifice regroupera d'une part la cave et le bouteiller du vignoble de la République ainsi que la cave expérimentale de la station de viticulture et d'œnologie et, d'autre part, les locaux promotionnels et administratifs de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).

Les différentes entités concernées déploient actuellement leurs activités dans des locaux devenus désuets et éloignés les uns des autres, dispersés entre Bernex, Plan-les-Ouates, Lancy et Satigny. En outre, le vignoble de l'Etat est installé depuis sa création dans des locaux provisoires très sommaires, inadaptés à une exploitation efficiente et réduisant ses possibilités de recherches appliquées. L'OPAGE, pour sa part, ne dispose pas aujourd'hui d'un environnement répondant aux objectifs fixés par la loi sur la promotion de l'agriculture, votée par le Grand Conseil en automne 2004. La future Maison du terroir sera à même de concilier les besoins des deux acteurs.

Le bâtiment projeté est situé au pied du coteau viticole de Lully et à proximité de parcelles agricoles et maraîchères. A proximité de l'Aire, en cours de renaturation, il est également bien relié à la gare CFF et à l'aéroport. Les facilités d'accès pour les cars sont en cours d'optimisation. Autant de critères importants pour la promotion des produits agricoles du canton.

La Maison du terroir répond ainsi à l'un des objectifs affichés du Conseil d'Etat de préserver la zone agricole de façon à permettre une agriculture de proximité, compétitive, diversifiée et respectueuse de l'environnement et des consommateurs.

Groupe agriculture transfrontalier : premiers résultats

Le groupe agriculture constitué au sein du CRFG fin 2006, destiné à répondre concrètement aux demandes émanant des milieux agricoles et liées à des problématiques transfrontalières, a traité les dossiers suivants :

- réalisation d'une information relative aux procédures d'exportation des produits agricoles, notamment l'exportation genevoise de produits maraîchers, horticoles ou viticoles;
- facilitation des procédures liées au passage de frontière pour les bovins estivant sur territoire français;
- demandes de modification des accords de zones franches qui portent, pour les producteurs français, sur la définition du veau et, pour les laiteries réunies de Genève, sur la conversion du quota de beurre en équivalents-lait;

- mise à jour des permis d'exploiter des parcelles françaises pour les agriculteurs suisses.

Conformément aux lignes stratégiques intégrées dans le Projet d'agglomération, ce groupe de travail devra probablement développer au cours des deux prochaines années des actions concrètes visant à valoriser les productions locales.

Diagnostic de l'espace agricole franco-valdo-genevois

Également réalisé sous l'égide du CRFG, le diagnostic de l'espace agricole franco-valdo-genevois a été finalisé en 2007. Ce document offre une vision d'ensemble de l'agriculture dans un territoire transfrontalier en mutation et soumis à une pression urbaine croissante. Cette étude constitue un outil de sensibilisation et d'aide à la décision pour les collectivités publiques engagées dans un processus de réflexion en matière d'aménagement du territoire.

Le document met en évidence cinq enjeux majeurs accompagnés de recommandations. Il s'agit du rôle de production de proximité que doivent jouer ces espaces agricoles, de la fonction de l'espace agricole en tant qu'élément structurant, de sa fonction récréative, des conditions à mettre en œuvre pour garantir des exploitations agricoles fonctionnelles et pérennes ainsi que de la nécessité de préserver la zone agricole des constructions non agricoles.

Ce document servira notamment de base à l'élaboration des plans d'actions du volet agricole au sein du Projet d'agglomération.

Mesures de sécurité publique relatives aux animaux de compagnie et de rente

Genève dispose d'une nouvelle loi sur les chiens

Après le tragique événement d'Oberglatt, au cours duquel un enfant de six ans avait été mortellement blessé par trois Pitbulls en décembre 2005, le Conseil d'Etat avait édicté un règlement transitoire fixant des conditions draconiennes pour l'acquisition et la détention de chiens potentiellement dangereux (chiens appartenant à une race dite d'attaque ou fruit d'un croisement avec l'une de ces races). La promulgation le 1^{er} janvier 2008 de la loi cantonale sur les chiens, très largement acceptée en votation populaire le 17 juin 2007, a achevé de consolider le dispositif législatif.

Les mesures nouvellement introduites sont de diverses natures, notamment :

- **sécuritaire** : autorisation obligatoire pour détenir un molosse, le détenteur d'un tel animal ne pouvant

l'obtenir qu'auprès d'un élevage ou un organisme de protection des animaux agréé, devant le maîtriser (cours d'éducation canine obligatoires, jusqu'à ce que le chien ait atteint l'âge de deux ans, test de conductibilité, assimilable à un permis de conduire), le museler sur la voie publique, le faire castrer/stériliser afin d'empêcher leur reproduction. Par ailleurs, tout chien ayant déjà mordu peut être considéré comme dangereux, avec toutes les mesures préventives possibles pour éviter une récurrence, pouvant aller jusqu'à la mise à mort de l'animal, ainsi qu'à l'interdiction de détenir des chiens;

- **répressive** : séquestres des molosses acquis/détenus illégalement, infractions à la loi passibles de peines de police, doublement des amendes en cas de récurrence, séquestre des chiens avérés dangereux;
- **fiscale** : impôt sur les chiens progressif, afin de dissuader la détention de plusieurs chiens, facteur d'augmentation des nuisances canines, notamment des comportements agressifs, par l'effet de meute;
- **formative** : tout nouvel acquéreur de chien est désormais soumis à un cours théorique de sensibilisation sur la détention des chiens. Par ailleurs, les agents de sécurité municipaux, dotés de compétences élargies, pourront utilement seconder l'office vétérinaire cantonal dans sa tâche.
- Enfin, des lieux interdits aux chiens, et a contrario des espaces de liberté pour les chiens, où ils peuvent être lâchés sous surveillance, sont définis par ces nouvelles dispositions.

Mesures préventives contre la grippe aviaire

En février et mars 2006, 32 cas de grippe aviaire chez des oiseaux sauvages ont été mis en évidence en Suisse. Sur le territoire du canton, le confinement, instauré dès le 15 octobre 2006 et applicable aux exploitations situées dans une bande d'un kilomètre de largeur à partir des rives du lac Léman et du Rhône, concernait 66 des 300 exploitations avicoles recensées, soit environ 3'500 volailles parmi les 13'000 que compte le canton. Les températures clémentes de l'hiver 2006-2007 et la situation générale favorable en Europe ont permis une levée anticipée du confinement à la fin du mois de mars 2007.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, six prélèvements sur des oiseaux sauvages décédés (cinq cygnes et 1 canard colvert) ont été effectués par l'office vétérinaire cantonal et envoyés pour analyse au laboratoire de référence (NRGK) à Zürich. Tous les résultats se sont révélés négatifs.

Depuis la fin du mois d'avril 2006, aucun cas positif n'a plus été découvert sur le territoire helvétique. Cependant, afin de réduire les risques d'épizootie, des mesures ont été prises dans toute la Suisse, soit l'interdiction d'importation d'oiseaux vivants et de produits d'origine aviaire en provenance des pays suspects ou atteints par le virus de la grippe aviaire; le renforcement des contrôles aux frontières; la transmission régulière d'informations et recommandations aux détenteurs de volaille quant aux risques encourus et aux mesures préventives; la possibilité d'interdictions temporaires de détention de volailles en plein air et enfin la réalisation de prélèvements chez les oiseaux sauvages suspects ou décédés.

10. GRAND CONSEIL

Grand Conseil

Activités

Au cours de la deuxième année de la 56^e législature, le Grand Conseil a tenu 63 séances plénières (61 en 2006) représentant 127 heures de séance (131 en 2006).

Au cours de l'année 2007, le Grand Conseil a traité 1'131 objets (1'110 en 2006), dont :

	2007
Initiatives populaires	19
Projets de loi	469
Motions	192
Résolutions	23
Pétitions	127
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	53
Interpellations	1
Interpellations urgentes écrites	156
Rapports de la Commission de grâce	8
Elections	69
Questions écrites	14

En 2007, quatre recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil (lois votées ou décisions de validité sur des initiatives populaires).

	2007
Recours déposés	4
Traités (y compris recours déposés l'année précédente)	10
Retirés	1
Recours pendants devant les tribunaux	2

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau, conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01).

Evénements importants

Comme en 2006, la collaboration intercantonale et transfrontalière a fait une nouvelle fois partie des préoccupations parlementaires. Ainsi, le Bureau du Grand Conseil a organisé un séminaire sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, ainsi que sur la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) afin de sensibiliser la députation à leurs enjeux.

Genève a accueilli en septembre les présidences de l'ensemble des pouvoirs législatifs lors la réunion annuelle des présidents-es des parlements cantonaux, ce qui a permis de renforcer les liens entre les différents parlements de notre pays. Les travaux se sont notamment concentrés sur la création d'une communauté d'intérêts des parlements suisses sous la forme d'une plateforme informatique. Un site Internet devrait se concrétiser rapidement permettant aux parlements d'échanger des informations entre eux et de se coordonner par rapport à la RPT qui mènera à la multiplication d'accords intercantonaux. Le Grand Conseil genevois a pris une part active dans la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, les priorités du Bureau ont été, entre autres, une gestion efficace du Grand Conseil et une application conséquente des nouvelles procédures parlementaires, ainsi que la garantie du traitement égalitaire des membres du personnel du service du Grand Conseil par rapport à celui des autres départements.

Enfin, le Bureau a souhaité intensifier ses relations avec le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire à tous les niveaux, notamment par des contacts directs réguliers, afin d'assurer une collaboration entre les pouvoirs dans le respect de leurs attributions.

La rencontre entre les autorités genevoises, vaudoises, de France voisine et de la communauté internationale, organisée cette année à Presinge, fut à nouveau un succès. La grande convivialité qui caractérise cette manifestation est une excellente occasion de souligner l'importance des organisations internationales pour notre République et la nécessité pour la députation d'entretenir ces échanges informels épisodiques.

Modifications dans la méthode de travail

L'année 2007 a vu l'application des nouvelles règles du traitement des objets du Grand Conseil en catégories (I, II, III et IV) afin d'accélérer leur traitement en séance plénière, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 9560 à fin décembre 2006. Ainsi, par exemple, les propositions de motion sont traitées systématiquement en catégorie II avec un temps de parole global de trente minutes.

La nouvelle loi sur les indemnités et aides financières (LIAF) a nécessité l'examen d'une réorganisation du traitement des projets de loi concernés afin de garantir une gestion efficace notamment pour les travaux de la

Commission des finances et, le cas échéant, ceux des commissions spécialisées.

Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 26 commissions permanentes dont deux entièrement renouvelées chaque année (grâce et réexamen en matière de naturalisation).

Activités

En 2007, les commissions permanentes ont siégé 644 fois (740 en 2006) dont 111 fois en sous-commission. On peut préciser que les commissions se réunissent habituellement deux heures par semaine, mis à part les commissions de contrôle, à savoir la Commission des finances, la Commission de contrôle de gestion et la Commission des visiteurs officiels.

Le travail des commissions pour un renforcement de la collaboration intercantonale et transfrontalière a été marqué par la création d'un nouveau poste de secrétaire scientifique dédié principalement à la Commission des affaires communales, régionales et internationales.

La commission de grâce a étudié 35 recours en grâce (49 en 2006), dont 8 (35 en 2006) traités par le Grand Conseil, soit :

	2007
Recours examinés par la commission	35
Recours examinés par le Grand Conseil	8
Recours de la compétence de la commission	27
Amendes	19
Peines privatives de liberté	16
Admis en totalité	11
Admis en partie	1
Rejetés	23
Ajournements temporaires de l'exécution	—

Il est à souligner qu'en raison des modifications des compétences de la commission de grâce, le nombre de cas traités par le Grand Conseil en séance plénière a fortement diminué en 2007.

Direction des Services du Grand Conseil

Service du Grand Conseil

Mission

Responsable du soutien administratif et scientifique du parlement, le service du Grand Conseil dépend exclusivement du Bureau du Grand Conseil. Il assure notamment le secrétariat du Grand Conseil, de la présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et Priorités

Plusieurs défis ont été relevés en 2007 :

- Consolidation du soutien au travail des commissions parlementaires;
- Renforcement de la collaboration intercantonale et transfrontalière au niveau parlementaire;
- Mise en place du contrôle interne;
- Elaboration d'avis de droit;
- Vente de textes législatifs;
- Poursuite des ateliers informatiques organisés à l'intention de la députation;
- Finalisation des travaux de renouvellement des infrastructures de diffusion télévisuelle des séances du Grand Conseil (caméras, régie, studio de télévision, sonorisation de la salle du Grand Conseil);
- Valorisation des productions du Grand Conseil et de son service, notamment par le biais de son site Internet par un perfectionnement de son moteur de recherche;
- Finalisation des travaux préparatoires pour un système informatisé de gestion de la documentation des commissions et des archives du Grand Conseil, conformément à la loi sur les archives publiques;
- Amélioration du site Intranet pour une meilleure communication au sein du service et pour une meilleure gestion des ressources humaines;
- Développement d'un nouveau système de gestion des jetons de présence.

Par le professionnalisme et l'engagement de tous les collaborateurs du service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

A noter qu'à la suite d'une décision du Bureau du Grand Conseil, le «service du Grand Conseil» est devenu désormais le «secrétariat général du Grand Conseil», dénomination plus conforme à la réalité de ses missions et à sa fonction directement rattachée au Grand Conseil.

Objectifs

Les volontés d'action pour 2008 se répartissent principalement entre les points suivants :

- Organisation de la prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire;
- Consolidation du système de contrôle interne;
- Mise en œuvre du système de documentation et d'archivage.

Mémorial du Grand Conseil

Mission

Le mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de loi et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et Priorités

Le mémorial de cette deuxième année de la 56^e législature comprendra quelque 13'500 pages et 25 éditions.

Grâce au perfectionnement constant de son moteur de recherche, n'importe quel objet traité au cours de plus de 700 séances du parlement depuis le 14 janvier 1993, peut être retrouvé très rapidement. La recherche combinée s'effectue selon les critères suivants : mots du texte, mots du titre, auteur, intervenant, année, type d'objet, numéro d'objet, législature. La qualité de cet outil

de travail est reconnue par tous, ainsi que le démontrent les milliers de connections que ce site reçoit chaque mois.

D'autre part, le développement d'un outil informatisé spécialement dédié à la publication papier du mémorial permettra un gain de productivité considérable.

Objectifs

Pour 2008, l'objectif est de garantir la publication papier du mémorial avec un minimum de décalage par rapport à la version électronique.